

Budget Primitif 2010

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal a débattu le 11 janvier dernier des **orientations budgétaires 2010**, du cadre économique et financier, du contexte institutionnel, des incertitudes qui sont celles des Collectivités Locales en ce début d'année, mais aussi des premiers choix proposés par la majorité municipale, pour le budget et pour l'actualisation du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement).

Le constat fait il y a un peu plus d'un mois n'a pas fondamentalement changé. Des projets sont devenus des textes votés, des estimations ont été confortées ou ajustées, des chiffres ont été arrêtés. Mais les points d'interrogation que nous avons soulevés n'ont pas tous été levés et **il serait aventureux de dire que l'horizon est dégagé.**

C'est une évidence, s'agissant du contexte économique. Si on s'appuie sur une note de conjoncture de l'INSEE publiée fin décembre, le PIB devrait progresser à un rythme proche de 0,4 % par trimestre jusqu'à mi-2010. Si une rechute brutale de l'économie paraît peu probable, la croissance ne va pas s'accélérer et la reprise s'annonce «fragile». Surtout, l'INSEE anticipe une reprise insuffisante pour recréer des emplois en 2010, ce qui va se traduire par la poursuite de l'aggravation du chômage. Plus de 100 000 destructions d'emplois seraient encore à venir. L'analyse de l'INSEE précise également que c'est la consommation qui devrait continuer à porter l'activité, même si «les gains de pouvoir d'achat» devraient être plus faibles cette année, pénalisés par une légère reprise de l'inflation, la disparition de certaines mesures de soutien économique, de moindres revalorisations de prestations et une pression accrue sur les revenus. Le nombre de chômeurs en fin de droit devrait aussi fortement augmenter en 2010.

La Fédération Nationale des Travaux Publics confirme pour sa part que c'est l'investissement des Collectivités Locales qui a permis de limiter les difficultés du secteur de la construction en 2009. Mais elle constate aussi fin 2009 que l'incertitude demeure s'agissant de l'évolution des commandes en 2010.

Globalement, la FNTP s'attend à ce que la demande diminue de 1,5 %. Elle ajoute que «l'inquiétude liée à la réforme territoriale et à la taxe professionnelle, ainsi que la dégradation financière de certains Départements peuvent conduire à différer les projets, même si les besoins demeurent en termes de mobilité, d'environnement, de sécurisation du patrimoine». Pour l'après 2010, la FNTP déplore une «absence totale de visibilité».

Ces analyses indépendantes confortent celles menées en janvier. D'autant que le vote de la loi de finances et la réforme de la taxe professionnelle (même améliorée par le travail important des Députés et des Sénateurs) sont loin d'avoir levé toutes les incertitudes, notamment sur l'après 2010. Quant aux dotations attendues par la Ville cette année, il n'y a pas lieu de réviser fondamentalement les premières estimations faites ; elles seront bien en baisse en 2010, comme c'était déjà le cas en 2009.

Dans ces conditions, nous confirmons la stratégie présentée lors des orientations budgétaires. Nous assumerons nos responsabilités d'acteur économique et social, de maître d'ouvrage et de garant du service public local, avec l'ambition d'agir pour le développement du Grand Besançon.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un budget primitif de 229,7 M€ (montant des opérations nouvelles, en mouvements réels hors opérations de reprise). Le **budget principal** s'établit selon le même mode de calcul à **198,9 M€**. Il est construit avec une section de fonctionnement dont l'évolution est nettement ralentie, puisque **les dépenses réelles de fonctionnement n'évolueront que de + 0,9 %, soit moins que l'inflation estimée en loi de finances.**

C'est donc un budget volontaire et responsable que nous proposons. Il s'appuie sur la poursuite de nos efforts de gestion : l'évolution des dépenses de personnel permanent est plafonnée à + 2 % à périmètre constant et les crédits d'exploitation connaîtront une progression de seulement 0,5 %.

Nous porterons l'effort sur l'investissement, puisque les dépenses d'équipement prévues évolueront de + 2 M€ pour s'établir à plus de 42 M€. L'emprunt inscrit quant à lui n'augmentera que de + 1 M€. Il s'agit d'un emprunt spécifique qui sera intégralement consacré au financement d'opérations d'économies d'énergie. C'est une action originale que nous initions en 2010, dans la logique du Plan Climat Energie Territorial, en cours d'élaboration.

Outre des efforts de gestion renouvelés, **ce budget s'appuie clairement sur les bons résultats obtenus en 2009** : la progression des investissements réalisés permet d'inscrire davantage de subventions (elles sont en hausse de plus de 2 M€) et la gestion active de la dette, en période de taux bas, permet d'enregistrer une baisse des frais financiers supérieure à 0,5 M€.

Dans ces conditions, nous pouvons confirmer nos choix d'une évolution modérée des taux de la fiscalité directe communale en 2010. Nous n'augmenterons pas le niveau de la taxe d'habitation. En revanche, nous faisons le choix de porter à + 2 % le taux de la taxe sur le foncier bâti en 2010. **Cette évolution est globalement moitié moindre que celle de 2009**, où l'évolution des taux votés avait été respectivement de + 1 % et de + 3 %.

Ces propositions s'inscrivent dans la logique de nos priorités pour cette année, en tenant compte d'un contexte dégradé qui pèse déjà sensiblement sur les Bisontins.

Le rapport de présentation du BP est construit en cinq parties :

1. L'actualisation du cadrage budgétaire
2. Les politiques municipales et les stratégies suivies en 2010
3. Les équilibres du BP 2010
4. Les principaux postes du Budget Principal
5. Les budgets annexes.

1^{ère} partie : L'actualisation du cadrage budgétaire

1. Les finances publiques et les projets de réforme :

- **La réforme de la taxe professionnelle a été votée avec la loi de finances 2010. La nouvelle cotisation économique territoriale (CET) remplace la TP depuis le 1^{er} janvier 2010.**

Le texte initial du Gouvernement a été amélioré par les Parlementaires, dans un sens plus favorable aux Collectivités Locales. Toutefois, les principes mêmes de la réforme (et ses conséquences) n'ont pas été remis en cause : priorité donnée à la réduction de la charge fiscale des entreprises, création d'une part d'imposition assise sur la valeur ajoutée (mais avec une cotisation fixée sur un taux national), nouvelle répartition des ressources entre Collectivités avec transferts d'impôts et de dotations (ce qui a pour effet de réduire l'autonomie fiscale voire de la supprimer pour les Régions, mais aussi d'accroître mécaniquement la part des impôts ménages), neutralité affichée de la réforme en 2010 pour les Communes et les Intercommunalités.

Il reste une des principales critiques des associations d'élus locaux. Cette réforme a été votée sans réelle lisibilité. Les premières simulations pour les comptes locaux n'ont été fournies par Bercy que dans le courant du mois de janvier et surtout la réforme de la TP intervient avant le vote de la réforme territoriale : on vote les moyens avant de discuter des compétences. Le Sénat a imposé des clauses de revoyure qui permettront au Parlement d'ajuster les modalités de la CET en 2010 et 2011. Mais cette discussion s'inscrira nécessairement dans une enveloppe budgétaire contrainte (le déficit de l'Etat en 2009 étant voisin des estimations évoquées en janvier). Il ne faut pas en attendre autre chose que des correctifs limités, dans un vaste jeu de vases communicants.

En fait, la réforme de la TP laisse subsister de très nombreuses interrogations. Comment va évoluer la compensation relais au-delà de 2010 ? Quel sera le dynamisme des ressources de substitution ? Quels seront les effets de la réforme sur l'activité et l'emploi ? Quelle sera de fait l'attractivité du territoire du Grand Besançon ? Quelle sera l'évolution de la répartition de l'impôt entre contribuables ?

A ce stade, la réforme de la TP ne concerne pas directement la structure du budget de la Ville. Elle impacte en revanche fortement le Grand Besançon et aura pour effet une réduction à court et à moyen terme de ses recettes (taxation des professions libérales, évolution physique des bases, avenir du FDPTP, réduction de fait du pouvoir de taux). Ainsi, sauf à considérer que la réforme aurait des effets directs et très sensibles sur la reprise économique, il convient de se préparer à une nouvelle réduction de moyens et à renforcer le développement de stratégies communes avec l'Agglomération (en matière fiscale, mais aussi en terme de dotations, en rappelant que les reversements du Grand Besançon représentent plus de 17,5 M€ pour la Ville).

- **Le principe de la réforme des valeurs locatives a aussi été voté en loi de finances rectificative** (sans que le principe d'une application immédiate en 2010 ait été retenu).

Comme en matière de TP, il s'agit d'une réforme nécessaire, trop longtemps repoussée. Mais, là encore, il faut réformer de façon transparente, en associant étroitement les élus locaux et non pas procéder «au pas de charge». Après la réforme de la TP, une nouvelle réforme qui se ferait au détriment des finances des Collectivités Locales réduirait définitivement leur **autonomie fiscale** (Intercommunalités, Départements et Communes). La question du transfert de charges, de la lisibilité et de l'équité de l'impôt sont tout aussi fondamentales, pour les Maires qui sont souvent les premiers interlocuteurs de leurs concitoyens.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler les principes évoqués à la mi janvier par la Délégation sénatoriale aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation : nécessité d'initier rapidement la réforme, engagement sur la période 2011-2014, conduite au niveau national de la revalorisation des valeurs locatives, maintien d'un niveau constant de ressources pour les Collectivités Territoriales, lissage des effets de cette révision sur une période relativement longue.

La Ville sera particulièrement attentive à cette réforme et à ses effets, même si à ce jour les points d'interrogation sont nombreux : avenir des dégrèvements, modalités de mise en œuvre locale, détermination de la valeur de référence (valeur locative cadastrale ou valeur vénale), effet sur les cotisations de chacun.

Cette vigilance est d'autant plus indispensable que la situation des finances publiques est aujourd'hui gravement dégradée, avec un déficit public prévu à 8,2 % du PIB et une dette qui représentera en 2010 83,2 % du PIB. Le gouvernement reconnaît qu'il faudrait une croissance d'au moins 2,5 % à 3 % pour revenir d'ici 2013 sous les 3 % de déficit autorisé par Bruxelles. C'est un pari très optimiste. Ayant exclu toute hausse d'impôts, il ne lui reste plus qu'une voie, celle d'une baisse drastique de la dépense publique, à faire supporter par l'Etat, les comptes sociaux et les Collectivités Locales. Ainsi, à l'occasion de la «conférence des déficits publics» réunie sans préparation préalable le 28 janvier dernier, le Président de la République a annoncé **la mise en place d'un groupe de travail pour «la maîtrise des dépenses locales»** et évoqué l'établissement d'une norme «indicative» d'évolution des dépenses locales. Le discours n'a rien de nouveau. Faut-il encore rappeler que les Collectivités Locales votent leur budget en équilibre, qu'elles n'empruntent que pour investir, que leur investissement (encouragé par l'Etat) représente les trois quarts de l'investissement public et que leur responsabilité dans les déficits publics est très marginale (la dette de l'Etat représente 86 % de la dette publique) ?

L'ensemble des associations d'élus locaux conteste fortement la tentation récurrente qui consiste pour l'Etat à faire payer par d'autres ses propres déficits.

- **La réforme territoriale est en débat actuellement au Parlement.** Celui-ci se focalise surtout aujourd'hui sur le mode de scrutin qui sera retenu pour l'élection du futur Conseiller Territorial qui sera commun à la Région et au Département.

La question de la suppression de la clause générale de compétence pour les Régions et les Départements pourrait avoir des effets négatifs pour la Ville. Il faut rappeler en effet qu'une des orientations stratégiques fortes en matière financière a consisté à renforcer ces dernières années les partenariats et à optimiser au maximum les cofinancements possibles de nos investissements. En 2009, les subventions encaissées (6,1 M€) ont représenté près de 20 % des dépenses d'équipement HT réalisées en maîtrise d'ouvrage propre. La réforme, dont la nécessité n'apparaît pas clairement (du moins en terme d'économies d'échelles) jointe aux difficultés financières croissantes des Collectivités aura des effets induits. Elle risque de signifier un nouvel assèchement de ressources, alors qu'à l'inverse des dossiers majeurs doivent nécessiter d'aller au-delà de nos compétences strictes (l'enseignement supérieur par exemple).

Des interrogations subsistent aussi sur les projets institutionnels de créations de métropoles, de pôles métropolitains et de communes nouvelles. Les premiers projets issus des réflexions du Comité BALLADUR répondaient à une logique d'aménagement du territoire. On peut s'interroger aujourd'hui sur les évolutions envisagées, au risque de dénaturer et de complexifier les schémas institutionnels, leur efficacité et leur lisibilité. Par ailleurs, les Collectivités devront être vigilantes à ce que la réforme ne se fasse pas sans moyens dédiés. L'expérience de la création des Communautés d'Agglomérations doit inciter à la prudence. Elles ont été créées en 1999 sur une ressource unique (la TPU) et avec une forte bonification des dotations de l'Etat (DGF). Dix ans après, les Communautés d'Agglomérations ont perdu l'une et l'autre. Le risque pour les territoires est celui d'un développement à deux vitesses, qui serait fortement pénalisant.

Enfin, au-delà de ces points d'attention et alors que certains parlent de **«l'acte I de la recentralisation»**, **le volet intercommunal doit être appréhendé avec prudence** pour ne pas fragiliser encore les Communautés d'Agglomérations. Des structures fortes sont nécessaires pour des territoires qui se développent. Le renforcement de nos liens avec le Grand Besançon est une nécessité. Les règles de fonctionnement, d'élection, de sièges et de majorité doivent être préservées pour maintenir le caractère consensuel des décisions de l'Agglomération.

- Le 28 janvier, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un groupe de travail, présidé par G. CARREZ et PR LEMAS, chargé de **«réfléchir à la mise en place d'un objectif de dépenses des collectivités locales»**.

Le Programme de stabilité de la France 2010-2013 fixe les objectifs à atteindre pour un retour du déficit public à 3 % du PIB et, parmi eux, une évolution moyenne annuelle de + 0,9 % des dépenses publiques locales.

Indépendamment de la faisabilité juridique et pratique de cette «norme de dépense», que G. CARREZ lui-même juge déjà «impossible d'élaborer au regard de la disparité des budgets locaux», **cette orientation apparaît surtout économiquement très discutable** dans une période de relance où seules les collectivités locales disposent encore, grâce à leur bonne gestion, de quelques marges de manœuvre.

- Hors réforme de la taxe professionnelle, **la loi de finances votée pour 2010 est conforme aux indications données lors des Orientations Budgétaires.**

Globalement, l'enveloppe normée des dotations de l'Etat augmentera de l'inflation estimée, soit + 1,2 %. Mais ce pourcentage est trompeur dans la mesure où la loi du 9 février 2009 a étendu ce périmètre à des dotations qui connaissent leur rythme propre d'évolution (FCTVA).

En fait, au plan national, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'augmentera que de la moitié de l'inflation (+ 0,6 %) et les compensations d'exonération servant de variables d'ajustement connaîtront encore une baisse marquée (- 6,8 %).

La prévision du BP 2010 est détaillée dans la quatrième partie du rapport. Elle est maintenue malgré la progression attendue de certaines lignes résultant de l'impact positif de la population recensée ; **les dotations encaissées par la Ville seront en baisse pour la deuxième année consécutive**. Les perspectives en matière de finances publiques ne permettent pas d'envisager un rapide renversement de tendance.

2. L'appréciation de la situation financière de la Ville de Besançon

- A la date de rédaction du rapport budgétaire, la journée complémentaire n'est pas close, mais on peut de façon presque définitive dresser **un bilan financier de l'année écoulée**.

Le premier point à souligner est le niveau exceptionnel des réalisations en investissement. Porté par quelques grandes opérations et avec, pour partie, un effet de rattrapage sur 2008, le montant des dépenses d'équipement a atteint 45,6 M€ sur le seul budget principal (subventions d'équipement et travaux en régie compris). Les engagements pris au titre du plan de relance ont été atteints dès le mois d'octobre. C'est un excellent résultat dans une période économiquement très fragile, du point de vue de l'activité et de l'emploi. Cette accélération a eu aussi pour effet de permettre **d'améliorer le rythme d'encaissement des subventions**. En investissement, elles ont représenté 6,1 M€ contre 4,6 M€ en 2008 (subventions d'équipement uniquement).

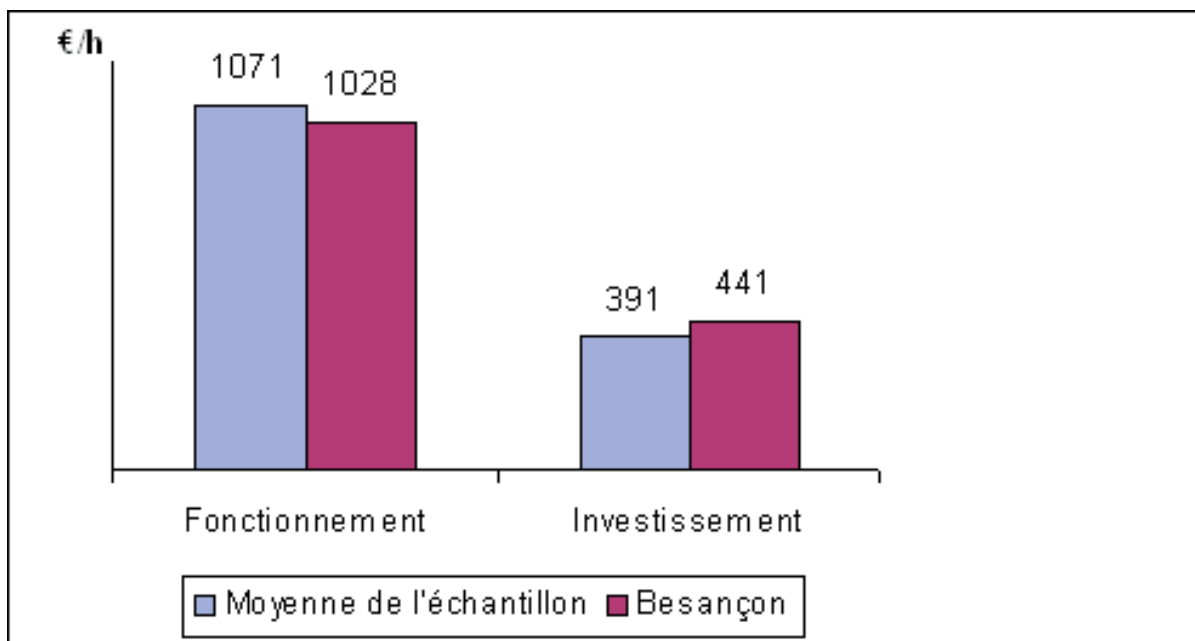
Le financement de l'investissement a été assuré par **un encaissement de 8 M€ de FCTVA**, en raison du double versement intervenu en application du Plan de relance. A compter de 2010, la Ville reviendra à un seul encaissement annuel, le décalage d'un an étant acté. **L'autofinancement de l'investissement reste satisfaisant même s'il est en baisse modérée. L'épargne brute passe de 24,6 M€ à 23,7 M€**. La mobilisation d'emprunt sur le budget principal a été limitée à 10 M€ en raison de la diminution du fonds de roulement et l'encours de dette est resté de l'ordre de 100,9 M€ au 31 décembre 2009.

Les recettes de fonctionnement se sont établies à 164,5 M€, dont 67,4 M€ de recettes de fiscalité directe. Deux postes sont **en nette diminution : les recettes de fiscalité indirecte** (droits de mutation notamment) qui baissent de 1,1 M€ **et les dotations de l'Etat**, en recul de 0,9 M€ par rapport au CA de l'exercice précédent. En dépenses, sur le total de 140,9 M€, les dépenses de personnel ont représenté 81,5 M€. Ce montant non retraité comporte les mouvements imputables à la mutualisation des RH. Le pourcentage global d'évolution est de + 2,1 %.

Par rapport à l'exercice précédent, la politique de gestion de dette et la baisse sensible des taux d'intérêts, a permis de limiter à 2,3 M€ le montant des intérêts et des frais financiers, donc de dégager des marges de manœuvre pour la Ville.

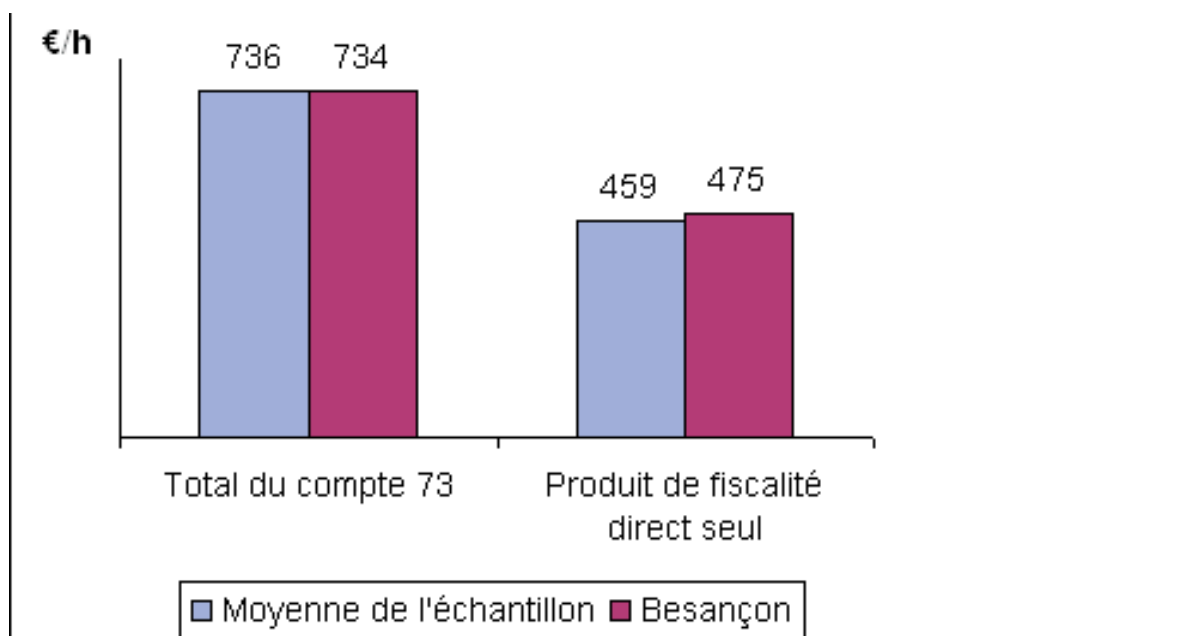
- **L'analyse est donc positive.** C'est le résultat d'une gestion rigoureuse et constante, avec des objectifs clairs inscrits sur la durée. D'ailleurs, la comparaison de Besançon avec les grandes collectivités de taille comparable confirme ces bons résultats. Les graphiques suivants sont issus d'une étude effectuée sur un échantillon de 31 Villes de métropoles de 100 à 300 000 habitants, dont les CA actualisés des données 2008 sont disponibles. Ces chiffres sont à retenir en tendance, compte tenu de la très grande diversité de situations, de contextes institutionnels et de choix de gestion.

Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement par habitant (moyenne annuelle 2002-2008)



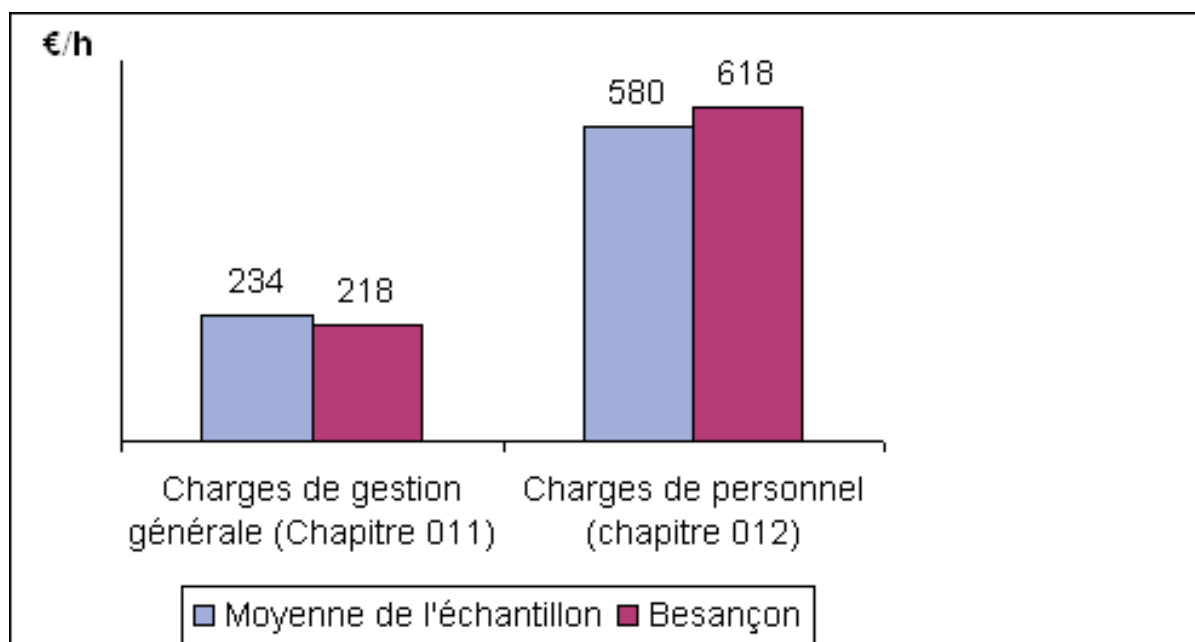
En moyenne l'effort de la Ville est sensible en investissement. En fonctionnement la Ville est plutôt moins dépensière que la moyenne en €/h.

Evolution des recettes d'impôts et taxes par habitant (moyenne annuelle 2002-2008)



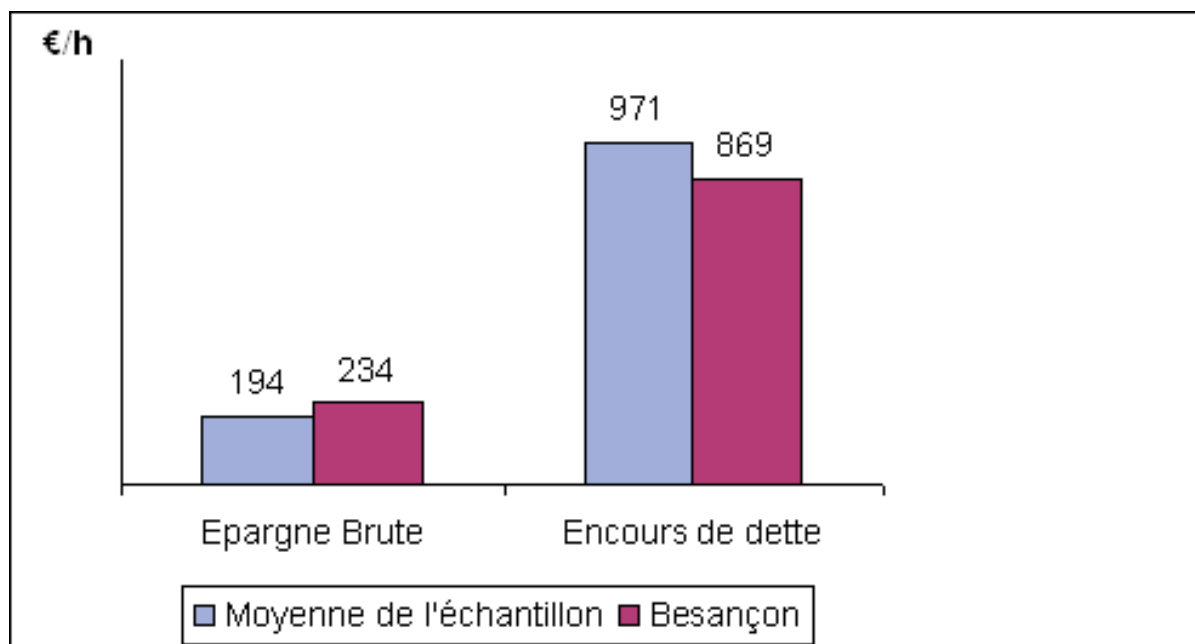
En moyenne, les recettes de fiscalité directe et indirecte sont quasiment identiques à **Besançon**, comparée à la moyenne des grandes villes de l'échantillon. En revanche, le produit de la fiscalité directe seule y est proportionnellement plus élevé. Mais, les charges de gestion générale sont plus faibles et la part des dépenses de personnel plus forte, ce qui dénote **un niveau de service élevé** (cf. graphique suivant).

Evolution des charges de gestion générale et des dépenses de personnel par habitant (moyenne annuelle 2002-2008)



Indépendamment des choix de gestion, les ratios financiers permettent de mesurer la situation financière.

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette par habitant (moyenne annuelle 2002 - 2008)



Les données ci-dessus montrent que la Ville dégage un autofinancement supérieur à la moyenne de l'échantillon. Elle est aussi moins endettée, non seulement au regard de l'encours par habitant, mais aussi si on se réfère au ratio de capacité de désendettement. Il est en moyenne de 3,7 ans, alors que la moyenne de l'échantillon s'établit à 5 ans.

3. La confirmation des priorités affichées en janvier

Dans sa construction même, le projet de BP 2010 s'inscrit pleinement dans les quatre priorités évoquées lors du débat d'orientation budgétaire.

- **La première concernait l'investissement et la volonté de la Ville de maintenir son effort.**

Nous ferons en 2010 plus qu'en 2009. Le BP de l'année précédente prévoyait 40,1 M€ de dépenses d'équipement. **Nous porterons ce montant en 2010 à 41,3 M€, majorés d'1 M€ consacré exclusivement à des opérations d'économies d'énergie.** Au total, l'effort de la ville restera à un niveau significatif cette année, du fait de notre volonté d'accompagner l'activité économique et de notre détermination à mettre en place les projets de développement, que la situation financière de la Ville nous permet de mener à bien.

Au budget 2010, hors dépenses imprévues, la répartition des dépenses d'équipement est la suivante : 20,8 M€ pour les opérations individualisées (enveloppes annuelles comprises), 13,6 M€ pour les tranches annuelles et 6,9 M€ pour les subventions d'équipement à verser. C'est sur cette dernière ligne que la progression est la plus sensible par rapport à l'exercice précédent, notamment pour ce qui concerne les participations de la Ville prévues sur les opérations universitaires.

- **La deuxième priorité que nous mettrons en œuvre concerne l'accompagnement des personnes en difficulté et le renforcement des politiques menées par le CCAS.**

Nous avons vu en 2009 que la dégradation rapide de la situation économique et sociale obligeait à réagir. Des crédits supplémentaires ont été votés pour accompagner le CCAS en 2009. Ces moyens seront pérennisés en 2010 ; la subvention de la Ville connaîtra de BP à BP une hausse supérieure au taux directeur que nous nous sommes fixé pour les autres subventions et participations. La participation de la Ville s'établira à 9,3 M€ et il n'est pas exclu, en cas de nécessité, de réviser cette somme à la hausse en cours d'année.

Il faut rappeler en effet que **le CCAS est l'opérateur des politiques sociales de la Ville sur son territoire** et qu'il est en première ligne des actions à réaliser, dans l'urgence et sur la durée. L'Analyse des Besoins Sociaux en cours d'actualisation montrera une nette dégradation des situations individuelles, alors que le chômage s'accroît. Le contexte de crise a pour effet d'accroître les bénéficiaires des minima sociaux et d'aggraver les inégalités. Elle rend encore plus nécessaire l'action publique, alors que l'isolement, la précarité et le vieillissement de la population constituent déjà des réalités qu'il faut savoir traiter.

- **Notre troisième priorité est celle du pouvoir d'achat.**

Nous avons limité au maximum l'évolution des tarifs les plus sensibles : non augmentation en 2010 des redevances assainissement et limitation à 3 centimes par m³ de la hausse du prix de l'eau. Cet ajustement technique est nécessaire, mais il s'appliquera sur une base qui, compte tenu des évolutions de ces dernières années, a ramené le tarif réellement payé par l'utilisateur à celui de 2001.

Notre instrument principal est celui de la politique fiscale. Mais il faut rappeler que c'est un levier limité. Il est encadré par un cadre législatif et réglementaire strict et la Ville n'est pas totalement maîtresse de la politique d'exonérations qui est en premier lieu de la responsabilité de l'Etat. On peut aussi rappeler que le mode de calcul de l'impôt (avant dégrèvements), contrairement aux demandes formulées par les associations d'élus, ne tient pas compte du niveau de revenu.

Cela étant, le levier fiscal constitue aujourd'hui la seule marge de manœuvre financière de la Ville. Le produit de fiscalité directe représente en effet près de 70 M€ sur 170 M€ de recettes réelles. Nous avons toutefois conscience de la charge croissante que les impôts représentent pour nombre de nos concitoyens, même si seulement 41 % des Bisontins payent l'intégralité de la cotisation de taxe d'habitation (42 % sont dégrévés et 17 % sont exonérés).

En 2009, nous avons choisi d'augmenter de 1 % la taxe d'habitation et de 3 % la taxe foncière. **En 2010, nous faisons le choix volontaire de ne pas accroître le taux de la taxe d'habitation et de limiter à + 2 % l'évolution du foncier bâti.** Il s'agira donc d'une évolution modérée, indispensable pour conforter nos équilibres budgétaires inférieure à celle votée en 2009, elle-même inférieure à l'évolution de la moyenne nationale.

Sur la durée du mandat, nous respecterons les objectifs que nous nous sommes fixés : les taux de la fiscalité directe communale n'augmenteront pas plus que l'inflation hors tabac constatée.

• Enfin, le budget 2010 confirme nos choix d'intervention et la priorité que nous donnons au service public.

La crise que nous traversons aura eu ce résultat étonnant de transformer les Libéraux en Interventionnistes. Nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel choix et du retour en grâce du service public. On peut néanmoins regretter que cette profession de foi n'aille pas encore jusqu'à des choix de gestion compatibles avec une réelle politique de défense du service public, comme alternative aux restructurations forcées et à la priorité donnée au résultat financier.

Pour ce qui concerne la Ville, notre ligne de conduite est claire : priorité au service public municipal, mais aussi amélioration de nos façons de faire, qualité du service rendu, écoute des usagers et des habitants, modernisation de nos pratiques et choix du meilleur service au meilleur coût. C'est ce que nos concitoyens demandent. Nous poursuivrons le travail que nous menons en interne pour continuer à nous améliorer.

Le choix du service public c'est aussi le choix de la transparence. Nous prévoyons cette année de mettre en place deux nouvelles régies municipales, pour l'exploitation de la SMAC et pour la gestion globale du site de la Citadelle.

2^{ème} partie : Les politiques municipales et les stratégies suivies en 2010

1. Premier axe stratégique : le développement de l'attractivité de la Ville

• En 2010, nous nous mobiliserons pour faire avancer significativement les dossiers fortement structurants que sont le TCSP porté par le Grand Besançon, la restructuration du pôle Viotte et la Cité des Arts et de la Culture.

La Ville est fortement impliquée dans le projet de **Transport en Commun en Site Propre**. Elle continuera à accompagner le Grand Besançon dans la réalisation des études prévues sur le tracé des quais. Elle participe aux groupes de travail et aux relations d'échanges nouvelles que nous souhaitons établir avec les services de l'Etat. La Ville est aussi directement concernée par les problématiques de circulation, les questions de voirie et de réseaux, l'intégration urbaine du projet et la possible reconfiguration du Pont Battant (pour lequel des travaux de rénovation seront inéluctables à moyen terme). Le travail se poursuit aussi sur les opérations connexes dont elle a la charge, qu'il s'agisse par exemple du réaménagement de l'entrée du CHU sur l'Ouest bisontin ou de l'aménagement du boulevard Diderot. 1,5 M€ sont prévus au budget 2010 pour les premiers travaux et acquisitions.



Le projet de réaménagement global du secteur Viotte est un autre dossier porté avec le Grand Besançon. Nous prévoyons 1,7 M€ de crédits sur cette opération en 2010. Ils seront affectés principalement sur la première tranche du pôle multimodal, pour le projet de prolongement du souterrain et pour préparer le déplacement du monument aux morts sur le site des Glacis. Notre objectif est de boucler rapidement les discussions que nous menons avec les différents financeurs et acteurs concernés, RFF, la SNCF, l'Etat et les autres Collectivités Locales. Ce dossier (dont la pleine réalisation sera effective au-delà de 2011) est important pour profiter pleinement de l'arrivée de la LGV.

Autre grand dossier structurant qui va entrer en phase opérationnelle (avec une première tranche qui concernera les démolitions) : **la Cité des Arts et de la Culture, sur l'ancien site du Port Fluvial**. Les derniers résultats des appels d'offres sont désormais connus. La répartition des financements est arrêtée entre le Grand Besançon, la Région et la Ville. Les acquisitions seront définitivement conclues en 2010, avec une répartition du foncier entre les trois acteurs du projet.

Globalement, ce sont 1,9 M€ qui sont inscrits au budget 2010 de la Ville pour les premiers règlements à effectuer cette année sur les travaux et le foncier. Avec la SMAC en vis-à-vis, c'est un nouveau visage de l'entrée de Ville qui se dessine.

- **Le développement de la Ville est également porté par la réalisation des grandes opérations d'urbanisme.** Plusieurs dossiers majeurs vont démarrer en 2010. C'est d'abord le cas du projet de réhabilitation du **6 rue de la Madeleine** qui s'inscrit dans un projet plus vaste sur le quartier Battant. Une étude urbaine est en cours qui intègre également la problématique des Bains Douches, de la réhabilitation du 11 rue Battant et de celle de l'îlot Champrond. Le CCAS est partie prenante de cette réflexion.

D'autres dossiers avancent de façon significative. C'est le cas du projet que nous voulons exemplaire sur **la caserne Vauban**. Il a d'ailleurs été labellisé par la Caisse des Dépôts. C'est aussi le cas sur le **secteur des Vaîtes** où les acquisitions se poursuivent, comme d'ailleurs la réflexion globale. L'enjeu pour la Ville est d'y réaliser une opération majeure qui constitue un modèle d'éco quartier.



Le projet des Vaîtes devrait bénéficier pleinement des effets positifs du TCSP. Le dernier permettra de dessiner un nouvel axe de développement sur l'Est bisontin. La réflexion est aussi ouverte sur **Palente-Orchamps**, avec la volonté de préparer un nouveau programme pour ces quartiers qui connaissent de fortes difficultés. Une inscription est d'ailleurs prévue au PPI.

Deux grands dossiers d'urbanisme devraient aussi connaître des évolutions significatives en 2010. C'est d'abord le cas de la **ZAC Pasteur**. Avec la création du service municipal d'Archéologie Préventive, la Ville peut désormais intervenir sur le site. Des points de convergence ont été trouvés avec l'Etat et les fouilles démarrent. Le déblocage du projet est donc acté, après la levée des réserves du PPRI et des obstacles juridiques. Nous avons inscrit 0,9 M€ pour cette opération en 2010. Un autre dossier sera à

suivre attentivement cette année, celui des **Prés de Vaux** avec la friche de la Rhodia. La Ville a préempté pour 0,8 M€, avec l'objectif de lever les verrous qui bloquent la situation.

Enfin, **les deux dossiers des PRU Clairs-Soleils et Planoise** continueront de changer le cadre de vie des habitants. Sur Clairs-Soleils, nous prévoyons une intervention globale de la Ville de plus de 2 M€, essentiellement au titre de la CPA. Sur Planoise, après les importants travaux de 2009, les inscriptions prévues sont moins élevées (0,9 M€). Nous nous mobiliserons cette année particulièrement sur le dossier du parc urbain.

Enfin, on peut noter que le **dossier des Hauts du Chazal** se poursuit activement. La Ville y est mobilisée à plusieurs titres : programme de logements, constructions universitaires, problématique du stationnement avec le CHU, intégration du TCSP.

- **Ces différents programmes ont tous un point commun : renforcer l'attractivité économique de la Ville et du Grand Besançon et s'inscrire dans un projet de développement, partagé avec le Grand Besançon et nos partenaires.** Il passe par des actions en commun en faveur de l'accès à l'emploi et à l'insertion, par le soutien à la ZFU de Planoise, par notre politique commerciale, par les actions menées en matière d'habitat, dans le domaine social et au travers de nos politiques de proximité. Dans ces domaines, la Ville n'est pas directement compétente. Elle joue le rôle d'accompagnateur pour faire jouer les effets de levier.

Le premier soutien que nous apportons à l'activité c'est celui que représente la Ville comme acteur économique et comme maître d'ouvrage ; c'est notre investissement dans les projets de demain.



En 2010, nous nous sommes fixé comme priorité de renforcer les moyens que nous mobiliserons en faveur du **développement touristique**. Là aussi, les résultats ne seront mesurables que sur la durée et l'investissement de départ est important. Nous avons choisi de regrouper et de fédérer les acteurs et de renforcer les moyens affectés à l'Office de Tourisme et des Congrès. Un plan complet, chiffré et inscrit dans la durée, sera proposé au prochain Conseil Municipal. Nous mettrons l'accent sur nos atouts, sur les projets, sur leur accompagnement et sur la communication.

Le patrimoine bisontin et d'abord l'héritage de Vauban y figureront en bonne place, même s'il ne s'agira que d'un élément de cette politique. Nous construisons aussi un nouveau **projet de développement pour la Citadelle**, en tirant un bilan positif des réalisations passées mais avec la volonté de simplifier la lisibilité du site et son mode de gouvernance, pour conforter encore ce qui en fait aujourd'hui le premier lieu touristique de Franche-Comté.

- Dans le domaine culturel, **les travaux de construction de la SMAC** devraient être quasiment achevés en fin d'année. Près de 3,4 M€ sont inscrits au BP 2010 pour le bâtiment et pour les aménagements extérieurs. Il s'agit d'un projet majeur, à la fois pour notre politique culturelle, pour le public bisontin et notamment les plus jeunes, mais aussi comme entrée du site des Prés de Vaux. La SMAC constituera ainsi un élément important du pôle culturel que nous souhaitons construire sur cette partie de Besançon.



La SMAC sera gérée en régie municipale, comme le théâtre musical Ledoux et nous travaillons à établir de nouveaux partenariats sur ce dossier avec l'Etat et avec les Collectivités. La structure sera mise en place en cours d'année pour préparer l'ouverture de l'équipement et mettre en place une série d'actions de préfiguration.

Sur le même secteur, nous préparons aussi en 2010 l'ouverture d'une **friche culturelle sur le site de l'ancienne usine Supérieur**. Le projet se construit avec la SAIEMB. Il s'agit d'offrir un nouveau lieu pour l'accueil des artistes bisontins, pour encourager la diffusion et la création.

Car la politique culturelle de la Ville est globale. Elle ne se limite pas à telle ou telle action et elle se développe avec les acteurs culturels locaux, les scènes nationales, les associations ou le théâtre musical. Notre projet pour l'orchestre prendra forme en 2010.

Nous continuerons enfin notre effort en faveur du patrimoine. Ainsi, près de 2 M€ seront réservés pour poursuivre la réhabilitation des fortifications. Et nous nous engageons résolument dans le grand projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

2. Deuxième axe stratégique : la solidarité, la citoyenneté et la proximité du service public

- Comme nous l'avons évoqué en janvier dernier, le contexte social reste préoccupant. Il appellera à **une mobilisation renforcée de la Ville et du CCAS comme acteur de terrain**.

Aussi, dans ce contexte difficile, la subvention au CCAS connaîtra une augmentation exceptionnelle de 4,1 %, la portant à 9,3 M€ en 2010.



Le constat est en effet inquiétant : la situation économique et sociale reste tendue, l'emploi régresse fortement. Les services du CCAS constatent une sollicitation croissante. Le vieillissement s'accroît, le financement de la dépendance se fragilise et le handicap n'est pas épargné par la crise.

Le CCAS développera donc en 2010 une politique de proximité, adaptée aux difficultés rencontrées quotidiennement, orientée sur la lutte contre les exclusions et la promotion des solidarités, le soutien aux personnes âgées, la politique du handicap.

La lutte contre les exclusions et la solidarité se traduiront par une série d'actions dans le domaine de la santé : poursuite des ateliers santé Ville, réponse à l'appel à projets «expérimentation pour les jeunes», lits haltes soins santé, création du pôle santé à l'espace Champrond. Une attention particulière sera apportée au plan de lutte contre la précarité des jeunes. Le CCAS poursuivra aussi son effort constant pour l'accès à l'alimentation et le parcours logement, au-delà du plan hiver. Faire évoluer le dispositif des secours et mettre l'accent sur l'accès à l'emploi (Pacte Territorial d'Insertion et Revenu de Solidarité Active) sont aussi des priorités.

S'agissant de **la politique des personnes âgées**, des changements significatifs sont intervenus en 2009. Des projets importants vont se développer en 2010 avec un appui sur la Maison des Seniors, la restructuration des Logements-Foyers et les services de soutien à domicile. L'approche intergénérationnelle et la lutte contre les pathologies de type Alzheimer constituent aussi des axes de travail.

Enfin, la Ville poursuivra ses interventions en direction des **personnes handicapées** avec une priorité : continuer à appuyer le CHAT face à la crise et accompagner les mutations nécessaires. Il s'agira aussi de poursuivre la mise en œuvre du schéma d'accessibilité dans tous les aspects de la vie sociale.

• **L'Éducation et la Jeunesse** constituaient une priorité forte du mandat précédent.

S'agissant de **l'Éducation et de la Petite Enfance**, de nombreuses réalisations ont été conduites : travaux de sécurité dans les établissements, cartable numérique et portail pédagogique, modernisation des outils de travail et revalorisation des crédits des écoles, stabilisation de nos relations avec l'enseignement privé, révision des règles de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance, partenariat avec la CAF. Nous poursuivrons dans cette voie en consolidant ces acquis.

Pour 2010, le grand dossier concernera l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale. Cet équipement innovant permettra d'améliorer encore la qualité des prestations de la Ville en matière de restauration scolaire. Suite à la défaillance d'une des entreprises clés du chantier en 2009, c'est la Ville qui a repris en régie directe une partie de ces travaux. La nouvelle cuisine centrale sera pleinement opérationnelle avant l'été.



Dans le domaine de l'Éducation, nous poursuivons nos réflexions sur l'optimisation de la carte scolaire. En matière d'investissement, nous préparons un programme de rénovation des cours des différents établissements. D'autres travaux sont programmés sur les maternelles (Duchaillet, Bersot par exemple). L'accent sera mis en 2010 sur la qualité de l'accueil et l'analyse de nos modes de fonctionnement. Nous présenterons aussi, comme nous y sommes engagés, une nouvelle grille tarifaire avant l'été, tenant compte dans l'accès au service des différences de revenu.

L'atout que représente la jeunesse pour Besançon est aussi à apprécier au regard des **enjeux stratégiques qui sont ceux de l'avenir de l'Université de Franche-Comté**. La Ville est étroitement associée aux réflexions de l'UFC dans le cadre du PRES avec la volonté de rapprocher l'ensemble des acteurs et de mobiliser les Collectivités de proximité pour valoriser les atouts qui sont les nôtres dans le rapprochement avec Dijon.

Il s'agit d'un signe important : nous augmentons en 2010 notre soutien aux bourses de doctorants. Nous poursuivons aussi nos efforts d'accompagnement et de communication auprès des étudiants. Enfin, des crédits significatifs (pour plus de 2,5 M€) sont inscrits au BP pour soutenir la réalisation des équipements universitaires que sont : l'UFR Médecine Pharmacie, la Cité Canot et la Maison des Sciences de l'Homme. La Ville est aussi fortement impliquée avec le Grand Besançon dans l'aménagement du site des Hauts du Chazal et de Temis Santé.

- **En 2010, la Ville poursuivra ses interventions au sein de chaque quartier.** C'est une priorité confiée à chaque adjoint de quartier.

Il s'agit notamment de **renforcer l'animation confiée aux Maisons de Quartiers municipales**, en inscrivant leurs interventions dans des **Projets Sociaux de Territoire**. Ceux-ci ont vocation à regrouper l'ensemble des interventions de la Ville dans les quartiers, en s'adaptant aux réalités et aux spécificités de terrain. C'est une nouvelle approche que nous souhaitons partager avec l'ensemble des intervenants, pour accroître l'efficacité de nos politiques et favoriser les effets de leviers.

Cette même logique vaut pour les discussions que nous avons avec les structures de quartiers associatives. L'année 2010 verra l'aboutissement des négociations pour la reconduction des conventionnements que nous souhaitons élargir à la CAF. Cette discussion pourrait passer par un accroissement des moyens que nous consacrons globalement à ces politiques.

Elles sont particulièrement importantes dans un contexte marqué par une dégradation de la situation économique et du climat social. C'est pourquoi nous attendons beaucoup de **la future génération de CUCS**. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas de façon définitive les nouvelles orientations de la politique de la Ville de l'Etat et la déclinaison du Plan Banlieue. 2010 devrait permettre de clarifier la dimension financière, organisationnelle et juridique des futurs contrats. Au-delà du retard pris, il serait extrêmement dommageable pour Besançon et pour ses quartiers que les périmètres d'intervention (et donc les moyens affectés à ces territoires) soient réduits. Nous y serons très attentifs.



Parmi les quartiers prioritaires sur lesquels nous travaillerons particulièrement cette année, au-delà des programmes engagés sur **Planoise** et sur **Clairs-Soleils**, la réflexion se poursuivra sur **Battant** et sur **Palente-Orchamps** comme indiqué par ailleurs. Dans le premier cas, il s'agit d'intégrer la problématique du site de Champrond et la montée en puissance des Bains Douches, dans le développement du quartier. Dans le second cas, une vaste étude est engagée pour préparer une réhabilitation d'envergure avec NEOLIA mais aussi intégrer l'atout que représenteront demain le passage du TCSP et le développement des Vaîtes notamment.

Enfin, 2010 sera consacrée à **la redynamisation de la charte signée pour encourager la lutte contre les discriminations**. Nous consoliderons notre partenariat avec la HALDE et nous développerons un nouveau programme d'actions.

- **Dans le domaine sportif**, l'année 2009 a vu les graves difficultés financières et sportives connues par **le sport de haut niveau**. Malgré les critiques, la Ville a maintenu sa ligne directrice : accompagner très régulièrement les clubs, soutenir le sport de haut niveau sans effets de manche, tenir nos engagements contractuels, mais sans aller jusqu'à faire payer aux contribuables bisontins des déficits dont la Ville n'est pas responsable. La marge est étroite, dans un contexte où manquent l'argent public, mais surtout le sponsoring privé.

Mais le sport de haut niveau ne doit pas cacher l'ensemble de nos interventions et le **soutien régulier apporté par la Ville aux structures sportives de terrain et notamment au sport amateur**. Nous accentuerons cette aide en 2010 avec une revalorisation des crédits votés. En effet, nous croyons dans la valeur exemplaire du sport et dans ses vertus de cohésion, d'apprentissage de l'effort et de l'esprit d'équipe.

En 2010, nous avons décidé de poursuivre la revalorisation des budgets consacrés à améliorer **les infrastructures de proximité** (terrains, gymnases, vestiaires). Les crédits des tranches annuelles sont majorés.



Nous souhaitons aussi développer la place du sport dans les politiques en direction des quartiers. Les projets sportifs comme les projets culturels doivent participer à cette nouvelle approche en direction de la jeunesse. Ainsi un nouvel événement aura lieu en septembre qui prendra la place d'Alter Egaux. La pratique sportive y aura toute sa place.

Enfin, la Ville participera ou initiera en 2010 une série de travaux dans le **patrimoine sportif local**. Cette orientation est inscrite au PPI et elle prend le relais des travaux importants programmés ces dernières années sur le Palais des Sports et sur le Stade Léo Lagrange notamment. Il s'agit de travaux prévus sur les locaux du BRC Tennis, mais aussi de la programmation d'une première série de réhabilitations sur le complexe sportif de Rosemont ou des réflexions préalables à la reconstruction du Stade de Rugby des Orchamps.

L'ensemble de ces projets doit conforter notre statut de **capitale sportive** et valoriser notre savoir-faire pour continuer à attirer des événements sportifs majeurs qui participent à l'attractivité de Besançon.

3. Troisième axe stratégique : l'environnement et la qualité de la vie

- **La qualité de la vie est une de nos préoccupations constantes.** C'est une tradition à Besançon mais surtout une réalité. La Ville fait partie des collectivités françaises précurseurs en matière de développement durable et nous souhaitons le rester.

En 2010, nous renforcerons les moyens consacrés aux politiques de l'environnement : fleurissement, qualité des espaces naturels, protection de la biodiversité, mise en valeur des parcs et jardins, actions pédagogiques et de sensibilisation, jardins familiaux. La Ville confortera ses interventions au titre du programme Nature et Culture. Elle s'impliquera aussi dans une série de manifestations pour valoriser «2010, année de la biodiversité». Il est prévu également une série d'actions expérimentales dans la logique des aménagements doux et des travaux de mise en valeur du patrimoine Vauban. Ainsi une opération sera conduite en 2010 sur les berges du Doubs.

Ces interventions bénéficieront de crédits traditionnels et de l'appui interne de la mission Développement Durable. Celle-ci est fortement mobilisée depuis 2009 par le travail d'élaboration et d'échanges autour du **nouvel agenda 21** de la Ville. Cette opération est menée en collaboration étroite avec le Grand Besançon. La Ville s'impliquera particulièrement en 2010 dans l'organisation de la semaine du développement durable.



Nous avons décidé cette année de revaloriser les crédits d'intervention inscrits sur **enveloppes annuelles**. Ils sont globalement de 2,6 M€ au BP 2010. L'accent sera mis sur les espaces verts dans les quartiers (0,2 M€), sur la poursuite de l'aménagement des collines et sur les parcs et jardins du centre-ville (0,1 M€). A ces opérations, il faut ajouter les travaux prévus sur le parc urbain, dont la mise en valeur et la sécurisation pour les habitants du quartier est une priorité.

- **Le sommet de Copenhague a montré l'intérêt majeur porté par les populations mondiales aux questions de climat et d'énergie.** Besançon fait partie des collectivités locales qui ont décidé de s'engager pour construire un autre avenir, en considérant que nous avons à être exemplaires. C'est le sens de la signature de la Convention des Maires, avec la volonté de nous inscrire dans la perspective du 3 x 20. C'est aussi ce que traduit notre labellisation Cit'énergie/EEA.



Nous poursuivrons fermement dans cette voie en 2010, avec **l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial**, le soutien renouvelé à l'espace Info Energies et la réalisation d'actions nouvelles : un effort supplémentaire de sensibilisation aux économies d'énergie dans les écoles, les équipements municipaux, auprès des agents de la collectivité et du grand public, avec aussi la réalisation de l'action «200 familles».

Surtout, nous avons décidé en 2010 de réaliser une opération exceptionnelle pour accélérer la réalisation de travaux en faveur d'économies d'énergie. Les 42,3 M€ de dépenses d'équipement inscrits au BP 2010 se décomposent en 41,3 + 1 M€. Nous avons choisi d'inscrire cette année 1 M€ de travaux qui seront affectés exclusivement à des économies d'énergie. Il s'agira de prévoir le remboursement de cet investissement par un emprunt spécifique dont l'annuité sera exactement égale aux économies d'énergies générées par ces travaux. C'est une opération ambitieuse qui a donné lieu à un important travail de préparation et de simulations internes sur la deuxième partie de l'année 2009.

Une série d'investissements, selon leurs caractéristiques, leur durée de vie et leur taux de retour ont été sélectionnés, en éclairage public, chauffage, isolation. En 2010, nous démarrerons cette opération pluriannuelle en affectant **l'intégralité de ce million d'euros sur le renouvellement des lanternes en éclairage public**. 2 000 points lumineux seront concernés, avec l'objectif de réinstaller des lampes 70 W ou 50 W Sodium haute pression. L'économie annuelle est estimée à plus de 200 KW.

En 2010, nous mettrons également en place **un «fonds climat»** qui sera destiné à renforcer les moyens de cette politique. Il sera alimenté par la réaffectation des ventes de certificats d'Economie d'Energie générés par la Ville.

- La Ville est fortement impliquée par les problématiques de développement durable.

C'est une question majeure pour l'avenir et c'est cette anticipation qui nous amène à travailler sur l'arrivée de la LGV, sur la liaison Auxon-Viotte et sur le projet de TCSP. Les travaux sur ouvrages sont programmés à hauteur de 2,7 M€ au BP 2010. Nous avons aussi décidé de revaloriser cette année les crédits consacrés au **Plan de Développement Urbain**. Ils représenteront 650 K€, ce qui est plus que nos premières prévisions. Ces crédits, dont l'affectation est très souple, sont indispensables pour permettre d'accompagner les projets d'urbanisme, réaliser des aménagements spécifiques et favoriser l'adaptation de la Ville aux modes doux de déplacements.



L'évolution du projet de TCSP implique aussi pour la Ville de travailler sur **les schémas de circulation et de stationnement**. La réflexion avance sur l'Ouest, sur l'Est et sur le site Chamars/Saint-Jacques notamment. En 2009, nous avons poursuivi les aménagements liés à de grands projets et accru l'offre de stationnement payant. En 2010, nous travaillons avec nos partenaires à préparer la réalisation d'un nouveau parking sur le site de Viotte et à accroître l'offre sur le secteur CHU/pôle universitaire. Un projet de parking délégué est en cours d'élaboration. Une concertation étroite lie aussi la Ville et le Grand Besançon, qui est mobilisé sur le renouvellement de sa DSP Transports Publics Urbains.

En 2009, nous avons fêté le succès de Vélocité. En 2010, l'accent est mis sur un nouveau service, dont nous prévoyons l'équilibre sur trois ans. **Le service d'autopartage** fonctionnera sous forme d'une SCIC associant la Ville. C'est un complément naturel à notre politique de stationnement. Il s'inscrira aussi dans les enjeux de la multimodalité qui se met progressivement en place sur l'agglomération.

- En 2010, nous développerons de manière plus visible la promotion d'un comportement favorable à la santé.

La Mission Hygiène alimentaire renforcera ses animations selon le concept «bien manger, bien bouger» dans la restauration scolaire, les ateliers santé jeunes, la petite enfance, les logements foyer...

Les ateliers santé ville élargiront leurs actions auprès des maisons de quartier avec des projets pilotes, issus des diagnostics santé réalisés sur différents quartiers de Besançon et finalisés en 2010.

La Ville poursuivra et amplifiera la lutte contre les addictions avec la sensibilisation des scolaires au tabagisme, au jeu pathologique, à la cyberdépendance, à l'alcool.

Nous conforterons notre coopération avec les associations de santé notamment celles impliquées dans la lutte contre le SIDA et le cancer.

Nous renforcerons notre travail de lutte contre les nuisances, en particulier les nuisances sonores et l'insalubrité.

- Enfin, parmi les grands projets de l'année 2010, nous inscrivons une série d'actions destinées à **améliorer encore la qualité du service rendu par la Ville**.

Dans ce cadre, une évolution majeure est intervenue en cours d'année 2009 avec la **mutualisation des moyens consacrés à la gestion du personnel, entre la Ville, le Grand Besançon et le CCAS**. Cette nouvelle organisation est pleinement opérationnelle en 2010. Elle s'inscrit dans la logique de rapprochement et d'optimisation des moyens que nous recherchons. Il n'est pas prévu de mouvements majeurs en 2010 mais un travail de fond : d'une part pour tirer un bilan des différents modes

d'organisation existants (mutualisation, prestations de services, services partagés) de façon à en simplifier les modalités et d'autre part pour préparer en liaison étroite avec le Grand Besançon les évolutions institutionnelles et les conséquences organisationnelles et financières, qui devraient découler de la nouvelle carte territoriale.



Parmi les projets menés en commun, nous ouvrirons plusieurs chantiers nouveaux, notamment en matière informatique : modernisation des outils de communication, nouvel outil de suivi des marchés publics, préparation du renouvellement des systèmes d'informations géographiques et financier Ville / Grand Besançon / CCAS (0,2 M€ pour la Ville en 2010).

S'agissant plus spécifiquement des services au public, **la réorganisation** initiée avec le déplacement de certains services à la City en 2009 va se poursuivre. L'étape suivante consiste en la création d'une grande direction de l'Accueil qui inclura l'actuelle Direction des Formalités Administratives. **Le regroupement des fonctions d'accueil** est prévu au rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal. Les travaux débuteront courant 2010, avec l'objectif d'une amélioration globale de la qualité du service rendu à l'usager. Pour cela la Ville est engagée dans une démarche de labellisation avec la Charte Marianne.

Enfin, 2010 permettra aussi de poursuivre les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville avec une tranche supplémentaire qui concernera la rénovation de la Salle du Conseil Municipal (à réaliser en 2010/2011).

3^{ème} partie : Les équilibres du budget primitif 2010

1. Le budget général

Les tableaux présentés sur les deux pages suivantes permettent de mesurer l'évolution du budget général entre le budget primitif 2010 et son devancier.

Sans entrer dans le détail des variations poste par poste du budget principal et des budgets annexes, qui feront l'objet de développements ultérieurs, il est nécessaire d'observer les grandes tendances enregistrées par le budget général, tant au niveau des dépenses qu'à celui des recettes.

a) La progression des dépenses bénéficie prioritairement à l'investissement

De 224,3 à 229,7 M€, les propositions nouvelles augmentent de 5,3 M€ dont 3,3 M€ au bénéfice de l'investissement et 2,0 M€ seulement au titre du fonctionnement.

La quasi totalité de ce supplément de 3,3 M€ d'investissement profite aux dépenses d'équipement (+ 3,0 M€ et + 5,7 %) alors que le remboursement de la dette en capital connaît une évolution plus mesurée (+ 0,3 M€ et + 2,3 %) : l'effort est donc concentré sur la création de nouveaux équipements et l'amélioration du parc existant.

Avec 2 M€ supplémentaires, **la progression du fonctionnement se limite à 1,3 %**, à peine plus que l'inflation prévisionnelle (1,2 %).

Encore faut-il remarquer qu'à lui seul, le service Archéologie Préventive, dont l'activité monte en régime en 2010, absorbe 0,8 M€ de cette hausse : sans lui, elle se limiterait à 1,2 M€ et à 0,8 %.

En dépit d'un environnement difficile, et sans bénéficier cette année d'un soutien spécifique de l'Etat au titre du plan de relance, la Ville parvient ainsi à rehausser son niveau de dépenses d'équipement : c'est nécessaire à son propre développement mais c'est aussi sa contribution à la reprise de l'économie locale et nationale.

Elle y parvient d'abord en ralentissant sensiblement le rythme de ses dépenses de fonctionnement.

En examinant les recettes, nous verrons que si la préservation à moyen terme d'une bonne situation financière nécessite une nouvelle hausse des taux de fiscalité directe, celle-ci sollicitera plus modérément le contribuable bisontin.

BP 2010 - BUDGET GÉNÉRAL - DEPENSES RÉELLES (en €)

	BUDGET PRINCIPAL		2010/2009		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		Forêts, SSADPA, Archéologie		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2010/2009		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		2010/2009	
	BP 2009	BP 2010	en M€	en %	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	en M€	en %	BP 2009	BP 2010	en M€	en %
	Dépenses d'équipement	36 807 561	35 439 219	- 1,37	- 3,7 %	5 095 644	4 353 411	4 791 500	6 496 795	3 063 819	2 915 209	169 328	163 714	13 120 291	13 929 129	+ 0,81	+ 6,2 %	49 927 852	49 368 348	- 0,56
Subventions d'équipement	3 289 847	6 872 691	+ 3,58	+108%													3 289 847	6 872 691	+ 3,58	+108,9
Equipement	40 097 408	42 311 910	+ 2,21	+ 5,5 %	5 095 644	4 353 411	4 791 500	6 496 795	3 063 819	2 915 209	169 328	163 714	13 120 291	13 929 129	+ 0,81	+ 6,2 %	53 217 699	56 241 039	+ 3,02	+ 5,7
Autres dépenses	130 090	113 206															130 090	113 206		
Dettes en capital	10 307 000	10 809 000	+ 0,50	+ 4,9 %	330 300	283 600	1 250 500	1 021 000	177 630	227 000	21 600	26 100	1 780 030	1 557 700	- 0,22	- 12,5 %	12 087 030	12 366 700	+ 0,28	+ 2,3
Investissement	50 534 498	53 234 116	+ 2,70	+ 5,3 %	5 425 944	4 637 011	6 042 000	7 517 795	3 241 449	3 142 209	190 928	189 814	14 900 321	15 486 829	+ 0,59	+ 3,9 %	65 434 819	68 720 945	+ 3,29	+ 5,0
Personnel	82 327 538	84 630 438	+ 2,30	+ 2,8 %	2 873 000	2 919 472	2 269 374	2 313 615			893 857	1 288 649	6 036 231	6 521 736	+ 0,49	+ 8,0 %	88 363 769	91 152 174	+ 2,79	+ 3,2
Subventions	20 870 390	20 745 454	- 0,12	- 0,6 %	66 000	16 500	10 000	10 000					76 000	26 500	- 0,05	- 65,1 %	20 946 390	20 771 954	- 0,17	- 0,8
Autres dépenses	41 150 758	40 291 813	- 0,86	- 2,1 %	4 373 856	4 319 628	3 231 000	3 174 359	342 610	317 913	494 670	929 562	8 442 146	8 741 462	+ 0,30	+ 3,5 %	49 592 904	49 033 275	- 0,56	- 1,1
Fonctionnement	144 348 686	145 667 705	+ 1,32	+ 0,9 %	7 312 856	7 255 600	5 510 384	5 497 974	342 610	317 913	1 388 527	2 218 211	14 554 377	15 289 698	+ 0,74	+ 5,1 %	158 903 063	160 957 403	+ 2,05	+ 1,3
Propositions nouvelles	194 883 184	198 901 821	+ 4,02	+ 2,1 %	12 738 800	11 892 611	11 552 384	13 015 769	3 584 059	3 460 122	1 579 455	2 408 025	29 454 698	30 776 527	+ 1,32	+ 4,5 %	224 337 882	229 678 348	+ 5,34	+ 2,4
Reports	23 283 469	24 047 796															23 283 469	24 047 796		
Autofinancement N-1	16 553 538	17 365 436															16 553 538	17 365 436		
Dépenses hors GAD (*)	234 720 191	240 315 053			12 738 800	11 892 611	11 552 384	13 015 769	3 584 059	3 460 122	1 579 455	2 408 025	29 454 698	30 776 527			264 174 889	271 091 580		
GAD (*)	48 900 000	50 328 813															48 900 000	50 328 813		
Dépenses totales	283 620 191	290 643 866			12 738 800	11 892 611	11 552 384	13 015 769	3 584 059	3 460 122	1 579 455	2 408 025	29 454 698	30 776 527			313 074 889	321 420 393		

(*) GAD = gestion active de la dette

BP 2010 - BUDGET GÉNÉRAL - RECETTES RÉELLES (en €)

	BUDGET PRINCIPAL		2010/2009		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		Forêts, SSADPA, Archéologie		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2010/2009		TOTAL BUDGET GÉNÉRAL		2010/2009	
	BP 2009	BP 2010	en M€	en %	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	BP 2009	BP 2010	en M€	en %	BP 2009	BP 2010	en M€	en %
Subventions	1 662 361	4 011 570	+ 2,35	+141,3%	266 000	231 719	879 969	2 331 155	2 355 710			3 530 456	3 467 398	5 192 817	- 0,06	- 1,8 %	5 192 817	7 478 968	+ 2,29	+ 44,0%
FCTVA	4 400 000	4 600 000	+ 0,20	+ 4,5 %			933 301			5 000		0	5 000	4 400 000	+ 0,01		4 400 000	4 605 000	+ 0,21	+ 4,7 %
Cessions	605 000	573 500	- 0,03	- 5,2 %								0	0	605 000			605 000	573 500	- 0,03	- 5,2 %
Autres	1 870 472	1 407 243	- 0,46	- 24,8 %				501 877	477 518			501 877	477 518	2 372 349	- 0,02	- 4,9 %	2 372 349	1 884 761	- 0,49	- 20,6%
Hors emprunt	8 537 833	10 592 313	+ 2,05	+24,1 %	266 000	231 719	879 969	2 833 032	2 833 228	0	5 000	4 032 333	3 949 916	12 570 166	- 0,08	- 2,0 %	12 570 166	14 542 229	+ 1,97	+ 15,7%
Emprunt	17 000 000	18 000 000	+ 1,00	+ 5,9 %	3 345 000	2 523 672	1 437 583	110 283	0	0	0	4 892 866	5 475 672	21 892 866	+ 0,58	+ 11,9%	21 892 866	23 475 672	+ 1,58	+ 7,2 %
Investissement	25 537 833	28 592 313	+ 3,05	+12,0 %	3 611 000	2 755 391	3 831 969	2 943 315	2 833 228	0	5 000	8 925 199	9 425 588	34 463 032	+ 0,50	+ 5,6 %	34 463 032	38 017 901	+ 3,55	+ 10,3%
Fiscalité directe	67 163 022	69 322 853	+ 2,16	+ 3,2 %										67 163 022			67 163 022	69 322 853	+ 2,16	+ 3,2 %
Fiscalité indirecte	11 653 550	11 395 850	- 0,26	- 2,2 %										11 653 550			11 653 550	11 395 850	- 0,26	- 2,2 %
Fiscalité reversée	17 582 346	17 590 546	+ 0,01	+ 0,0 %										17 582 346			17 582 346	17 590 546	+ 0,01	+ 0,0 %
Fiscalité	96 398 918	98 309 249	+ 1,91	+ 2,0 %										96 398 918			96 398 918	98 309 249	+ 1,91	+ 2,0 %
Dotations Etat	43 626 859	42 661 561	- 0,97	- 2,2 %										43 626 859			43 626 859	42 661 561	- 0,97	- 2,2 %
Subventions	7 811 262	7 093 565	- 0,72	- 9,2 %		30 000	20 800			520 000	406 000	520 000	456 800	8 331 262	- 0,06	- 12,2 %	8 331 262	7 550 365	- 0,78	- 9,4 %
Services et domaine	10 074 939	10 607 619	+ 0,53	+ 5,3 %	9 060 800	9 088 220	8 176 500	7 958 000		465 025	1 383 905	17 702 325	18 430 125	27 777 264	+ 0,73	+ 4,1 %	27 777 264	29 037 744	+ 1,26	+ 4,5 %
Divers	2 930 501	3 134 649	+ 0,20	+ 7,0 %	67 000	19 000	1 005 000	640 744	626 894	594 430	613 120	2 307 174	2 464 014	5 237 675	+ 0,16	+ 6,8 %	5 237 675	5 598 663	+ 0,36	+ 6,9 %
Excédent N-1	8 502 872	8 502 865	- 0,00	- 0,0 %										8 502 872			8 502 872	8 502 865	- 0,00	- 0,0 %
Autres	29 319 574	29 338 698	+ 0,02	+ 0,1 %	9 127 800	9 137 220	9 183 800	670 744	626 894	1 579 455	2 403 025	20 529 499	21 350 939	49 849 073	+ 0,82	+ 4,0 %	49 849 073	50 689 637	+ 0,84	+ 1,7 %
Fonctionnement	169 345 351	170 309 508	+ 0,96	+ 0,6 %	9 127 800	9 137 220	9 183 800	640 744	626 894	1 579 455	2 403 025	20 529 499	21 350 939	189 874 850	+ 0,82	+ 4,0 %	189 874 850	191 660 447	+ 1,79	+ 0,9 %
Propositions nouvelles	194 883 184	198 901 821	+ 4,02	+ 2,1 %	12 738 800	11 892 611	11 552 384	3 584 059	3 460 122	1 579 455	2 408 025	29 454 698	30 776 527	224 337 882	+ 1,32	+ 4,5 %	224 337 882	229 678 348	+ 5,34	+ 2,4 %
Reports	17 775 437	21 415 952												17 775 437			17 775 437	21 415 952		
Autofinancement N-1	22 061 570	19 997 280												22 061 570			22 061 570	19 997 280		
Total hors GAD (*)	234 720 191	240 315 053			12 738 800	11 892 611	11 552 384	3 584 059	3 460 122	1 579 455	2 408 025	29 454 698	30 776 527	264 174 889			264 174 889	271 091 580		
GAD (*)	48 900 000	50 328 813												48 900 000			48 900 000	50 328 813		
Recettes totales	283 620 191	290 643 866			12 738 800	11 892 611	11 552 384	3 584 059	3 460 122	1 579 455	2 408 698	29 454 698	30 776 527	313 074 889			313 074 889	321 420 393		

b) Equilibre budgétaire oblige, les recettes évoluent globalement dans les mêmes proportions que les dépenses, mais de manière différenciée en fonction des budgets et des postes

Les modes de financement du budget principal, axé principalement sur la fiscalité directe et les dotations de l'Etat, et des budgets annexes, assis majoritairement sur le prix payé par l'utilisateur, sont très différents et doivent donc être analysés séparément.

→ Budget principal

Les recettes de fonctionnement n'évoluent que faiblement (+ 0,96 M€ et + 0,6 %) et moins rapidement que les dépenses de fonctionnement (+ 1,32 M€ et + 0,9 %) d'où une légère érosion de l'épargne brute (- 0,36 M€ et - 1,4 %).

Parmi elles, la fiscalité directe génère à elle seule 2,16 M€ supplémentaires et augmente de 3,2 % dont 1,2 % de revalorisation forfaitaire des bases, 1 % de hausse moyenne des taux et 1 % d'évolution physique de la matière imposable.

A contrario, l'ensemble des autres recettes de fonctionnement enregistrent un net recul de 1,20 M€ dont 0,97 pour les seules dotations de l'Etat qui poursuivent leur rapide régression.

En investissement, l'accroissement significatif des dépenses est majoritairement financé par la hausse des subventions reçues, conséquence du haut niveau de dépenses réalisées en 2009.

Il est cependant nécessaire de prévoir 1 M€ supplémentaire d'emprunt pour pallier le léger repli de l'épargne brute et le recul des autres recettes.

→ Budgets annexes

La hausse de 0,82 M€ des recettes de fonctionnement est essentiellement due à l'évolution de celles du budget Archéologie Préventive (+ 0,80 M€).

Hors Archéologie Préventive, les recettes sont donc globalement stables, tout comme les dépenses et, par conséquent, l'épargne brute.

La hausse des dépenses d'investissement (+ 0,59 M€) et le léger repli des autres recettes (- 0,08 M€) nécessitent donc un recours supplémentaire, mais modéré, à l'emprunt (+ 0,58 M€).

2. Le budget principal**Budget primitif 2010 - Recettes réelles**

Budget principal	BP 2009	BP 2010	Evolution 2010/2009	
			en Euros	en %
INVESTISSEMENT				
Amendes de police	945 000	1 000 000	+ 55 000	+ 5,8 %
TLE	300 000	300 000	0	0,0 %
FCTVA	4 400 000	4 600 000	+ 200 000	+ 4,5 %
Subventions d'équipement	1 662 361	4 011 570	+ 2 349 209	+ 141,3 %
Produits des cessions d'immobilisations	605 000	573 500	- 31 500	- 5,2 %
Autres recettes d'investissement	625 472	107 243	- 518 229	- 82,9 %
<i>Recettes hors emprunt</i>	<i>8 537 833</i>	<i>10 592 313</i>	<i>+ 2 054 480</i>	<i>+ 24,1 %</i>
<i>Emprunt</i>	<i>17 000 000</i>	<i>18 000 000</i>	<i>+ 1 000 000</i>	<i>+ 5,9 %</i>
Total propositions nouvelles	25 537 833	28 592 313	+ 3 054 480	+ 12,0 %
Gestion active de la dette	48 900 000	50 328 813	+ 1 428 813	+ 2,9 %
Autofinancement des investissements réalisés N-1	16 553 538	17 365 436	+ 811 898	+ 4,9 %
Autofinancement des reports de dépenses de N-1	5 508 032	2 631 844	- 2 876 188	- 52,2 %
Reports de N-1	17 775 437	21 415 952	+ 3 640 515	+ 20,5 %
TOTAL INVESTISSEMENT	114 274 840	120 334 358	+ 6 059 518	+ 5,3 %
FUNCTIONNEMENT				
<i>Fiscalité directe</i>	<i>67 163 022</i>	<i>69 322 853</i>	<i>+ 2 159 831</i>	<i>+ 3,2 %</i>
Taxes sur l'électricité et sur les pylônes	1 700 500	1 825 600	+ 125 100	+ 7,4 %
Taxe de séjour	240 000	215 000	- 25 000	- 10,4 %
Taxe sur les jeux du Casino	2 200 000	2 000 000	- 200 000	- 9,1 %
Droits d'occupation du domaine public	665 650	676 550	+ 10 900	+ 1,6 %
Droits de stationnement	3 901 400	4 093 700	+ 192 300	+ 4,9 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 710 000	2 350 000	- 360 000	- 13,3 %
Taxe locale sur publicité extérieure	225 000	225 000	0	0,0 %
Divers impôts et taxes	11 000	10 000	- 1 000	- 9,1 %
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>11 653 550</i>	<i>11 395 850</i>	<i>- 257 700</i>	<i>- 2,2 %</i>
Attribution de compensation CAGB	16 022 625	16 015 923	- 6 702	0,0 %
Dotation de solidarité communautaire	1 559 721	1 574 623	+ 14 902	+ 1,0 %
<i>Fiscalité reversée</i>	<i>17 582 346</i>	<i>17 590 546</i>	<i>+ 8 200</i>	<i>+ 0,0 %</i>
Fiscalité	96 398 918	98 309 249	+ 1 910 331	+ 2,0 %
Dotation forfaitaire	30 181 128	30 034 193	- 146 935	- 0,5 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	5 717 000	5 785 306	+ 68 306	+ 1,2 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 207 000	996 485	- 210 515	- 17,4 %
DGF permanents syndicaux	53 400	54 000	+ 600	+ 1,1 %
Dotation Spéciale Instituteurs	13 690	13 895	+ 205	+ 1,5 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 135 853	1 128 278	- 7 575	- 0,7 %
Dotations fiscales (y c droits mutation et appareils automatiques)	5 298 506	4 623 053	- 675 453	- 12,7 %
Dotation de recensement	20 282	26 351	+ 6 069	+ 29,9 %
Dotations de l'Etat	43 626 859	42 661 561	- 965 298	- 2,2 %
Etat	832 523	877 184	+ 44 661	+ 5,4 %
Régions	296 696	183 696	- 113 000	- 38,1 %
Départements (dont FDPTP)	918 431	446 696	- 471 735	- 51,4 %
Communes	50 000	40 000	- 10 000	- 20,0 %
Groupements de collectivités	276 196	210 196	- 66 000	- 23,9 %
CCAS et Caisse des Ecoles	247 696	209 914	- 37 782	- 15,3 %
Budget communautaire (Europe)	99 449	8 000	- 91 449	- 92,3 %
Autres organismes	5 090 271	5 117 879	+ 27 608	+ 0,5 %
Subventions et participations	7 811 262	7 093 565	- 717 697	- 9,2 %
Ventes de produits, prestations de services	10 074 939	10 607 619	+ 532 680	+ 5,3 %
Revenus des immeubles	1 033 445	1 287 109	+ 253 664	+ 24,5 %
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	808 300	683 300	- 125 000	- 15,5 %
Autres produits de gestion courante	759 769	787 732	+ 27 963	+ 3,7 %
Remboursements sur rémunération de personnel	166 513	132 520	- 33 993	- 20,4 %
Produits exceptionnels	147 474	230 588	+ 83 114	+ 56,4 %
Autres recettes de fonctionnement	15 000	13 400	- 1 600	- 10,7 %
Autres recettes	13 005 440	13 742 268	+ 736 828	+ 5,7 %
Total propositions nouvelles	160 842 479	161 806 643	+ 964 157	+ 0,6 %
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 502 872	8 502 865	- 7	- 0,0 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	169 345 351	170 309 508	+ 964 164	+ 0,6 %
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	194 883 184	198 901 821	+ 4 018 637	+ 2,1 %
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	283 620 191	290 643 866	7 023 675	+ 2,5 %

BUDGET PRIMITIF 2010 - DEPENSES REELLES

Budget principal	BP 2009	BP 2010	Evolution 2010/2009	
			en Euros	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	35 807 561	34 439 219	- 1 368 342	- 3,8 %
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	3 289 847	6 872 691	+ 3 582 844	+ 108,9 %
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0	0,0 %
<i>Equipement</i>	<i>40 097 408</i>	<i>42 311 910</i>	<i>+ 2 214 502</i>	<i>+ 5,5 %</i>
<i>Dettes en capital</i>	<i>10 307 000</i>	<i>10 809 000</i>	<i>+ 502 000</i>	<i>+ 4,9 %</i>
<i>Autres dépenses</i>	<i>130 090</i>	<i>113 206</i>	<i>- 16 884</i>	<i>- 13,0 %</i>
Total propositions nouvelles	50 534 498	53 234 116	+ 2 699 618	+ 5,3 %
Gestion active de la dette	48 900 000	50 328 813	+ 1 428 813	+ 2,9 %
Autofinancement des investissements réalisés N-1	16 553 538	17 365 436	+ 811 898	+ 4,9 %
Reports de crédits N-1	23 283 469	24 047 796	+ 764 327	+ 3,3 %
TOTAL INVESTISSEMENT	139 271 505	144 976 161	+ 5 704 656	+ 4,1 %
FONCTIONNEMENT				
Personnel permanent géré par le Service Emploi et Compétences	79 311 145	81 370 650	+ 2 059 505	+ 2,6 %
Personnel vacataire géré par les services	3 016 393	3 259 788	+ 243 395	+ 8,1 %
Personnel	82 327 538	84 630 438	+ 2 302 900	+ 2,8 %
Intérêts et charges financières	3 593 000	2 775 000	- 818 000	- 22,8 %
Subventions de fonctionnement au CCAS	8 971 400	9 342 900	+ 371 500	+ 4,1 %
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	11 898 990	11 402 554	- 496 436	- 4,2 %
Subventions	20 870 390	20 745 454	- 124 936	- 0,6 %
Contingents et participations obligatoires	1 062 375	1 120 100	+ 57 725	+ 5,4 %
Déficit du budget des forêts	400 000	406 000	+ 6 000	+ 1,5 %
Déficit du budget archéologie préventive	120 000	0	- 120 000	- 100,0 %
Pertes sur créances irrécouvrables	150 000	100 000	- 50 000	- 33,3 %
Indemnités, cotisations et formation des élus	880 750	902 380	+ 21 630	+ 2,5 %
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	200 000	219 000	+ 19 000	+ 9,5 %
Reversement et restitution sur impôts et taxes	298 240	273 240	- 25 000	- 8,4 %
Titres annulés (673)	100 000	50 000	- 50 000	- 50,0 %
Dépenses imprévues	1 100 000	1 100 000	0	0,0 %
Impôts, taxes et versements assimilés	719 945	749 837	+ 29 892	+ 4,2 %
Contrats de service public	1 615 431	1 637 500	+ 22 069	+ 1,4 %
Energie (chauffage, éclairage)	4 875 624	4 664 528	- 211 096	- 4,3 %
Carburants	570 000	540 000	- 30 000	- 5,3 %
Crédit bail immobilier	975 000	967 000	- 8 000	- 0,8 %
Loyers et charges locatives	1 571 028	1 838 750	+ 267 722	+ 17,0 %
Eau et assainissement des bâtiments	643 160	660 300	+ 17 140	+ 2,7 %
Cotisations municipales	327 538	319 937	- 7 601	- 2,3 %
Assurances	897 050	858 050	- 39 000	- 4,3 %
Affranchissements	341 324	328 437	- 12 887	- 3,8 %
Télécommunications	490 000	490 000	0	0,0 %
Autres	126 151	127 125	+ 974	+ 0,8 %
Dépenses à évolution contrainte	17 463 616	17 352 184	- 111 432	- 0,6 %
Alimentation	1 241 007	1 290 401	+ 49 394	+ 4,0 %
Fourniture d'atelier et de voirie	3 034 221	3 175 307	+ 141 086	+ 4,6 %
Prestations de service	5 100 564	5 149 344	+ 48 780	+ 1,0 %
Travaux et réparations	3 037 511	3 300 563	+ 263 052	+ 8,7 %
Autres	7 591 529	7 179 848	- 411 681	- 5,4 %
Crédits d'exploitation	20 004 832	20 095 463	+ 90 631	+ 0,5 %
Charges exceptionnelles (sauf 673)	89 310	69 166	- 20 144	- 22,6 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	144 348 686	145 667 705	+ 1 319 019	+ 0,9 %
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	194 883 184	198 901 821	+ 4 018 637	+ 2,1 %
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	283 620 191	290 643 866	7 023 675	+ 2,5 %

Le budget primitif 2010 se caractérise par deux évolutions positives majeures : une croissance sensible des dépenses d'équipement et une hausse plus modérée des taux de fiscalité directe.

Comment ces deux évolutions, apparemment contradictoires alors que la crise perdure, peuvent-elles cohabiter ?

Nous verrons d'abord que les effets directs de la crise se concentrent au niveau du fonctionnement (a) et qu'ils ne sont pas tous défavorables. En outre, beaucoup d'autres évolutions significatives, positives ou négatives, ne sont pas directement liées à la crise.

Au total, le fonctionnement parvient à maintenir une épargne brute, certes en léger recul, mais qui, associée à un emprunt raisonnablement augmenté, permet de rehausser sensiblement le niveau d'investissement (b).

a) Le fonctionnement continue de bien se tenir

Tant en dépenses qu'en recettes, il enregistre toute une série d'évolutions, défavorables, favorables ou stables, les unes liées directement à la crise, les autres pas du tout. Leur trait commun : la grande majorité échappe très largement à la maîtrise de la Ville qui ne fait que subir.

Pour éviter à la fois une dégradation trop rapide de ses finances et un recours massif au levier fiscal, la Ville se doit de freiner la progression des postes dont elle a une gestion plus directe : c'est ce qu'elle continuera de faire en 2010.

→ Les postes à évolution négative

Ce sont malheureusement les plus nombreux, en nombre et en volume.

Certains peuvent être considérés comme des **conséquences directes de la crise**, et notamment :

- La baisse des droits de mutation, de BP à BP (- 360 K€) ;
- Celle des subventions et participations reçues (- 718 K€) : si - 350 K€ sont imputables à la suppression de la participation versée par le Département au titre de la prévention spécialisée de l'ADDSEA, contrebalancée par une baisse identique de la subvention versée par la Ville à cette association (cf. plus loin), les - 368 K€ restants traduisent bien la baisse des financements accordés par des partenaires eux-mêmes confrontés à un resserrement financier ;
- La forte progression de la subvention versée au CCAS (+ 372 K€ et + 4,1 %), la crise et son corollaire, la forte montée du chômage et de la précarité, nécessitant des interventions plus nombreuses auprès des populations fragilisées.

D'autres postes ne sont cependant pas liés à la crise, au moins directement, ainsi :

- La baisse de la taxe sur les jeux du Casino (- 200 K€) qui est aussi la conséquence de la concurrence de plus en plus vive d'autres types de jeux ;
- **La très forte baisse des dotations de l'Etat (- 965 K€ de BP à BP), pour la deuxième année consécutive... et sans doute pas la dernière !**

→ Les postes à évolution positive

Un seul, mais de taille, est une conséquence directe de la crise : la forte baisse des charges financières (- 818 K€ et - 23 %), liée à la politique de taux bas de la BCE, déjà constatée en 2009 et qui devrait se poursuivre au moins sur le premier semestre 2010.

Les autres connaissent une évolution propre et notamment :

- La taxe sur l'électricité (+ 125 K€) et les droits de stationnement, ces derniers bénéficiant de la création de nouveaux parkings payants en année pleine (+ 192 K€) ;
- Les subventions versées, hors CCAS (- 496 K€) : corrigée de la suppression de la subvention à l'ADDSEA déjà évoquée plus avant (- 362 K€) et de la baisse des subventions au sport de haut niveau avec, pour l'essentiel, l'absence de versement au BBCD (- 657 K€), l'évolution est positive (+ 523 K€ et + 4,8 %), signe que la ville amplifie son soutien à une très large partie du tissu associatif local.

→ Trois postes de recettes restent stables :

- La fiscalité reversée se maintient à hauteur de 17,6 M€ en l'absence de nouveaux transferts de compétences au Grand Besançon ;
- Les autres recettes de fonctionnement affichent une hausse faciale de 737 K€ qu'il convient de réduire à + 149 K€ si l'on excepte la facturation nouvelle au CCAS et au Grand Besançon des prestations du nouveau pôle ressources humaines mutualisé (+ 588 K€) ;
- L'excédent reporté se maintient à 8,5 M€.

Au total, le bilan financier penche nettement du côté défavorable.

La Ville doit en contrepartie lutter contre cette tendance dans les domaines où elle peut agir directement : elle continue sur cette voie en 2010, comme depuis plusieurs années, sur trois postes essentiels qui représentent 84 % des dépenses de fonctionnement :

▪ En premier lieu, **le personnel** qui représente à lui seul 58 % des dépenses de fonctionnement. La hausse apparente de + 2 303 K€ et de + 2,8 % doit être corrigée sur deux points :

- Le personnel permanent enregistre 435 K€ de dépenses supplémentaires liées notamment à la création du Pôle Ressources Humaines partagé (compensée par une recette de 588 K€ évoquée plus avant) et au transfert de personnels du CCAS : hors cela, la hausse se limite à 1 624 K€ et à 2 % ;

- Le personnel vacataire augmente de 243 K€ mais cette hausse correspond aux élections et à des redéploiements de moyens entre crédits d'exploitation et frais de personnel : en fait, ce poste est plutôt stable.

▪ **Les dépenses contraintes** (17 M€) sont en diminution de 111 K€ avec notamment la suppression du déficit du service Archéologie (- 120 K€), la baisse de l'énergie (- 211 K€) malgré la hausse du poste loyers et charges (+ 268 K€), principalement due au complément en année pleine de la location de la City et au relogement des Restaurants du cœur.

▪ **Les crédits d'exploitation (20 M€) ne progressent que de 0,5 %, moitié moins que l'inflation prévisionnelle** : si la redistribution des priorités et des moyens occasionne une plus forte augmentation de certains postes, d'autres baissent en compensation et l'évolution globale est maîtrisée.

Ces efforts internes ne suffisent cependant pas à compenser totalement les effets défavorables subis de l'extérieur.

Une hausse modérée de la pression fiscale est nécessaire pour que puisse être mené à bien l'ambitieux programme d'investissement dont la Ville et son agglomération ont besoin. Nous verrons plus loin qu'elle sera deux fois moins importante qu'en 2009 tout en restant principalement ciblée sur le foncier bâti.

b) Des dépenses d'équipement en progression

Le tableau ci-dessous montre que cet objectif est atteint sans que la situation financière de la ville n'ait à en pâtir.

**Financement de l'investissement
(propositions nouvelles, hors gestion active de la dette)**

	BP 2009	BP 2010	2010/2009	
Dépenses réelles hors dette	40,2	42,4	+ 2,2	+ 5,5 %
dépenses d'équipement (yc subventions)	39,1	41,3	+ 2,2	+ 5,7 %
dépenses imprévues	1,0	1,0	0,0	0,0 %
autres dépenses	0,1	0,1	0,00	- 13,1 %
Recettes réelles hors emprunts	8,5	10,6	+ 2,1	+ 24,1 %
FCTVA	4,4	4,6	+ 0,2	+ 4,5 %
subventions reçues	1,7	4,0	+ 2,4	+ 141,4 %
autres	2,5	2,0	- 0,5	- 20,0 %
Besoin financement	- 31,7	- 31,8	- 0,1	+ 0,5 %
Recettes réelles de fonctionnement	169,3	170,3	+ 1,0	+ 0,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	144,3	145,7	+ 1,3	+ 0,9 %
Epargne brute	25,0	24,6	- 0,4	- 1,4 %
Emprunts	17,0	18,0	+ 1,0	+ 5,9 %
% / dépenses hors dette	42,3 %	42,4 %		
Remb. dette capital	10,3	10,8	+ 0,5	+ 4,9 %
Endettement	6,7	7,2	+ 0,5	+ 7,4 %
Stock dette au 31/12	100,9	101,4	+ 0,5	+ 0,5 %

Premier constat : le niveau de dépenses hors dette est en hausse de 2,2 M€, entièrement consacrés à l'équipement.

Deuxième constat : les recettes hors emprunts connaissent une hausse quasi équivalente de 2,1 M€ avec la forte progression des subventions attendues, conséquence du haut volume de dépenses réalisé en 2009, et malgré la baisse de 0,5 M€ des autres recettes dont 0,42 M€ imputables au non renouvellement de l'inscription exceptionnelle effectuée en 2009 au titre du PAE de Châteaufarine.

Conséquence : le besoin de financement de l'investissement est quasi stable à - 0,1 M€.

L'épargne brute accusant un léger fléchissement (- 0,4 M€), l'endettement doit prendre le relais à hauteur de 0,5 M€ avec 1 M€ d'emprunt supplémentaire mais un remboursement de dette plus important de 0,5 M€. Le stock de dette attendu en fin d'exercice n'augmenterait ainsi que très faiblement (+ 0,5 M€ et + 0,5 %).

On relèvera également que le taux de financement des dépenses hors dette par l'emprunt (42,4 %) est très proche de celui de 2009 (42,3 %).

4^{ème} partie : Les principaux postes du budget principal

1. La fiscalité directe

Elle n'est pas impactée financièrement, au moins en 2010, par la réforme liée à la suppression de la taxe professionnelle ni par la révision annoncée des valeurs locatives qui ne devrait pas intervenir avant 2011.

a) Une évolution ralentie des bases

Après une année 2009 où la revalorisation forfaitaire des bases décidée en Loi de Finances a été très forte (+ 2,50 %), celle de 2010 est plus mesurée (+ 1,20 %) et revient au niveau de l'inflation prévisionnelle.

L'évolution physique des bases de taxe d'habitation a ralenti en 2009 après une année 2008 particulièrement favorable. Celle du foncier bâti a été plus dynamique (+ 1,62 %), mais devrait être plus faible en 2010 après la contraction du marché de la construction immobilière observée dès 2009.

Bases imposables en K€	Réalisées 2008	Réalisées 2009	Prévues 2010
Taxe d'habitation	147 255	151 618	154 949
Evolution globale / N -1	+ 3,12 %	+ 2,96 %	+ 2,20 %
Revalorisation forfaitaire	+ 1,60 %	+ 2,50 %	+ 1,20 %
Evolution physique / N -1	+ 1,52 %	+ 0,46 %	+ 1,00 %
Foncier bâti	129 468	134 797	138 031
Evolution	+ 2,97 %	+ 4,12 %	+ 2,40 %
Revalorisation forfaitaire	+ 1,60 %	+ 2,50 %	+ 1,20 %
Evolution physique / N -1	+ 1,37 %	+ 1,62 %	+ 1,20 %

b) Une hausse des taux centrée sur le foncier bâti

Le maintien de l'effort consacré en 2010 à notre programme d'investissement et les diminutions des concours de l'Etat nous contraignent à recourir à une nouvelle hausse des taux, mais réduite de moitié en moyenne par rapport à celle de 2009.

Pour limiter la charge qui pèse sur les Bisontins les plus modestes, qui souffrent le plus de la crise, et mieux équilibrer la pression fiscale entre impôts communaux, **il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'habitation inchangé et d'augmenter celui du foncier bâti de 2 %.**

D'autres arguments sont à souligner :

- Pour un même logement, la base du FB, et donc l'impôt payé, est deux fois moindre que celle de la TH (hors abattements) ;
- Parmi les 30 villes de 100 à 300 000 habitants, hors Ile de France, Besançon a un taux de foncier bâti plutôt faible alors que celui de taxe d'habitation est relativement plus élevé.

On rappellera également que le taux de foncier non bâti doit légalement évoluer comme celui de la taxe d'habitation et resterait donc également inchangé en 2010.

2. Les dotations de l'Etat

Comme en 2009 (de CA à CA : - 974 K€), elles connaissent une baisse en 2010. La prévision budgétaire du BP 2010 s'élève à 42 661 K€. Elle est en diminution de 597 K€ par rapport au compte administratif prévisionnel 2009 malgré un apport de 845 habitants lié à la prise en compte des chiffres de la population issus du recensement 2007.

Le tableau suivant récapitule les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat au BP 2010 :

En K€	CA 08	CA 09	BP 10	Evolution		
				LFI 10	Population	Globale en %
Dotation forfaitaire	30 419	30 150	30 034	- 229	+ 113	- 0,4 %
<i>dont garantie</i>	14 781	14 485	14 195	- 290		- 2,0 %
<i>dont volet population</i>	15 015	15 037	15 209	+ 59	+ 113	+ 1,0 %
<i>dont autres</i>	623	628	630	+ 2		+ 0,2 %
DSUCS	5 605	5 717	5 785	+ 68		+ 1,2 %
DNP	1 302	1 142	996	- 153	+ 7	- 12,7 %
DGD	1 162	1 128	1 128	0		0,0 %
DCTP	1 953	1 583	1 266	- 317		- 20,0 %
Compensations taxes foncières	1 297	1 017	916	- 101		- 10,0 %
Compensation taxe habitation	2 367	2 346	2 346	0		0,0 %
Autres dotations	127	175	190	+ 15		+ 7,9 %
TOTAL	44 232	43 258	42 661			
N / n-1		- 974	- 597	- 717	+ 120	- 1,4 %

Les principales baisses se décomposent comme suit :

- l'évolution de la garantie de la dotation forfaitaire est identique à celle de 2009 soit - 2 % ;
- les compensations de taxes foncières et la dotation de compensation de taxe professionnelle ont été prévues en tenant compte d'une diminution respective de 10 % et 20 % ;
- la dotation nationale de péréquation devrait baisser de 12,7 %.

La hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale sera limitée à 1,2 %.

Globalement, on ne peut que constater qu'en deux ans, la Ville a perdu 1 571 K€ de dotations (l'équivalent de deux points d'impôts) et que, sans le redressement de la population prise en compte en 2010 (845 habitants supplémentaires), cette perte se serait élevée à 1 691 K€. C'est beaucoup et sur ce point, le désengagement de l'Etat est incontestable.

3. La dette

Etabli à 100,9 M€ fin 2009, l'encours de dette a été stabilisé au même niveau que fin 2008 malgré le surcroît d'investissement réalisé en 2009 grâce notamment à un niveau de subventions reçues plus élevé et à une diminution du fonds de roulement.

L'encours de dette demeure très inférieur à la moyenne des autres grandes villes et sa répartition reste bien équilibrée :

- 26 % sur taux fixes au taux moyen de 3,81 % ;
- 15 % sur taux flottants, la plupart étant indexés sur le Livret A ;
- 50 % d'emprunts « revolving », régulièrement remboursés dans le cadre de la gestion en « trésorerie zéro », sans paiement d'intérêts, et générateurs ainsi d'importants gains financiers ;
- 9 % seulement sur des produits structurés peu risqués.

Le taux d'intérêt moyen prévu au budget primitif est abaissé à 2,73 % au lieu d'un peu plus de 3 % un an plus tôt.

Les charges financières diminuent fortement, de 23 % à 2,77 M€. La situation des marchés financiers demeure à des niveaux «planchers» sous l'effet de la politique de relance de l'économie décidée par la Banque Centrale Européenne qui devrait se poursuivre au moins sur le premier semestre 2010.

Le remboursement du capital est en hausse de 10,3 à 10,8 M€.

L'annuité globale, comprenant intérêts et capital, enregistre ainsi une baisse de 13,9 M€ à 13,6 M€.

4. Les dépenses de personnel

Avec une prévision budgétaire de 84,6 M€, les dépenses de personnel constituent toujours le premier poste budgétaire de la Ville. Sur ce total, 81,4 K€ sont gérés par le Pôle Ressources Humaines ; le différentiel permet aux services de prendre en charge les vacataires qui interviennent à l'occasion de manifestations et les personnels de surveillance des cantines par exemple.

Le niveau de ces dépenses, important, traduit le niveau d'engagement de la Ville au service des Bisontins.

a) **Le budget prévisionnel 2010**

Comme en 2009, la modération reste de rigueur avec une augmentation du personnel permanent, à périmètre constant (y compris Pôle ressources humaines mutualisé et transfert d'agents du CCAS à la Ville), de 2 %. Les principaux motifs de hausse sont :

- la revalorisation des bas salaires (catégorie C) en année pleine : + 200 K€
- le glissement vieillesse technicité : + 570 K€
- l'augmentation du point d'indice : + 250 K€
- la refonte des échelles de rémunération de la catégorie B. Cette mesure a pris effet dans la fonction publique d'Etat à compter de novembre 2009 et entraînera 100 K€ de dépenses supplémentaires.

En outre, afin d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi en leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle, la Ville a décidé d'accueillir des emplois passerelle et d'augmenter le nombre d'apprentis, engageant ainsi 120 K€ supplémentaires par rapport à 2009.

C'est donc une politique volontariste qui doit être poursuivie en cohérence avec les politiques municipales.

En 2009, la progression des dépenses de personnel a été tenue à périmètre constant en dessous de 2 % (ce qui représente un différentiel négatif d'une dizaine de postes, soit moins de 0,5 % du total des effectifs). Cet ajustement équivaut à l'écart entre les non remplacements suite à départs en retraite ou mutation et les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Ce bon résultat tient aussi au décalage de la mise en œuvre de certaines mesures, notamment la revalorisation des bas salaires qui n'est entrée en vigueur qu'au 1^{er} juin 2009, suite aux négociations conduites avec les organisations professionnelles, et au report de la revalorisation des cadres A et B qui n'est toujours pas effective.

b) Les principaux dossiers de l'année 2010

Avec l'ambition affirmée de maintenir la masse salariale en deçà de 2 %, c'est une politique active qu'il convient de conduire afin d'optimiser l'organisation des services d'une part, de redéployer et valoriser les moyens humains d'autre part.

L'année 2010 va permettre au Pôle RH et Organisation partagé de conforter les activités nouvelles déployées à l'occasion de la mutualisation. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences construite en lien étroit avec les services à l'échelle des trois entités, Ville, Grand Besançon et CCAS va permettre de mieux anticiper leurs besoins et de mettre en œuvre les plans d'action pluriannuels qui conviennent en matière de ressources humaines : plan de formation, plan de mobilité, plan de recrutement. Ces perspectives de nature à permettre une valorisation des compétences des agents sont soutenues par **l'accompagnement des parcours professionnels et de la mobilité**.

L'accompagnement des projets de services, dans ses dimensions organisationnelles et humaines afin de calibrer au plus juste les emplois et les compétences nécessaires à la mise en œuvre des objectifs issus des politiques publiques et de la démarche APPEL demeure une constante compte tenu des adaptations indispensables induites par les besoins évolutifs des citoyens et la volonté municipale de garantir un service public accueillant, moderne et performant.

La création d'un service Hygiène et Sécurité au travail au sein du Pôle partagé confirme la priorité accordée au bien-être au travail des agents.

Engagée dans **la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances**, la Ville s'est prêtée en 2008 à un audit de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines et à un approfondissement de celui-ci en 2009 avec le concours de la HALDE. Au-delà des processus qui apportent des garanties en matière d'équité, un plan de formation ambitieux va être déployé afin de sensibiliser les agents aux comportements discriminants, dans les relations avec les usagers et au sein des services municipaux.

C'est enfin dans un contexte de **dialogue social confirmé** que ces projets 2010 seront conduits afin de garantir une prise en compte réelle des attentes des agents, prise en compte nécessaire à leur motivation et à la réussite de nos politiques publiques.

5. Le programme d'investissement 2010

L'investissement de la Ville au BP 2010 est prévu à hauteur de 42,3 M€, ce qui représente un effort exceptionnel en matière d'équipement. En effet, le niveau de l'investissement n'a jamais été aussi élevé (40,1 M€ en 2009, 42 M€ en 2008, 38 M€ en 2007), ce qui témoigne de notre souci de soutenir l'économie et notamment les entreprises toujours durement touchées par une crise qui pourrait être plus durable et plus profonde que ne l'annoncent certains.

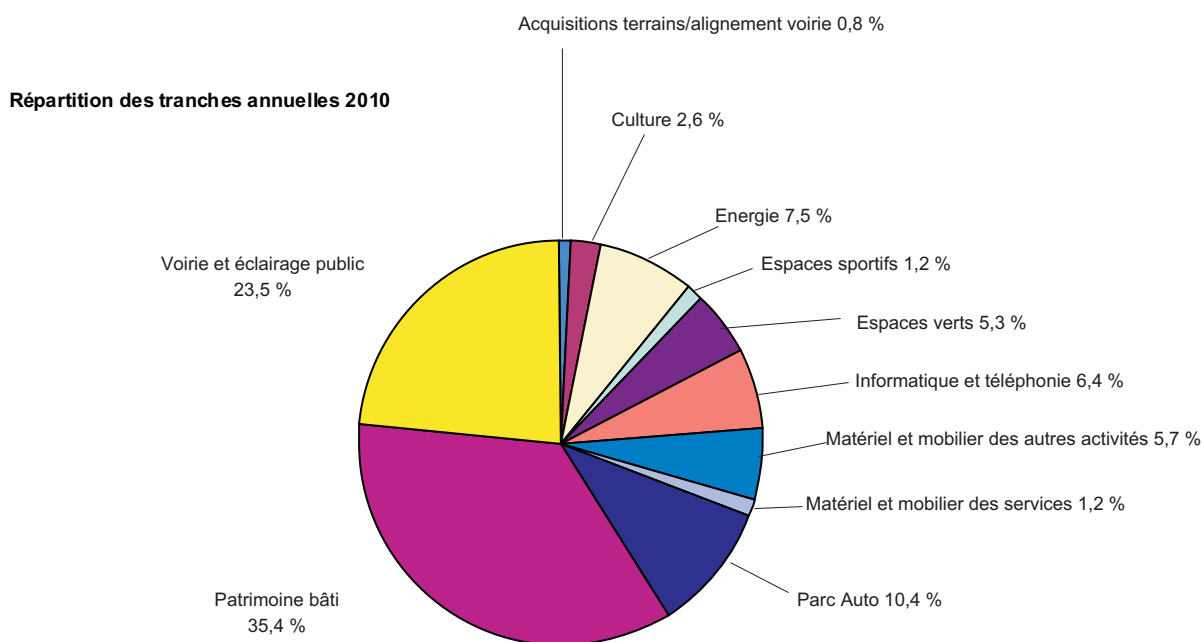
Les dépenses d'investissement se répartissent entre **35,4 M€ d'investissements directs** (13,6 M€ de tranches annuelles, 20,8 M€ d'opérations individualisées et 1 M€ de dépenses imprévues), et **6,9 M€ d'investissements indirects** (subventions d'équipement).

a) Les tranches annuelles

Les tranches annuelles, si elles sont moins visibles et ne figurent pas au Plan Pluriannuel d'Investissement, n'en sont pas moins capitales car indispensables au bon fonctionnement de notre territoire, à la vie quotidienne des citoyens comme à l'image et au dynamisme de la ville. Elles correspondent en effet à tous les travaux d'entretien et de mise aux normes de la voirie et du patrimoine bâti communal, d'amélioration et de préservation des espaces verts et sportifs, des aires de jeux, au renouvellement des chaufferies et aux travaux de maîtrise énergétique dans les bâtiments. Elles permettent également de financer les acquisitions de matériel et de mobilier dans les écoles, les crèches, mais aussi les musées et les bibliothèques.

En 2010, la Ville consacrera 12,6 M€ à ces dépenses de proximité, réparties comme indiqué dans le tableau et le graphe suivants, **auxquels s'ajoute 1 M€ financé par un emprunt spécifique et destiné à des travaux d'économies d'énergie.**

	Montants
Acquisitions terrains/alignement voirie	104 K€
Culture	331 K€
Energie	950 K€
Espaces sportifs	153 K€
Espaces verts	665 K€
Informatique et téléphonie	804 K€
Matériel et mobilier des services	153 K€
Matériel et mobilier des autres activités	713 K€
Parc Auto	1 311 K€
Patrimoine bâti	4 466 K€
Voirie et éclairage public	2 964 K€



Entre 2001 et 2010, les tranches annuelles sont passées de 7,6 M€ à 12,6 M€, soit une hausse de plus de 65 %.

En 2010, un effort exceptionnel a été décidé pour la réhabilitation des locaux sportifs (+ 300 K€, ce qui porte les crédits consacrés aux locaux et espaces sportifs à près d'1 M€), pour les travaux dans les écoles (près de 150 K€ supplémentaires, soit au total près de 1,5 M€), et pour l'acquisition de 2 nouvelles balayeuses (270 K€) qui permettront d'améliorer la propreté et l'entretien des voiries et trottoirs.

Aux 12,6 M€ de tranches annuelles, s'ajoute 1 M€ consacré spécifiquement aux travaux d'économies d'énergie et financés par un emprunt spécifique, dont les annuités seront compensées par les économies induites par les travaux. Cette année, cette somme sera consacrée à l'éclairage public et s'ajoutera aux 600 K€ de crédits annuels dans ce domaine. Les 1 M€ serviront ainsi au remplacement de 2 000 lanternes fluo ballons à base de mercure sur les 3 500 installées en ville, par des lampes sodium haute pression moins consommatrices d'énergie, ainsi qu'à l'installation de régulateurs de tension. Cela permettra d'accélérer notablement le programme de renouvellement de l'éclairage public, d'anticiper les directives européennes en la matière, et de réduire la consommation énergétique. Ce programme innovant et ambitieux montre une fois de plus le rôle précurseur de la Ville dans le domaine du développement durable.

b) Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

2010 verra la concrétisation de projets d'équipement d'envergure, qui seront déterminants à la fois pour l'attractivité et le dynamisme du territoire et la vie quotidienne des Bisontins.

En 2010, tout d'abord sera lancée la restructuration de la gare Viotte en un vaste pôle multimodal, avec le déplacement du Monument aux Morts (500 K€) et la réalisation du prolongement du passage souterrain au Nord et du parking provisoire (1 200 K€ au BP 2010). Débuteront également à l'automne le réaménagement du boulevard Diderot et de l'entrée du pôle Santé et du CHU Minjoz (1 500 K€).

Les opérations d'urbanisme se poursuivront, notamment les aménagements progressifs des quartiers Vauban (42 K€ au BP 2010), de l'ensemble du 6 rue de la Madeleine, de la zone de Châteaufarine (250 K€), de l'éco-quartier des Vaïtes (190 K€) et des Hauts du Chazal (participation de 298 K€ prévue au BP). Les études débiteront sur la future zone des Portes de Vesoul (50 K€). Les Programmes de Rénovation Urbaine continueront, avec le démarrage des projets des crèches à Clairs-Soleils (449 K€) et à Planoise en fin d'année, les aménagements des rues de la Brême, de la place et du parc aux Clairs-Soleils (1 544 K€) et à Planoise, la livraison de la Traversée Allende, le lancement des travaux sur le site Tripode (300 K€). Une aide de 114 K€ est également prévue en 2010 pour les programmes de réhabilitation des logements sur les 2 PRU.

Sur l'îlot Pasteur, le démarrage des fouilles archéologiques marque une avancée importante dans ce projet : une subvention d'équipement est prévue à hauteur de 904 K€.

2010 verra également le lancement du projet de Cité des Arts et de la Culture sur le site du Port Fluvial, opération partenariale avec le Grand Besançon et la Région Franche-Comté et dans laquelle la Ville réalisera les aménagements extérieurs (1 901 K€ en 2010).

La Scène des Musiques Actuelles et Contemporaines sera livrée à la fin de l'année (3 403 K€ en 2010 sur le bâtiment et les aménagements extérieurs). Des aménagements pour les modes doux (400 K€) seront réalisés cette année sur les berges du Doubs aux Prés de Vaux dans la continuité de la SMAC ; ils marqueront le lancement de la réhabilitation de cette friche industrielle symbolique, au centre de laquelle l'immeuble Physenti a fait l'objet d'une procédure de préemption par la Ville.

La cuisine centrale sera mise en service : cet équipement, élaboré dans un objectif d'exemplarité en matière de développement durable, contribuera à améliorer et diversifier les repas servis dans les écoles et les crèches. L'extension du Cimetière Saint-Claude sera également achevée, pour sa première tranche.

Dans le domaine du patrimoine historique, la Ville inscrira en 2010 près de 2 M€ pour la poursuite de la restauration du patrimoine Vauban, sur la Citadelle, mais aussi sur les remparts de la Gare d'Eau, et 300 K€ sur la dernière tranche de travaux sur l'Eglise Sainte-Madeleine. La rénovation de la Porte Noire sera également achevée à la fin de l'année (500 K€ au BP). En accompagnement de cette mise en valeur des monuments bisontins, et pour favoriser l'attractivité du territoire et améliorer l'accueil des touristes, une aire de camping cars sera réalisée (130 K€), ainsi qu'un plan de jalonnement piétonnier organisant un parcours dans la ville (50 K€ en 2010).

En matière d'équipements sportifs, la Ville lancera les études sur le stade de rugby (50 K€) et la réfection du complexe sportif de Rosemont.

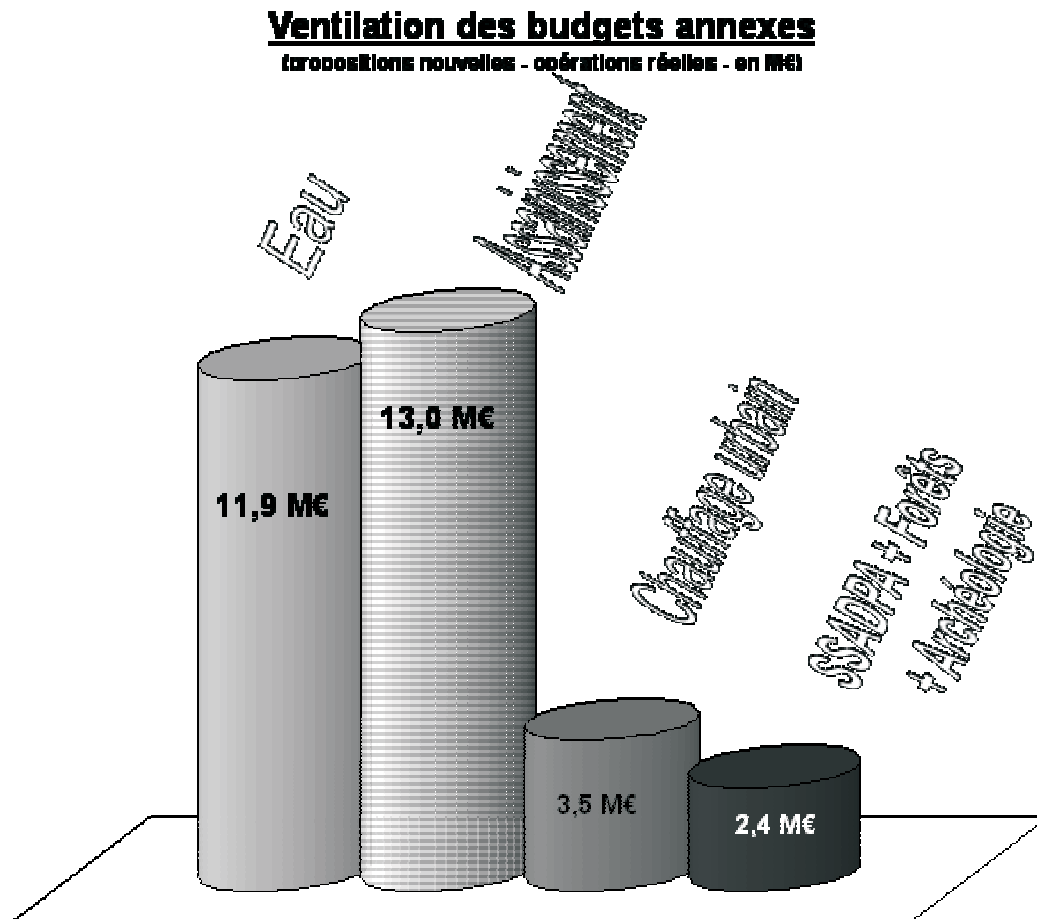
La Ville poursuivra aussi ses efforts pour améliorer encore et toujours le service rendu et l'accueil des usagers. Après l'ouverture d'une Maison des Seniors par le CCAS en 2009, elle lancera cette année, en lien avec la mise en place de la Charte Marianne, le réaménagement du rez-de-chaussée du 2 rue Mégevand, pour y créer un grand accueil à vocation généraliste (100 K€ au BP) et la rénovation de la salle du Conseil Municipal (120 K€).

2010 sera aussi une année phare dans le domaine universitaire, avec le démarrage opérationnel de beaucoup d'équipements d'envergure qui avaient pris du retard faute de déblocage, par l'Etat, des crédits promis. En 2010, la Ville participera à hauteur de 1 300 K€ à la construction de la deuxième tranche de l'UFR Médecine, de 550 K€ à la réhabilitation de la cité universitaire Canot et de 700 K€ à la Maison des Sciences Humaines.

Enfin, la Ville amplifiera ses efforts en matière de développement durable, avec 650 K€ consacrés à la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain et des pistes cyclables, 450 K€ au développement des énergies renouvelables, 300 K€ pour la rénovation des parcs et jardins auxquels s'ajoutent 200 K€ pour la restructuration du parc urbain de Planoise, 120 K€ pour l'aménagement des collines, 65 K€ pour les jardins familiaux et 77 K€ pour la mise en place du nouvel Agenda 21. En 2010, a également été décidée la création d'une nouvelle enveloppe de 300 K€ destinée aux travaux d'accessibilité handicapés.

5^{ème} partie : Les budgets annexes

Hors zones d'activités Edison et Champs Montants et après la mise en place en 2009 du budget annexe Archéologie Préventive, les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de six. Ils représentent 30,8 M€, soit 13,4 % du budget général. Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement demeurent les plus importants en volume. Les prévisions du BP 2010 se ventilent comme suit :



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Les budgets Eau et Assainissement

→ Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque service est financé par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2009, a fixé comme suit les tarifs 2010 :

- prix de vente du m³ d'eau consommé : 0,89 € HT (soit + 0,03 € par rapport à 2009 mais n'avait pas augmenté depuis 2003) ;
- redevance d'assainissement par m³ : 0,91 € HT (inchangée depuis 1997).

	2009			2010		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (Commune)	0,860 €	0,0 %	38,1 %	0,890 €	3,5 %	38,9 %
Assainissement (Commune)	0,910 €	0,0 %	40,3 %	0,910 €	0,0 %	39,8 %
Redevances (Agence de l'Eau)	0,370 €	0,0 %	16,4 %	0,370 €	0,0 %	16,1 %
TVA	0,118 €	0,0 %	5,2 %	0,119 €	0,8 %	5,2 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	2,258 €	0,0 %	100,0 %	2,289 €	1,4 %	100,0 %

Le montant des redevances notifiées par l'Agence de l'Eau reste stable, le prix de vente global du m³ d'eau augmente de 1,4 % par rapport à 2009.

Pour le budget Eau, la principale ressource provient de la vente d'eau aux abonnés. Ce produit est estimé à 5 850 K€ pour 2010.

Pour le budget Assainissement, la plus importante recette correspond au produit de la redevance dont le montant est estimé à 5 600 K€.

→ Les dépenses

➤ Budget Eau

Les crédits consacrés à l'investissement sont en baisse de 14,5 %, de 5 426 K€ à 4 637 K€, mais restent cependant à un niveau significatif pour faire face à d'importantes opérations.

Elles correspondent principalement à la suppression de l'aqueduc de la Malate pour sécuriser l'alimentation en eau de la source d'Arcier (1 400 K€), à la poursuite de la construction d'un réservoir dans le secteur de Bregille avec mise en place d'une nouvelle adduction d'eau depuis le secteur des Prés de Vaux (330 K€), au programme de rénovation des branchements en plomb (500 K€) dont la fin est prévue en 2011. Les autres travaux sur réseaux mobilisent 1 169 K€.

Il convient aussi de citer les travaux d'entretien et de rénovation effectués sur les bâtiments et installations d'exploitation pour 380 K€ dont 100 K€ consacrés à la rénovation des façades de la station de la Malate. Les périmètres de protection des sources d'Arcier et Chenecey mobilisent 190 K€, tandis que 100 K€ sont affectés à l'opération d'adduction d'eau dans le secteur de Novillars.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 284 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal représente 678 K€.

➤ Budget Assainissement

La section d'investissement est en forte hausse, de 6 042 K€ à 7 518 K€, soit + 24,4 % après + 28 % déjà en 2009.

Cette augmentation est liée au démarrage d'opérations nouvelles et à la montée en charge d'opérations déjà lancées. Il s'agit notamment des aménagements boulevard Diderot (1 500 K€), ou encore de la poursuite du programme de dépollution par temps de pluie avec la construction d'ouvrages de stockage (2 450 K€ pour le bassin Léo Lagrange). En complément, 500 K€ sont inscrits pour l'acquisition de terrains pour le chantier Diderot et la construction d'un bassin rue Mermoz.

Le reste des crédits prévus à cette section concernent pour l'essentiel des travaux sur les réseaux pour un montant de 1 370 K€, dont 500 K€ pour le collecteur situé rive gauche, 100 K€ pour le doublement de celui de la Roche d'Or ou encore 200 K€ pour la rue du Chasnot.

De plus, 435 K€ sont prévus au niveau de la station d'épuration de Port Douvot pour la rénovation des locaux, du laboratoire et le changement des compresseurs.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 021 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 768 K€.

2. Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital et la ZAC des Hauts du Chazal.

La section d'investissement s'élève à 3 142 K€ qui correspondent notamment aux extensions du réseau de chaleur au niveau du pôle Santé (607 K€), aux travaux réalisés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (103 K€) et à la poursuite de la modernisation et mise en conformité des installations de la chaufferie urbaine de Planoise (329 K€).

Ils comprennent aussi une première enveloppe de 1 000 K€ pour la construction d'une nouvelle chaufferie bois/gaz, ainsi que 850 K€ pour des dévoiements de réseaux.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 227 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe est donc réduite à 318 K€

3. Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les recettes réelles du budget s'élèvent à 612 K€ et proviennent pour l'essentiel du forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses réelles, d'un montant équivalent aux recettes, sont très largement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 474 K€ et représentent 80 % de cette section.

4. Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 562 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (146 K€) et de la participation du budget principal (406 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, sont très largement destinées au fonctionnement. Les frais de personnel s'élèvent à 280 K€ et représentent près de 63 % de cette section.

5. Le Budget Archéologie Préventive

Créé l'an dernier, ce budget devrait atteindre son plein régime en 2010 avec un volume de 1 235 K€ au lieu de 430 K€ en 2009.

Les recettes réelles concernent presque exclusivement la section de fonctionnement et proviennent majoritairement de la facturation des prestations de fouilles archéologiques du chantier de la ZAC Pasteur (1 209 K€). Cette recette importante permet de construire le budget 2010 sans participation du budget principal, laquelle était de 120 K€ au budget primitif 2009.

Les dépenses réelles d'un montant identique sont elles aussi essentiellement consacrées au fonctionnement. Les frais de personnel et l'achat de prestations de services s'élèvent à 860 K€ et représentent près de 73 % de cette section.

* * *

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2010 et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) ;
- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A et B et de 1 à 26 ;
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe 19 pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues par l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Annexes à joindre au rapport de présentation du BP 2010

A - Récapitulatif des crédits votés par chapitre et par section sur le budget principal et les budgets annexes et balances récapitulatives du BP 2010.

B - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes.

Annexes obligatoires faisant l'objet d'une présentation séparée

Budget principal

- 1 - Recettes totales - présentation par fonctions et sections
- 2 - Dépenses totales - présentation par fonctions et par sections
- 3 - Reprise anticipée des résultats 2009 - Balance du compte administratif prévisionnel 2009 - reports de crédits
- 4 - Données synthétiques sur la situation financière de la commune

Budgets annexes

- 5 - Comptes du budget du service de l'Eau
- 6 - Comptes du budget du service de l'Assainissement
- 7 - Comptes du budget SSADPA
- 8 - Comptes du budget Forêts
- 9 - Comptes du budget Chauffage Urbain
- 10 - Comptes du budget Archéologie Préventive

Annexes synthétiques :

- 11 - Etat de la dette (budgets principal et annexes)
- 12 - Méthodes utilisées pour les amortissements (budgets principal et annexes)
- 13 - Etat des provisions
- 14 - Equilibre des opérations financières Dépenses Recettes (budgets principal et annexes)
- 15 - Etat des emprunts garantis par la commune
- 16 - Etat des contrats de crédit bail
- 17 - Etat des autres engagements donnés
- 18 - Etat des engagements reçus (budgets principal et annexes)
- 19 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (budgets principal et annexes)
- 20 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
- 21 - Etat du personnel (budgets principal et annexes)
- 22 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (budgets principal et annexes)
- 23 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- 24 - Liste des établissements publics créés
- 25 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- 26 - Décisions en matière de taux et de contributions directes.

Récapitulation de la section d'investissement

Recettes - Projet de BP 2010

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		0,00	7 114 345,00	7 114 345,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	7 114 345,00	7 114 345,00
28...	Amortissement des immobilisations	0,00	7 114 345,00	7 114 345,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		78 921 126,00	17 662 458,00	96 583 584,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	5 118 813,00	0,00	5 118 813,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	68 328 813,00	0,00	68 328 813,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	17 662 458,00	17 662 458,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	573 500,00	0,00	573 500,00
Sous-total investissement propositions nouvelles		78 921 126,00	24 776 803,00	103 697 929,00
10 1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2009	17 365 435,72	0,00	17 365 435,72
	Autofinancement des reports dépenses 2009	<u>2 631 844,00</u>	<u>0,00</u>	<u>2 631 844,00</u>
		19 997 279,72	0,00	19 997 279,72
	Reports recettes d'investissement 2009	21 415 952,00		21 415 952,00
Total recettes d'investissement		120 334 357,72	24 776 803,00	145 111 160,72

(1) Dont gestion active de la dette : 50 328 813 €

ANNEXE A.2

Récapitulation de la section d'investissement

Dépenses - Projet de BP 2010

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		0,00	135 000,00	135 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	135 000,00	135 000,00
139..	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	135 000,00	135 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitres non globalisés		103 562 929,00	0,00	103 562 929,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1)	61 137 813,00	0,00	61 137 813,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	989 000,00	0,00	989 000,00
204	Subventions d'équipement versées	6 872 691,00	0,00	6 872 691,00
21	Immobilisations corporelles	16 261 358,00	0,00	16 261 358,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 188 861,00	0,00	17 188 861,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	113 206,00	0,00	113 206,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	103 562 929,00	135 000,00	103 697 929,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	17 365 435,72	0,00	17 365 435,72
	Reports dépenses d'investissement 2009	24 047 796,00		24 047 796,00
	Total dépenses d'investissement	144 976 160,72	135 000,00	145 111 160,72

(1) Dont gestion active de la dette : 50 328 813 €

ANNEXE A.3

Récapitulation de la section de fonctionnement

Recettes - Projet de BP 2010

Chapitres Articles	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
Chapitres globalisés		132 520,00	135 000,00	267 520,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	135 000,00	135 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00	135 000,00	135 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (regroupement des comptes 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479, 6489, 6032 et 6037)	132 520,00	0,00	132 520,00
Chapitres non globalisés		161 674 123,11	0,00	161 674 123,11
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 607 619,00	0,00	10 607 619,00
73	Impôts et taxes	98 309 249,11	0,00	98 309 249,11
74	Dotations et participations	49 755 126,00	0,00	49 755 126,00
75	Autres produits de gestion courante	2 758 141,00	0,00	2 758 141,00
76	Produits financiers	13 400,00	0,00	13 400,00
77	Produits exceptionnels	230 588,00	0,00	230 588,00
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	161 806 643,11	135 000,00	161 941 643,11
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	8 502 864,89	0,00	8 502 864,89
	Total recettes de fonctionnement	170 309 508,00	135 000,00	170 444 508,00

ANNEXE A.4

Récapitulation de la section de fonctionnement

Dépenses - Projet de BP 2010

Chapitres Articles	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
Chapitres globalisés		118 062 630,00	7 114 345,00	125 176 975,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	7 114 345,00	7 114 345,00
68..	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	7 114 345,00	7 114 345,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (regroupement des groupes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621), 635, 637)	33 158 952,00	0,00	33 158 952,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (regroupement des comptes 621, 64, 631 et 633)	84 630 438,00	0,00	84 630 438,00
014	Atténuation de produits (regroupement des comptes 701249, 70389, 70619, 7068129, 739, 7419, 748719, 748729 et 7489)	273 240,00	0,00	273 240,00
Chapitres non globalisés		27 605 075,00	17 662 458,00	45 267 533,00
65	Autres charges de gestion courante	23 391 909,00	0,00	23 391 909,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	219 000,00	0,00	219 000,00
66	Charges financières	2 775 000,00	0,00	2 775 000,00
67	Charges exceptionnelles	119 166,00	0,00	119 166,00
68	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	17 662 458,00	17 662 468,00
Total dépenses de fonctionnement		145 667 705,00	24 776 803,00	170 444 508,00

ANNEXE A.5

Propositions nouvelles de l'exercice

Recettes - Projet de BP 2010

LIBELLES	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
INVESTISSEMENT			
EAU	2 755 391,00	1 881 620,00	4 637 011,00
ASSAINISSEMENT	3 831 969,00	3 685 826,00	7 517 795,00
SSADPA	0,00	19 458,00	19 458,00
FORETS	0,00	189 187,00	189 187,00
CHAUFFAGE URBAIN	2 833 228,00	946 038,00	3 779 266,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	5 000,00	50 169,00	55 169,00
Total recettes d'investissement	9 425 588,00	6 772 298,00	16 197 886,00
FONCTIONNEMENT			
EAU	9 137 220,00	0,00	9 137 220,00
ASSAINISSEMENT	9 183 800,00	0,00	9 183 800,00
SSADPA	611 720,00	0,00	611 720,00
FORETS	561 641,00	74 000,00	635 641,00
CHAUFFAGE URBAIN	626 894,00	159 539,00	786 433,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 229 664,00	0,00	1 229 664,00
Total recettes de fonctionnement	21 350 939,00	233 539,00	21 584 478,00
Total recettes totales	30 776 527,00	7 005 837,00	37 782 364,00

ANNEXE A.6

Propositions nouvelles de l'exercice

Dépenses - Projet de BP 2010

LIBELLES	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
INVESTISSEMENT			
EAU	4 637 011,00	0,00	4 637 011,00
ASSAINISSEMENT	7 517 795,00	0,00	7 517 795,00
SSADPA	19 458,00	0,00	19 458,00
FORETS	115 187,00	74 000,00	189 187,00
CHAUFFAGE URBAIN	3 142 209,00	637 057,00	3 779 266,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	55 169,00	0,00	55 169,00
Total dépenses d'investissement	15 486 829,00	711 057,00	16 197 886,00
FONCTIONNEMENT			
EAU	7 255 600,00	1 881 620,00	9 137 220,00
ASSAINISSEMENT	5 497 974,00	3 685 826,00	9 183 800,00
SSADPA	592 262,00	19 458,00	611 720,00
FORETS	446 454,00	189 187,00	635 641,00
CHAUFFAGE URBAIN	317 913,00	468 520,00	786 433,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 179 495,00	50 169,00	1 229 664,00
Total dépenses de fonctionnement	15 289 698,00	6 294 780,00	21 584 478,00
Total dépenses totales	30 776 527,00	7 005 837,00	37 782 364,00

Annexe A.7

Budget Principal 2010

	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	53 234 116,00		53 234 116,00	28 592 313,00		28 592 313,00
Gestion active de la dette	50 328 813,00		50 328 813,00	50 328 813,00		50 328 813,00
Autofinancement des investissements réalisés en N-1		17 365 435,72	17 365 435,72		17 365 435,72	17 365 435,72
Autofinancement des reports de crédits					2 631 844,00	2 631 844,00
Reports de crédits N-1		24 047 796,00	24 047 796,00		21 415 952,00	21 415 952,00
Total investissement	103 562 929,00	41 413 231,72	144 976 160,72	78 921 126,00	41 413 231,72	120 334 357,72
Fonctionnement						
Opérations réelles	145 667 705,00		145 667 705,00	161 806 643,11		161 806 643,11
Résultat antérieur reporté					8 502 864,89	8 502 864,89
Total fonctionnement	145 667 705,00		145 667 705,00	161 806 643,11	8 502 864,89	170 309 508,00
Total opérations réelles	249 230 634,00	41 413 231,72	290 643 865,72	240 727 769,11	49 916 096,91	290 643 865,72
Opérations d'ordre						
Amortissements des immobilisations	7 114 345,00		7 114 345,00	7 114 345,00		7 114 345,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement						
- Investissement				17 662 458,00		17 662 458,00
- Fonctionnement	17 662 458,00		17 662 458,00			
Autres	135 000,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00
Total opérations d'ordre	24 911 803,00		24 911 803,00	24 911 803,00		24 911 803,00
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	274 142 437,00	41 413 231,72	315 555 668,72	265 639 572,11	49 916 096,61	315 555 668,72

Annexe A.8

**Propositions nouvelles de l'exercice
Budget annexes 2010**

	EAU		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		CHAUFFAGE URBAIN		ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	4 637 011,00	(1) 2 755 391,00	7 517 795,00	(2) 3 831 969,00	19 458,00	0,00	115 187,00	0,00	3 142 209,00	2 833 228,00 ⁽³⁾	55 169,00	5 000,00
Fonctionnement	7 255 600,00	9 137 220,00	5 497 974,00	9 183 800,00	592 262,00	611 720,00	446 454,00	561 641,00	317 913,00	626 894,00	1 179 495,00	1 229 664,00
Total opérations réelles	11 892 611,00	11 892 611,00	13 015 769,00	13 015 769,00	611 720,00	611 720,00	561 641,00	561 641,00	3 460 122,00	3 460 122,00	1 234 664,00	1 234 664,00
Opérations d'ordre												
Amortissements des immobilisations	1 881 620,00	1 881 620,00	3 474 100,00	3 474 100,00	19 458,00	19 458,00	189 187,00	189 187,00	468 520,00	468 520,00	17 065,00	17 065,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement												
- Investissem.		0,00		211 726,00		0,00		0,00		0,00		33 104,00
- Fonctionnem.	0,00		211 726,00		0,00		0,00		0,00		33 104,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	637 057,00	637 057,00	0,00	0,00
Total opérations d'ordre	1 881 620,00	1 881 620,00	3 685 826,00	3 685 826,00	19 458,00	19 458,00	263 187,00	263 187,00	1 105 577,00	1 105 577,00	50 169,00	50 169,00
Total opérations budgétaires	13 774 231,00	13 774 231,00	16 701 595,00	16 701 595,00	631 178,00	631 178,00	824 828,00	824 828,00	4 565 699,00	4 565 699,00	1 284 833,00	1 284 833,00

(1) y compris 2 523 672 € d'emprunts, 231 719 € de subventions

(2) y compris 2 952 000 € d'emprunts, 879 969 € de subventions

(3) y compris 2 355 710 € de subventions

Annexe A.9

Récapitulation générale (opérations réelles) - Budget Général

	DEPENSES						RECETTES						
	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010			
Budget principal :													
- propositions nouvelles	50 534 498,00	53 234 116,00	144 348 686,00	145 667 705,00			25 537 833,00	28 592 313,00			160 842 479,03	161 806 643,11	
- gestion active de la dette	48 900 000,00	50 328 813,00					48 900 000,00	50 328 813,00					
- propositions de reprises	39 837 007,20	41 413 231,72					39 837 007,20	41 413 231,72			8 502 871,97	8 502 864,89	
Total budget principal	139 271 505,20	144 976 160,72	144 348 686,00	145 667 705,00			114 274 840,20	120 334 357,72			169 345 351,00	170 309 508,00	
Eau	5 425 944,00	4 637 011,00	7 312 856,00	7 255 600,00			3 611 000,00	2 755 391,00			9 127 800,00	9 137 220,00	
Assainissement	6 042 000,00	7 517 795,00	5 510 384,00	5 497 974,00			2 370 884,00	3 831 969,00			9 181 500,00	9 183 800,00	
SSADPA	21 700,00	19 458,00	571 280,00	592 262,00							592 980,00	611 720,00	
Forêts	126 686,00	115 187,00	429 829,00	446 454,00							566 515,00	561 641,00	
Chauffage Urbain	3 241 449,00	3 142 209,00	342 610,00	317 913,00			2 943 315,00	2 833 228,00			640 744,00	626 894,00	
Archéologie Préventive	42 542,00	55 169,00	387 418,00	1 179 495,00				5 000,00			429 960,00	1 229 664,00	
TOTAL	154 171 826,20	160 462 989,72	158 903 063,00	160 957 403,00			123 200 039,20	129 759 945,72			189 874 850,00	191 660 447,00	

Annexe A.10

Évolution du budget principal en 2010 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2010/2009	
	2009	2010	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	50 534 498,00	53 234 116,00	2 699 618,00	5,3
- Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	16 553 538,20	17 365 435,72	811 897,52	4,9
- Reports de crédits (n-1)	23 283 469,00	24 047 796,00	764 327,00	3,3
Total (B)	90 371 505,20	94 647 347,72	4 275 842,52	4,7
- Gestion active de la dette	48 900 000,00	50 328 813,00		
Total	139 271 505,20	144 976 160,72		
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	144 348 686,00	145 667 705,00	1 319 019,00	0,9
Total propositions nouvelles (A) + (C)	194 883 184,00	198 901 821,00	4 018 637,00	2,1
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (C)	234 720 191,20	240 315 052,72	5 594 861,52	2,4
TOTAL GENERAL	283 620 191,20	290 643 865,72	7 023 674,52	2,5

Annexe A.10 (suite)

Évolution du budget principal en 2010 (opérations réelles)

	RECETTES		Evolution 2010/2009	
	2009	2010	Montant	%
INVESTISSEMENT				
- Propositions nouvelles (A)	25 537 833,00	28 592 313,00	3 054 480,00	12,0
- Autofinancement des investissements réalisés en n-1	16 553 538,20	17 365 435,72	811 897,52	4,9
- Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 508 032,00	2 631 844,00	- 2 876 188,00	- 52,2
- Reports de crédits (n-1)	17 775 437,00	21 415 952,00	3 640 515,00	20,5
Total (B)	65 374 840,20	70 005 544,72	4 630 704,52	7,1
Gestion active de dette	48 900 000,00	50 328 813,00		
Total	114 274 840,20	120 334 357,72		
FONCTIONNEMENT				
- Propositions nouvelles (C)	160 842 479,03	161 806 643,11	964 164,08	0,6
- Résultat antérieur reporté	8 502 871,97	8 502 864,89	- 7,08	0,0
Total (D)	169 345 351,00	170 309 508,00	964 157,00	0,6
Total propositions nouvelles (A) + (C)	186 380 312,03	190 398 956,11	4 018 644,08	2,2
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B) + (C)	234 720 191,20	240 315 052,72	5 594 861,52	2,4
TOTAL GENERAL	283 620 191,20	290 643 865,72	7 023 674,52	2,5

Annexe A.11

Évolution des budgets annexes en 2010 - Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)

	DEPENSES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain	Archéologie Préventive	
Investissement	4 637 011,00	7 517 795,00	19 458,00	115 187,00	3 142 209,00	55 169,00	15 486 829,00
Fonctionnement	7 255 600,00	5 497 974,00	592 262,00	446 454,00	317 913,00	1 179 495,00	15 289 698,00
TOTAUX	11 892 611,00	13 015 769,00	611 720,00	561 641,00	3 460 122,00	1 234 664,00	30 776 527,00
Evolution 2010/2009 montant	- 846 189,00	1 463 385,00	18 740,00	5 126,00	- 123 937,00	804 704,00	1 321 829,00
%	- 6,6	12,7	3,2	0,9	- 3,5	4,5	4,5

	RECETTES						Total
	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Chauffage Urbain	Archéologie Préventive	
Investissement	2 755 391,00	3 831 969,00	0,00	0,00	2 833 228,00	5 000,00	9 425 588,00
Fonctionnement	9 137 220,00	9 183 800,00	611 720,00	561 641,00	626 894,00	1 229 664,00	21 350 939,00
TOTAUX	11 892 611,00	13 015 769,00	611 720,00	561 641,00	3 460 122,00	1 234 664,00	30 776 527,00
Evolution 2010/2009 montant	- 846 189,00	1 463 385,00	18 740,00	5 126,00	- 123 937,00	804 704,00	1 321 829,00
%	- 6,6	12,7	3,2	0,9	- 3,5	4,5	4,5

Annexe A.12

Évolution du budget général en 2010 (opérations réelles)

	Dépenses		Evolution 2010/2009	
	2009	2010	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	194 883 184,00	198 901 821,00		
Propositions nouvelles (A)	194 883 184,00	198 901 821,00	4 018 637,00	2,1
Résultat d'exécution de la section d'investissement (n-1)	16 553 538,20	17 365 435,72		
Reportis de crédits (n-1)	23 283 469,00	24 047 796,00		
Total budget principal (B)	234 720 191,20	240 315 052,72	5 594 861,52	2,4
Gestion active de la dette	48 900 000,00	50 328 813,00		
Total budget principal	283 620 191,20	290 643 865,72		
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	29 454 698,00	30 776 527,00	1 321 829,00	4,5
Total propositions nouvelles (A)+(C)	224 337 882,00	229 678 348,00	5 340 466,00	2,4
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	264 174 889,20	271 091 579,72	6 916 690,52	2,6
TOTAL GENERAL	313 074 889,20	321 420 392,72	8 345 503,52	2,7

Annexe A.12 (suite)

Évolution du budget général en 2010 (opérations réelles)

	Recettes		Evolution 2010/2009	
	2009	2010	Montant	%
BUDGET PRINCIPAL (investissement + fonctionnement)				
Propositions nouvelles	186 380 312,03	190 398 956,11		
Propositions nouvelles (A)	186 380 312,03	190 398 956,11	4 018 644,08	2,2
Autofinancement des investissements réalisés en (n-1)	16 553 538,20	17 365 435,72		
Autofinancement des reports de dépenses (n-1)	5 508 032,00	2 631 844,00		
Reports de crédits (n-1)	17 775 437,00	21 415 952,00		
Résultat antérieur reporté	8 502 871,97	8 502 864,89		
Total budget principal (B)	234 720 191,20	240 315 052,72	5 594 861,52	2,4
Gestion active de la dette	48 900 000,00	50 328 813,00		
Total budget principal	283 620 191,20	290 643 865,72		
BUDGETS ANNEXES (investissement + fonctionnement)				
Total propositions nouvelles (C)	29 454 698,00	30 776 527,00	1 321 829,00	4,5
Total propositions nouvelles (A)+(C)	215 835 010,03	221 175 483,11	5 340 473,08	2,5
Total propositions globales (nouvelles + reprises) (B)+(C)	264 174 889,20	271 091 579,72	6 916 690,52	2,6
TOTAL GENERAL	313 074 889,20	321 420 392,72	8 345 503,52	2,7

ANNEXE B

**Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal
et entre budgets annexes****1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

** Service de l'Eau*

- prestations comptables et financières : 2,2 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 47,2 %
- informatique et téléphone : 9,4 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 12,7 %
- gestion du personnel : 7,7 %
- mise à disposition locaux et parking : 13,2 %
- études et suivi de chantiers : 3 %
- autres prestations : 4,6 %

** Service de l'Assainissement*

- prestations comptables et financières : 5,7 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 30,4 %
- informatique et téléphone : 4,7 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 11,1 %
- études et suivi de chantiers : 33,4 %
- gestion du personnel : 4,6 %
- mise à disposition locaux et parking : 8,4 %
- prestations administratives : 1,7 %

** Service du chauffage urbain*

- prestations comptables et financières : 26,0 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 8,2 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 63,1 %
- prestations administratives : 1,2 %
- mise à disposition de locaux : 1,5 %.

2 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour le budget Forêts, par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Pour le budget Archéologie Préventive, la contribution est actualisée chaque année suivant des éléments tirés notamment de la comptabilité analytique de la Ville.

* Service Forêts

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~ 65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~ 35 %.

* Service Archéologie Préventive

- prestations comptables et financières : 15,2 %
- charges générales et services centraux : 53,4 %
- gestion du personnel : 8,7 %
- prestations administratives et informatique : 14,7 %
- prestations techniques : 8 %.

3 - Contribution du service Assainissement au Service Eau

Une contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ces deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 91,4 %
- gestion du personnel : 1,6 %
- charges des services centraux : 5,9 %
- autres prestations : 1,1 %.

«**M. LE MAIRE** : Le vote du budget primitif est un moment important après le débat des orientations budgétaires qui a eu lieu, vous vous en souvenez, le 11 janvier. Nous avons dit lors de ce débat que nous étions prudents et inquiets ; cette prudence et cette inquiétude sont toujours de mise aujourd'hui et faire de la prospective quand les règles ne sont pas vraiment connues, qu'elles peuvent être modifiées, cela peut poser problème.

Concernant le budget de la Ville de Besançon, c'est 229,7 M€ pour le budget général et 198 M€ pour le budget principal. C'est un budget qui est en hausse modérée. Vous pouvez d'ailleurs constater que le fonctionnement évolue moins que l'inflation et que la masse salariale est maîtrisée. Je remercie tous les élus et tous les services pour le travail qu'ils ont effectué pour monter, construire ce budget car effectivement dans une période où les crédits sont rares, chacun a dû y mettre du sien puisque nous voulons, c'est une équation un peu difficile à résoudre, à la fois faire progresser raisonnablement l'investissement sans dégrader la situation financière de la Ville, vous verrez que c'est le cas, et en limitant la pression fiscale donc investir plus, garder une bonne santé financière et ne pas augmenter la pression fiscale. Je dis d'ailleurs à cet égard tout de suite qu'en 2010 je proposerai au Conseil Municipal que la part communale de la taxe d'habitation n'augmente pas.

C'est aussi un budget volontaire et responsable car il tient compte des difficultés de toutes et de tous, des collectivités voisines, de l'Etat aussi et de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui vivent de plus en plus dans des situations difficiles. C'est un budget qui se veut aussi attentif à tout ce qui est création d'emplois, même si vous le savez, la compétence économique n'est pas de la responsabilité même de la Ville mais de l'agglomération. Toutefois nous devons par rapport à cela être aussi attentifs et nous investir aux côtés de l'agglomération et de toutes les autres collectivités ou de l'Etat à partir du moment où cela va dans ce sens. Mais l'exercice est fragile pour l'ensemble des collectivités, pas uniquement pour la Ville de Besançon et il faut quand même dire que nous ne pourrions pas éternellement optimiser nos moyens car nous avons des marges de manœuvre qui se réduisent de plus en plus. Bien sûr, nous avons un programme, nous avons des convictions mais il faut le reconnaître, nous sommes de moins en moins responsables de nos choix et de ce point de vue je crois que 2010 sera une année qui sera déterminante.

On ne va pas revenir sur le débat de la taxe professionnelle qui n'impacte pas directement la Ville mais l'agglomération du Grand Besançon qui nous reverse quand même aujourd'hui à ce titre plus de 17,5 millions d'euros. Par ailleurs, il y aura vous le savez l'introduction d'une taxe ménage au niveau de l'intercommunalité. Ce n'est pas le souhait de l'intercommunalité mais simplement cela résulte des réformes qui vont faire qu'il y aura un transfert de charges, de taxes, qui dans un premier temps sera neutre et ne pénalisera pas les ménages ; mais toutes les taxes Ville et Agglomération seront liées.

Il y a aussi une autre réforme qui démarre et pour laquelle pour l'instant on n'a pas vraiment de feuille de route, de simulation, de lisibilité, c'est celle des valeurs locatives, votée en loi de finances rectificative. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose puisque nous l'avons nous-même réclamée. Simplement il faudra que nous sachions comment tout cela s'organise et comment tout cela se met en place. C'est un sujet particulièrement sensible et nous serons donc très attentifs à cela. Je ne parlerai pas de la réforme territoriale en discussion au Parlement mais au niveau de nos associations d'élus, nous allons veiller à ce qu'on n'affaiblisse pas les communautés d'agglomération parce que je rappelle qu'en dix ans, entre le moment où l'on a proposé aux communes du Grand Besançon d'entrer dans une communauté d'agglomération et aujourd'hui, on a perdu la bonification de DGF qui était quand même un peu la carotte. Je me souviens avoir fait le tour des communes avec Paulette GUINCHARD et Robert SCHWINT pour dire combien il était nécessaire de rentrer au sein d'une communauté d'agglomération pour justement bénéficier de ce bonus de DGF. Nous parlions également des bienfaits de la TPU, la Taxe Professionnelle Unifiée qui était à la base quand même de la création des agglomérations et en 10 ans elle a tout simplement disparu.

Il y a beaucoup de flou dans cette réforme parce qu'il faut dire quand même les choses. Au niveau de la loi de finances, il y a une bonne nouvelle : on ne va perdre qu'un million d'euros alors qu'on s'attendait à perdre un peu plus ! Mais ce qui est surtout important à faire c'est que les fondamentaux de notre budget sont sains. Les résultats 2009 sont bons. On a un niveau exceptionnel de réalisation en investissement puisque nous avons 45,6 millions d'euros de dépenses d'équipement, nous avons un emprunt maintenu à 10 millions d'euros et une section de fonctionnement contenue qui permet de dégager une épargne brute de près de 24 millions d'euros. Je veux redire ici qu'au niveau du fonctionnement, et j'en félicite les services, nous sommes exemplaires car globalement nous sommes à 0 % d'augmentation du fonctionnement. Certains services augmentent un peu plus, d'autres un peu moins donc la moyenne est de 0 % à quelques «ièmes» près. Donc les résultats sont satisfaisants et on peut s'en féliciter dans ce contexte difficile. Je ne vais pas trop m'étendre là-dessus car je ne veux pas engager de polémique. Simplement il faut arrêter de faire croire que les collectivités sont de mauvais gestionnaires. J'entends même qu'il y aurait des lois qui permettraient d'encadrer les collectivités pour qu'elles dépensent moins d'argent. Je rappelle simplement que les budgets des collectivités sont des budgets en équilibre alors que le budget de l'Etat cette année, c'est 140 milliards d'euros de déficit, donc nous ne sommes pas de si mauvais élèves que cela, quand je dis nous, ce n'est pas que Besançon, globalement l'ensemble des collectivités, qu'elles soient de droite ou de gauche.

Concernant les priorités du BP 2010, la première consiste à maintenir un effort élevé en investissement puisque nous proposons de fixer les dépenses d'équipement à hauteur de plus de 41 millions d'euros majorés d'un million d'euros exceptionnel destiné à accélérer le renouvellement de

l'éclairage public. C'est un emprunt qu'on appelle l'emprunt spécial énergie pour privilégier des systèmes qui soient plus économes en énergie. On changera 2 000 lampes mais aussi le système d'éclairage pour réaliser une économie de 25 € par candélabre. Tout cela relève de la mise en place d'un système que nous essaierons peut-être d'élargir à d'autres délégations. On emprunte et on affecte cela aux économies d'énergie et les économies dégagées permettent de rembourser rapidement ces emprunts. Donc c'est du gagnant-gagnant et la planète n'en respirera que mieux.

La deuxième priorité concerne l'accompagnement des personnes en difficulté et le renforcement des politiques menées par le CCAS. Marie-Noëlle SCHOELLER vous le dira certainement, il y a de plus en plus de personnes qui sont en difficulté, des personnes âgées, des personnes qui travaillent, des jeunes, des étudiants qui ont du mal à se loger, à vivre. C'est vrai pour toutes les catégories de notre société. Nous pérennisons donc les 300 000 € de crédits supplémentaires qu'on a votés exceptionnellement au CCAS et nous ferons évoluer la subvention de la Ville au-delà du taux directeur des autres subventions puisque les subventions de la Ville seront en 2010 de 9,3 millions d'euros.

Notre troisième priorité, vous le savez, c'est le pouvoir d'achat. Là aussi on le dit fréquemment, nos moyens sont assez limités mais nous allons en 2010 faire évoluer très modérément le prix de l'eau qui n'a pas augmenté depuis 10 ans et qui restera le moins cher de France après la ville de Clermont-Ferrand qui s'alimente directement dans une source. Nous augmenterons de 1 % en moyenne les autres tarifs municipaux.

Quant à la hausse de la taxe d'habitation, elle sera limitée à 0 % et celle de la taxe foncière à 2 %. En tout cas, c'est ce que je proposerai.

Dernière priorité, montrer très fortement notre attachement au service public. Dans les périodes difficiles, le service public est le moyen pour que l'on s'en sorte le mieux. Deux exemples : la future Salle des Musiques Actuelles qui est très attendue par toute une partie de la population de cette ville, entre autres des étudiants, qui sera gérée par une régie autonome personnalisée, c'est-à-dire un retour au service public, ainsi que le site entier de la Citadelle puisque je proposerai qu'il y ait désormais une direction unique à la Citadelle de Besançon.

Dans ce cadre, notre budget 2010 est construit sur trois axes stratégiques qui sont très clairs. Le premier axe c'est le développement de l'attractivité de la Ville. Bien sûr, cela passe par les grands projets indispensables au développement de la Ville, le TCSP, Transport en Commun Site Propre, la restructuration du pôle Viotte qui avance bien. J'ai reçu il y a très peu de temps encore Jean-Marc Dutilleul, l'architecte qui travaille sur notre gare. C'est lui qui a réalisé la gare de Shangaï en Chine. La Cité des Arts et de la Culture démarre, Marie-Guite DUFAY et moi poserons la première pierre de la future Cité des Arts et de la Culture après les élections régionales. Nous l'avons souhaité ainsi pour ne pas mélanger les choses. Il y a également de grandes opérations d'urbanisme qui démarrent, le 6 rue de la Madeleine dont on a beaucoup parlé, la Caserne Vauban avec un éco quartier, un autre projet d'éco-quartier sur les Vaïtes, la réflexion que nous menons et qui va bientôt aboutir sur Palente-Orchamps pour là aussi reconfigurer une partie de ce quartier, et puis, enfin tout arrive ! le démarrage des fouilles sur le site Pasteur. Vous avez ici un DVD et à 11 h il y a une conférence de presse sur le site Pasteur. Et il y a aussi les dossiers des PRU et des Hauts du Chazal avec le démarrage cette année de la reconfiguration de l'entrée du CHU Jean Minjoz. Jean-François GIRARD vous présentera au mois de mars un plan ambitieux de développement touristique avec des crédits significatifs qui sont prévus au BP, en lien bien sûr avec notre Office de Tourisme et de Congrès, et notre nouveau projet pour le site de la Citadelle qui va se mettre en place tout au long de cette année, cette Régie Autonome Personnalisée de la Citadelle devant démarrer effectivement le 1^{er} janvier 2011.

Dans le domaine culturel et toujours sur le thème de l'attractivité de la Ville, c'est vrai que quand on veut se développer, il faut agir et quelquefois agir c'est prendre des risques, on le sait bien mais les projets ne manquent pas. Il y aura l'ouverture de la SMAC en fin d'année 2010, la friche culturelle provisoire dans les locaux de SUPERIOR sachant qu'à terme ce sont d'autres locaux vers Rhodiacéta qui seront réaménagés d'une façon, là, définitive, la prochaine saison de l'Orchestre de Besançon qui se présente bien, l'ERBA qui prend aussi une toute autre dimension en acquérant une reconnaissance nationale, la rénovation du Musée des Beaux-Arts, pour ne citer que ces quelques exemples. Simplement j'ai évoqué

la friche culturelle des Prés de Vaux, un petit mot pour vous donner une information, c'est que cet après-midi le Tribunal de Grande Instance devait rendre un jugement concernant le site des Prés de Vaux. Nous pensions connaître définitivement le prix, le montant de la note, or le Tribunal de Grande Instance a ordonné une expertise qui tient compte des frais de dépollution et de démolition et l'audience est fixée au 24 juin, il faudra donc attendre jusque-là mais je pense que nous voyons le bout du tunnel. C'est très long mais c'est aussi très compliqué. Ce sera là aussi bien sûr, mais ça, Michel LOYAT pourra nous en parler, un objet essentiel de développement pour notre ville.

Le deuxième axe, que j'ai déjà évoqué, c'est la solidarité et la citoyenneté et la proximité du service public. Comme je l'ai déjà dit, il y a de plus en plus de personnes en difficulté. Cela touche tous les âges, toutes les couches de la population, et il faut effectivement que nous mettions en place, que nous renforçons des actions en direction des jeunes et des personnes âgées avec par exemple la Maison des Seniors qui est en train de prendre son rythme de croisière, et il y a aussi toutes celles et tous ceux qui sont exclus du marché du travail. Vous avez pu voir que ce mois-ci ce n'est pas encore brillant puisque je vois qu'il y a 20 000 chômeurs de plus au niveau national. Il faut que nous nous soutenions là aussi, qu'il y ait une collaboration forte comme elle l'est aujourd'hui entre autres avec le Conseil Général par le soutien au RSA. Nous allons aussi en 2010 concernant la jeunesse et l'éducation continuer à travailler sur les conditions d'accueil et de travail au quotidien. 2010 verra la livraison de la nouvelle cuisine centrale où il y a, vous le savez, quelque retard en raison des difficultés économiques de l'un des fournisseurs principaux. Un mot aussi sur l'Enseignement Supérieur ; je crois qu'il y a unanimité pour dire que l'Enseignement Supérieur est un atout stratégique pour la Franche-Comté. Nous demanderons d'ailleurs au Président de l'UFC qui est déjà venu, de venir nous en reparler, lorsque seront un peu plus connus les principes de cette Université fédérale à laquelle nous devons participer. Nous avons déjà beaucoup participé au financement d'investissements lourds. Nous continuerons à le faire et à accompagner l'Université de Franche-Comté dans son rapprochement avec Dijon puisque je crois que tout le monde s'accorde pour dire qu'effectivement il faut que nous puissions, tout en gardant notre autonomie, nous rapprocher de Dijon dans le domaine de l'Université, dans le domaine de la santé comme nous sommes en train de le faire avec le pôle régional de gérontologie Bourgogne-Franche-Comté dont le siège est à Besançon. Nous allons également continuer à travailler sur les quartiers. On espère très fortement que la future génération du CUCS ne remettra pas en cause par ses logiques nouvelles de nouveaux zonages, parce que tout ce qu'on a fait depuis un certain nombre d'années, serait à nouveau mis en difficulté. Puis il y a de nouveaux champs d'action, par exemple au titre de la lutte contre les discriminations, à travers le partenariat que nous avons entre autres avec la HALDE et la réception il y a peu de temps à Besançon, de Louis SCHWEITZER, le Président de cette instance. Quant aux sports, capital pour nous, il aura bien sûr toute sa place dans cette politique. Aussi en 2010 avons-nous choisi de valoriser les crédits consacrés aux infrastructures de proximité et aux équipements sportifs. On pourrait citer par exemple Rosemont, le rugby ou le complexe sportif du PSB. Ce sont tous des investissements sur lesquels nous sommes en train de travailler, avec un soutien réaffirmé donc aux clubs amateurs.

Troisième axe stratégique, l'environnement et la qualité de la vie. En 2010, l'année de la bio-diversité, des moyens importants seront consacrés à ces domaines avec entre autres la mise en valeur du patrimoine culturel, sous couvert du nouvel agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial qui est mis en place d'une façon concomitante avec l'Agglomération. Les enveloppes annuelles consacrées à ce domaine sont revalorisées. Nous avons ici en Franche-Comté souvent tendance à s'auto-flageller alors que, pour rencontrer dans ce domaine-là beaucoup de monde au niveau national, Besançon fait partie des quatre ou cinq villes qui en France font bouger effectivement les choses dans le domaine de l'environnement et de la qualité de vie, notamment au niveau de notre politique énergétique. Vous savez que nous nous sommes engagés dans la convention des Maires, nous nous sommes engagés avec un Plan Climat Energie Territorial et nous avons mis en place cet emprunt d'économie d'énergie. Il y a aussi un contrat de performance énergétique qui sera 100 % public alors que ces contrats de performance énergétique peuvent être confiés à des sociétés privées qui gèrent vos bâtiments, qui vous font faire des économies et qui vous reversent un peu d'argent mais en gardent aussi pour elles. Nous, nous avons décidé que ce serait fait par nous-mêmes, ce qui nécessitera peut-être d'ailleurs le renforcement de moyens à la Direction de l'Energie, afin que nous puissions garder là aussi des moyens d'analyse qui nous sont propres.

Concernant la qualité du service public, je crois que nous sommes d'accord pour dire qu'il est de qualité et nous allons continuer les rapprochements avec le Grand Besançon et avec le CCAS. Un certain nombre de choses sont déjà mutualisées, nous allons poursuivre, c'est toujours un de nos grands chantiers. Enfin, pour la qualité de vie du public et des Conseillers Municipaux, on a un grand chantier en 2010, c'est le réaménagement de la salle du Conseil Municipal, qui date des années 1950. Ce n'est pas facile car on ne peut pas pousser les murs qui sont du XVI^{ème} siècle, ça ne vous avait pas échappé. Mais des travaux seront réalisés afin de mieux accueillir le public, les services et pour que les élus puissent bien travailler. Elle sera dotée d'un point de vue technologique de tous les moyens dont nous avons besoin.

Je passe maintenant la parole à Nicolas BODIN qui va nous présenter les principaux chiffres du budget.

M. Nicolas BODIN : Merci Monsieur le Maire. Avant d'aborder le BP 2010, je vais revenir un instant sur la situation des finances nationales. Alors que le Gouvernement stigmatise depuis quelques années la gestion des collectivités territoriales et envisage d'encadrer leurs dépenses, il est en effet nécessaire de rétablir un certain nombre de vérités. Donc je cite tout d'abord le Premier Ministre François FILLON dans un entretien au Figaro le 29 janvier dernier : «soit nous résorbons nos déficits dans le cadre d'un dialogue avec les collectivités locales, ce que je souhaite, soit l'Etat sera obligé de décider seul», ce qui démontre tout de même une curieuse conception du principe constitutionnel d'autonomie des collectivités locales. A l'écran vous pouvez apercevoir les chiffres du Ministère des Finances ; sur la seule année 2010, le déficit public devrait approcher des 190 milliards d'euros et atteindre 8,2 % du PIB, 149 milliards soit 78 % sont le fait de l'Etat et moins de 10 milliards d'euros, 5 %, celui des collectivités locales. On notera d'ailleurs que les critères du fameux Traité de Maastricht sont plus que dépassés. L'Etat ne souhaite pas augmenter les impôts, il les baisse en fait pour certaines catégories et il creuse ainsi son déficit en cherchant aujourd'hui à en faire porter la responsabilité par d'autres. C'est exactement d'ailleurs ce que confirme la Cour des Comptes dans son rapport annuel du 9 février, et là je cite son Président par intérim : «La moitié du déficit a en 2009 une composante structurelle qui ne pourra être résorbée par le seul retour espéré de la croissance. Ce déficit structurel résulte de la persistance du dynamisme de la dépense publique et des allègements d'impôts consentis en 2009». On peut donc être légitimement très inquiets pour l'avenir. Je rapporte également les propos de Gilles CARREZ, Président du Comité des Finances Locales qui vient de déclarer récemment : «Nous devons intégrer une certitude, celle de la baisse ou en tout cas de la stabilisation des concours financiers de l'Etat aux collectivités dans les prochaines années». Sur cette diapositive-ci, c'est le même schéma et les mêmes propositions concernant cette fois-ci la dette publique, c'est-à-dire la dette cumulée de notre pays. En 2008 puisqu'on n'a pas les chiffres les plus récents, 1 145 milliards d'euros pour l'Etat qui cumule donc plus de 86 % de la dette publique alors que les collectivités locales n'y contribuent que pour 11 %. Pire encore, l'Etat s'endette très vite mais n'investit pas ou très peu en proportion de son budget. Je rappelle que 74 % de l'investissement public est le fait des collectivités locales, à savoir les régions, les départements, les agglomérations, les villes. Je cite de nouveau le Président de la Cour des Comptes par intérim : «Si les tendances actuelles se poursuivaient, la dette pourrait atteindre 2 000 milliards d'euros dès 2013, soit 100 % du PIB, notre dette serait alors égale à toute la richesse que notre pays produit en une seule année». Je rappelle quand même que la dette publique des collectivités locales elle ne finance pas le fonctionnement mais uniquement l'investissement.

Je passe maintenant à la présentation du BP 2010 pour la Ville de Besançon. Comme en 2009 notre Ville doit faire face aux conséquences financières de la crise dont la plupart bien évidemment sont négatives et se concrétisent par des pertes de recettes sensibles. C'est le cas pour les droits de mutation, pour les frais de notaire, ça représente plusieurs centaines de K€, le prélèvement sur les jeux du Casino même si celui-ci subit aussi la concurrence des jeux par internet, et des subventions reçues également de nos partenaires publics qui, eux aussi soumis à des fortes contraintes budgétaires, doivent se montrer un peu moins généreux. La crise a aussi pour conséquence la nette aggravation du chômage, hausse de 19 % du nombre de demandeurs d'emplois entre janvier 2009 et janvier 2010. Le CCAS de la Ville de Besançon est donc particulièrement sollicité et la Ville l'accompagnera avec une subvention en hausse de plus de 4 %.

Quelques mots maintenant pour expliquer la construction de ce BP 2010, donc un BP volontaire et responsable. Je commence tout d'abord par l'équilibre de la section de fonctionnement. Vous le savez, le premier poste de dépenses est celui de la masse salariale. L'ensemble de ces dépenses en 2010 représentera 84,6 millions d'euros, soit 58 % de dépenses réelles de fonctionnement mais l'augmentation apparente de 2,3 millions d'euros est à corriger car le périmètre n'est pas celui du BP de l'année précédente puisque vous savez qu'on a mutualisé le Pôle Ressources Humaines avec celui du CCAS et du Grand Besançon qui doivent donc nous reverser un certain nombre de K€. Cette correction faite, la modération reste d'actualité puisque les dépenses de personnel permanentes n'augmenteront que de 2 % à hauteur des objectifs qui étaient les nôtres. Je rappelle que c'est un objectif plus que volontariste puisqu'il faut arriver à concilier les contraintes que sont par exemple la hausse du point d'indice et le GVT et puis l'impact en année pleine de la revalorisation des fonctionnaires de catégorie B et C. Les autres dépenses réelles de fonctionnement représentent 61 millions d'euros. Elles baissent d'un million d'euros, ce qui n'a pas été sans efforts. Donc hors personnel et subventions au CCAS, tous les autres postes sont en baisse, exception faite des crédits des services qui ne progresseront que de 0,5 % pour une inflation estimée à 1,2 % en loi de finances. Au total les crédits de fonctionnement n'augmenteront que de 0,9 %. C'est donc un budget extrêmement volontariste. Malheureusement on n'est pas sûr d'arriver à reproduire ce genre d'exercice lors des années suivantes. Nous pourrions le faire cette année car nous gérons avec sérieux, car nos choix en matière d'emprunt, notre politique de gestion active de la dette et la baisse des taux d'intérêt encore anticipés sur au moins le premier semestre 2010 nous permettent de réduire de 0,8 million d'euros les intérêts et les frais financiers.

En recettes, la section de fonctionnement s'établit à 101 millions d'euros hors fiscalité directe donc inutile de rappeler la part prépondérante que tient cette dernière dans le total de nos ressources. Force est de constater un mouvement général de baisse de ces recettes. Pour la deuxième année consécutive et c'est historique, les dotations de l'Etat en fonctionnement vont diminuer d'1 million d'euros, ce qui représente 1,5 point d'impôt. Quant à la première d'entre elles, la dotation forfaitaire, elle, devrait baisser de 0,5 % au sein de ce total. Nous avons anticipé ce recul dès les orientations budgétaires. Je rappelle que nous avons estimé à 7,2 millions d'euros en cumulés depuis 2004 le coût des désengagements successifs de l'Etat pour la Ville de Besançon. Autre poste en diminution, les subventions et participations attendues des autres organismes que l'Etat et les recettes de fiscalité indirectes, en particulier les droits de mutation, les frais de notaire du fait de la crise, l'ensemble de ces autres recettes est en baisse de 1,2 million d'euros au total. Pour l'équilibre de la section de fonctionnement, nous proposons de fixer à 69,3 millions d'euros le produit de la fiscalité directe communale pour 2010, c'est 41 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce produit est attendu avec une hausse des taux en moyenne de 1 %, soit moitié moindre que lors de l'année 2009. Petit retour en arrière : en 2009, nous avons décidé une hausse en moyenne de 2 % de nos impôts inférieure à la moyenne nationale qui était de 3,4 % toutes collectivités confondues et de 2,7 % pour l'ensemble des communes de France. Donc nous ferons mieux cette année avec la volonté de limiter à 2 % la hausse du taux du foncier bâti et de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation, qui est l'impôt le plus payé et le plus injuste. Compte tenu des efforts réalisés sur la maîtrise de fonctionnement, l'équilibre du Budget Primitif s'établit avec une épargne brute de 24,6 millions d'euros qui est supérieure à l'objectif qu'on s'était fixé de 20 millions d'euros et l'érosion de cette épargne est assez légère puisqu'elle est simplement de 0,3 million d'euros, ce qui représente une baisse de 1,4 %.

Quelques mots pour conclure sur la section d'investissement. Nous avons fait le choix de maintenir un très haut niveau d'investissement pour cette année 2010. Les dépenses d'équipement s'élèveront à 42,4 millions d'euros dont le million d'euros réservé pour les opérations d'économie d'énergie, elles s'élevaient à 40,2 millions au BP 2009. Le financement de ces dépenses est assuré par une épargne brute en légère diminution, comme je l'ai précisé précédemment. L'emprunt lui est stabilisé, hors emprunt économie d'énergie, à 17 millions d'euros. La répartition de l'encours de dette est détaillée dans les annexes du BP. Je rappelle simplement que la part de produits structurés est plutôt faible puisqu'elle est inférieure à 10 % et le risque est nettement encadré. Au 1^{er} janvier 2010, l'encours de dette du budget principal est positionné pour 26 % en taux fixe, 15 % sur les taux variables dont des livrets A, pour 50 % sur les crédits revolving et 9 % simplement sur des produits structurés.

Je conclus en rappelant les choix que nous proposons pour l'évolution de la fiscalité communale en 2010. Le vote des taux devant être examiné lors du Conseil Municipal de mars, nous aurons l'occasion d'en discuter. Enfin, pour boucler la boucle, un bref rappel sur la situation financière de la Ville de Besançon. Vous avez dans le rapport le détail de l'étude que nous avons réalisée sur les 31 communes de 100 000 à 300 000 habitants sur la période 2002-2008. Ce que l'on peut constater, c'est que l'investissement est supérieur à la Ville de Besançon par rapport à la moyenne de la strate. L'encours de dette, lui, est nettement inférieur puisqu'au 1^{er} janvier 2009 on est à 825 € par habitant au lieu de 973 € par habitant pour la moyenne de la strate. Au niveau du fonctionnement on est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Au niveau des dépenses totales on est légèrement supérieur, donc ces chiffres confirment le positionnement de la Ville et la qualité de sa gestion. Je vous remercie d'avoir suivi la présentation de ce budget que je qualifierais, pour paraphraser Jean ROSSELOT, de «dynamique et plein de souffle».

M. Philippe GONON : Je crois que nous partageons tout à fait l'analyse de l'environnement que vous avez faite pour 2010. 100 000 ou 200 000 chômeurs de plus, une dégradation des revenus, des salaires, des retraites qui se poursuivra. Un déficit abyssal de l'Etat qui va encore se creuser et donc sans doute encore des dotations en diminution. Le seul point peut-être sur lequel je mettrais un bémol, c'est la variation des taux car il semblerait que ces taux d'ici le deuxième semestre 2010 connaissent une évolution malheureusement pour nous négative avec le retour de l'inflation qui est prévue maintenant pour la fin de l'année 2010, début de l'année 2011 donc qui aura sans doute un petit impact sur la dette, mais je constate effectivement que pour l'instant elle est encore bien maîtrisée grâce à ces taux. Notre volonté, si nous pouvions vous influencer un tout petit peu dans l'élaboration de ce budget 2010, c'est de façon générale de booster l'emploi, qui est pour nous la seule solution pour sortir de la crise le plus rapidement possible, tout en préservant les plus faibles et les plus démunis qui sont touchés de plein fouet par cette crise depuis 2008.

Alors nous nous sommes posé deux questions. Comment tout d'abord, pour la collectivité accompagner les plus faibles d'entre nous à l'occasion de cette crise ? Nous vous avons fait un certain nombre de propositions dans différents débats. Je voudrais revenir sur quelques petites propositions qui nous tiennent véritablement à cœur. Je vous avais parlé de ces personnes âgées qui aujourd'hui en 2010 à Besançon, pour certaines dans des situations difficiles, se privent de manger, ne prenant qu'un seul repas par jour et je reviens sur ma proposition. Je souhaiterais véritablement que la Ville fasse un effort sur la prise en charge de l'ordre de 2 €, j'avais dit à l'époque, je crois, sur les repas qui leur sont livrés, notamment par les services sociaux de la Ville.

Je vous proposerai également une seconde mesure qui pourrait être, peut-être pas la gratuité totale mais la presque totale gratuité des coûts de transport pour les étudiants parce que ce sont eux qui souffrent le plus actuellement de frais de scolarité en hausse, pour trouver un logement, et de plus en plus pour se soigner correctement.

Deuxième question que nous nous sommes posée, quel est le rôle d'une collectivité pour booster cet emploi dont je parlais tout à l'heure ? Je voudrais ici vous faire trois propositions symboliques. Par rapport au secteur du bâtiment et dans le cadre d'un grand plan d'isolation des bâtiments publics et privés, notamment privés, je reviens sur cette proposition que j'ai déjà faite, que la Ville prenne en charge tout ou partie des intérêts, donc qu'elle bonifie les intérêts d'emprunts sur une dizaine d'années par exemple pour les propriétaires de résidences à Besançon qui engageraient des travaux de rénovation énergétique sur la base de la norme BBC 2012 ou 2013.

Pour l'industrie ou pour le tertiaire, je voudrais également vous proposer cette mesure que j'ai déjà préconisée qui est la prise en charge d'une partie des charges patronales ou salariales ou les deux d'ailleurs, dans une limite de deux salariés par entreprise. Et enfin je voudrais rajouter une petite proposition elle aussi symbolique mais symptomatique, qui serait le développement des marchés par exemple sur le quartier de Velotte, sur les quartiers de Saint-Ferjeux parce qu'il y a une demande, il y a une demande de commerçants forains, il y a une demande des consommateurs qui veulent des produits venant directement de producteurs, il y a des producteurs qui veulent vendre directement aux consommateurs.

Alors vous craignez, vous l'avez dit et effectivement il y a un risque, que ces réformes, notamment de la taxe professionnelle aient une influence négative sur les finances des collectivités et de la Ville de Besançon. Moi je pense que cette réforme n'est pas totalement négative. Il ne faut pas la voir comme une réforme absolument négative parce que des entreprises moins chargées seront plus incitées à croire en l'avenir, à rechercher de nouveaux marchés et à embaucher, à se développer. Cette réforme a un avantage à mes yeux ; plutôt que de taxer tout de suite un investissement qui ne produira ses effets que X années après et éventuellement cette nouvelle contribution va taxer une plus value ; la plus value c'est un résultat positif obtenu grâce à des efforts et grâce à des investissements. Cette réforme me semble donc beaucoup plus juste et beaucoup plus profitable pour les entreprises, donc plus d'entreprises en bonne santé, plus d'emplois égal à mes yeux en tous cas plus de revenus fiscaux pour la collectivité. C'est le côté positif que je vois dans cette réforme.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister longuement. Je le fais tous les ans mais je crois que cette année il est encore plus d'actualité que les autres années, le levier fiscal est une façon de rendre du pouvoir d'achat aux contribuables bisontins. Vous avez annoncé à la suite notamment du débat que nous avons eu au Grand Besançon que les impôts locaux allaient augmenter. Il me semble et je l'entends très très fortement que nos concitoyens ont de plus en plus de mal à supporter cette charge...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela que j'ai annoncé au Grand Besançon Monsieur GONON ! Il ne faut pas laisser dire cela parce que je vois déjà demain le titre «les impôts locaux vont augmenter», non, j'ai précisé que, par exemple, la taxe d'habitation n'allait pas augmenter. J'ai dit aussi qu'avec la suppression de la taxe professionnelle, la part de la taxe d'habitation qui était la part sur le département va venir sur le Grand Besançon et j'ai dit que cela serait neutre pendant une ou deux années, ou à peu près neutre, donc je n'ai pas dit que ça allait augmenter la taxe des ménages puis ce n'est pas notre volonté à nous, c'est un transfert.

M. Philippe GONON : Je n'ai pas dit que c'était votre volonté, attendez c'est un constat !

M. LE MAIRE : J'entends bien mais à partir du moment où nous sommes en train de parler du budget 2010 municipal, je ne vais pas laisser dire que j'ai annoncé au Grand Besançon que les impôts allaient augmenter. Nous, nous faisons tout pour qu'ils n'augmentent pas justement mais ce transfert qui va être neutre dans un premier temps, je crains qu'à terme il crée des charges nouvelles pour les ménages et c'est ce que j'ai dénoncé. J'ai d'ailleurs été fortement démenti à ce moment-là par un certain nombre de collègues.

M. Philippe GONON : En dehors de ce point précis, d'autres impôts arrivent. La révision des bases locatives, je suis sûr d'une chose, c'est que cela contribuera à augmenter les taxes locales de nos concitoyens. Je ne suis pas sûr que la taxe carbone va être intégralement compensée parce que créer un impôt pour le rembourser, très honnêtement, je me pose la question de savoir à quoi il va servir...

M. LE MAIRE : On peut se poser la question !

M. Philippe GONON : ...Simplement pour l'année 2010 et en ce qui concerne exclusivement la Ville de Besançon, si j'ai bien noté que vous n'augmentiez pas les taux de la taxe d'habitation, je note que vous augmentez le taux de la taxe foncière et j'ai fait un petit calcul rapide en cumulant bien entendu évolution des bases et évolution des taux sur les années 2009 et 2010 concernant cette taxe foncière sur le bâti. J'ai noté que le total des augmentations -base + taux- arrivait finalement pour le contribuable à avoir 8,79 % d'augmentation de la taxe foncière en 24 mois. Dans le même temps, 2009 et prévisions 2010 bien entendu, l'inflation serait de 2,1 % et le pouvoir d'achat des ménages ne progresserait que de l'ordre de 2 %. Je trouve que là vous avez la main lourde et je souhaiterais que pour l'année 2010 vous acceptiez de simplement augmenter la taxe foncière de la part base locative, c'est-à-dire de ce qui est prévu de l'ordre de 1,2 % sans augmenter les taux de cette base foncière.

Chaque fois que je vous propose des nouvelles mesures, vous me dites -comment les financez-vous ?- Alors j'aimerais vous proposer un certain nombre de pistes que nous pourrions également utiliser à partir de cette année par exemple. Et si je me félicite de toutes les mesures que vous avez annoncées concernant la limitation de l'augmentation du fonctionnement, si je me félicite de la

maîtrise de la dette, j'aimerais vous proposer trois pistes de réflexion sur comment éventuellement économiser de l'argent aussi et comment affecter cet argent économisé aux mesures que nous préconisons.

Première méthode, faisons des choix, faisons des choix comme nous avons pu le faire à un moment par exemple l'année dernière quand il a fallu discuter dans le domaine des sports.

Deuxième méthode...

M. LE MAIRE : C'est une excellente méthode, j'attends que vous nous disiez vos choix !

M. Philippe GONON : L'année dernière, Monsieur le Maire, vous m'avez demandé quels choix je faisais, s'il fallait subventionner les quatre sports de haut niveau, je vous ai répondu non Monsieur le Maire. Je vous ai répondu «soutenons très fortement le handball, éventuellement le football, mais je vous ai dit, sacrifiez, quatre c'est trop, faisons un choix, n'en gardons que trois» !

M. LE MAIRE : Non vous aviez dit deux l'année dernière.

M. Philippe GONON : J'ai dit éventuellement. Mais je ne me suis pas dédit, j'ai dit : priorité au handball, je suis ravi d'ailleurs, j'ai lu l'article de M. BONTEMPS, apparemment le choix était bon. Deuxième méthode, c'est de dire non carrément à certains projets. Alors je vais vous fâcher encore une fois ce soir malheureusement mais je vais redire «non» à ce projet de tramway que vous nous proposez. J'ai noté, comme certains de vos adjoints, que la part de Besançon dans ce projet était de l'ordre maintenant de 50 millions d'euros, ce qui me semble beaucoup et j'ai peur que ce dossier devienne terriblement budgétivore.

Troisième et dernière chose, je vais vous faire une proposition difficile, ce que j'appellerais faire la chasse aux spécialistes du déficit organisé. Je citerai le cas d'organismes qui mettent sciemment dans le rouge, je dis bien en toute connaissance de cause leurs budgets, leurs structures, leurs associations, leurs clubs, et qui malgré la notification très préalable de non attribution de subventions, passent outre et mettent la Ville ensuite, la Ville ou la CAF, ou la Région ou le Département, peu importe, et qui mettent ensuite la Ville devant ce chantage abominable...

M. LE MAIRE : Par exemple ?

M. Philippe GONON : On va parler de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux...

M. LE MAIRE : Saint-Ferjeux, oui d'accord !

M. Philippe GONON : ...par exemple, c'est un sujet qui est d'actualité, on en parle sans arrêt dans la presse. Il est donc symbolique de certaines pratiques que je voudrais dénoncer. Je voudrais que la Ville ne suive pas ce chantage permanent aux licenciements parce que la Ville, parce que le Conseil Général, parce que la CAF ne suit pas, la volonté d'une association ou d'un club ou peu importe ne suivent pas la politique qui est engagée qui me semble un chantage que nous ne devons pas, que la Ville ne doit pas suivre. Je rappelle simplement deux chiffres. Fin 2008 le déficit était de l'ordre de 7 300 €, un an après il est de 93 000 €, si mes souvenirs sont bons. Le résultat c'est que l'on licencie du personnel ou que l'on réduit les horaires de ce personnel. Il n'est pas normal que ce soit le personnel qui subisse les erreurs inconséquentes de dirigeants qui sont irresponsables en ce domaine. Je m'associe publiquement à la colère de ces salariés que j'ai rencontrés et qui trouvent absolument anormal d'être la variable humaine de l'ajustement de ce déficit. Je voudrais que la Ville soit particulièrement attentive à ce genre de pratique et qu'elle mette fin même à ce genre de pratique, dès lors qu'un Président de Conseil d'Administration passe outre les décisions de son Conseil, quand il s'agit de la rémunération de ses salariés, quand il s'agit des indemnités de départ de ses salariés ou quand il s'agit de l'inscription au budget de sommes qui ne sont pas attribuées et qu'il existe une notification préalable de cette non-attribution.

Pour en terminer Monsieur le Maire, je voudrais juste vous poser une petite question sur le projet que vous avez de valorisation de notre inscription au Patrimoine Vauban. Quand aurons-nous accès à ces documents ? Quand aurons-nous accès à ce plan de valorisation dont vous nous aviez annoncé qu'il ne devrait pas tarder ? Je pense qu'il est urgent de s'intéresser à ce dossier. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Concernant Vauban, je vous rappelle qu'il y aura le mois prochain un débat sur le tourisme et qu'un certain nombre de choses ont déjà été faites. A l'occasion de ce débat sur le tourisme vous verrez que la Citadelle de Besançon a déjà bénéficié effectivement du label Vauban.

Ce que vous dites est vrai et nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous. Dans cette période électorale, c'est fantastique de pouvoir promettre. Ces jeunes-là, si vous leur dites que demain ils voyageront gratuitement, ils sont d'accord, tout le monde est d'accord de voyager gratuitement, mais vous qui dites être un homme d'entreprise, vous devriez savoir qu'on ne peut distribuer que les richesses que l'on a. Vous me dites de faire des choix, c'est quand même court comme proposition. Vous auriez même pu me dire, comme le font certains de vos collègues, que j'ai la responsabilité, que je dois faire moi-même les choix et que si vous étiez à ma place vous les feriez. Mais quand on a dit cela, on ne va quand même pas bien loin ! Concernant les personnes âgées pour les repas, Marie-Noëlle SCHOELLER vous répondra tout à l'heure, donc on est en train de réfléchir. Il faut savoir quand même qu'on est loin de facturer ce que cela nous coûte. Il faut quand même ne pas oublier que dans ce domaine-là la Ville est exemplaire.

Concernant la prise en charge des intérêts d'emprunts pour la rénovation énergétique, c'est quelque chose qui effectivement peut être intéressant. Je rappelle qu'on a versé des aides pour la rénovation des façades, 10 ou 20 %, ce qui a largement contribué à changer cette Ville. Nous intervenons déjà en matière d'énergie solaire ou de récupération des eaux de pluie. Quand vous nous dites par exemple qu'il faut que la Ville, notre ville, prenne en charge les charges patronales des entreprises de plus de deux salariés, je dis très clairement : ce n'est pas à nous de faire cela ! Quand je vois par exemple qu'aujourd'hui, suite à un dispositif voté en 2004 quand Jean-François COPPÉ était au Ministère des Finances et que notre Président était Ministre délégué au budget, il y a eu une loi sur la revente des filiales ou des participations qui étaient totalement exemptées d'impôt sur les plus-values. Vous savez combien cela représente cette année ? Ce sont 20 milliards d'euros de cadeaux faits aux entreprises du CAC 40, je répète 20 milliards d'euros. Cette année, 6 200 sociétés ont bénéficié de cela. Un exemple : DANONE cède son activité de biscuits, 3,1 milliards de plus-value nette et c'est un demi milliard d'impôts d'économisés. SUEZ, la firme de Gérard MESTRALLET, en pleine réorganisation à l'occasion de sa fusion avec GDF, 5,6 milliards de plus-value, économise grâce à ce dispositif voté en 2004, 1 milliard d'euros. Voilà où il faut prendre l'argent. Nicolas BODIN l'a déjà dit, je vais le redire une dernière fois et je ne le dirai plus, on ne peut pas demander aux habitants de cette ville de tout payer alors que des cadeaux sont faits à des entreprises du CAC 40. Vous avez dit justement, cher Monsieur GONON, qu'il y aura peut-être 100 000 chômeurs en plus cette année, est-ce que vous trouvez normal, quand des boîtes comme TOTAL réalisent 5 milliards d'euros de bénéfice, on soit obligé de licencier du monde ? Quand SANOFI fait 5 milliards d'euros aussi de bénéfice, on licencie, j'allais dire on liquide, excusez-moi le terme ne convient pas, mais vis-à-vis des personnes qui ont passé leur vie là, c'est presque le terme qui conviendrait ! On licencie des milliers de personnes, est-ce que c'est normal, est-ce que c'est aux collectivités de payer ? Je sais que vous êtes d'accord avec moi que ce n'est pas aux collectivités de payer. Donc je pense que si l'on voulait, cher Monsieur GONON effectivement trouver cet argent, on pourrait le trouver car je ne suis pas persuadé que ce milliard d'euros économisé par SUEZ ou ces 500 millions d'euros économisés par DANONE aient beaucoup contribué à l'enrichissement des entreprises, des actionnaires oui, des entreprises non. Donc cela je ne suis pas d'accord. Pour favoriser l'aide aux économies d'énergie, on est en train de réfléchir sur autre chose, au niveau de l'urbanisme, Michel LOYAT réfléchit là-dessus pour voir si on ne peut pas effectivement apporter un petit plus en matière de surface pour permettre effectivement de construire un peu plus mais c'est au stade de la réflexion.

Quant à l'augmentation de la taxe foncière, je rappelle que l'année dernière nous avons été bien en-dessous de la moyenne nationale qui était 3 et quelque alors que nous étions à 2 et la moyenne toutes collectivités c'était 3 et quelque, toutes communes c'était 2,7 et nous, nous étions à 2. Rappelons quand même que pour un ménage de 2 personnes cela représentera près de 12 € par an, 1 € par mois, c'est sûr que cela serait mieux qu'il n'y ait rien.

Quand vous me parlez du tram, nous aurons l'occasion d'en rediscuter très prochainement car je vais prendre mon bâton de pèlerin pour aller expliquer les choses. Par exemple, on me rebat la tête avec Nîmes. Cette ville a fait un BHNS sauf qu'elle nous a contactés car sa deuxième ligne de tram, BHNS, elle ne va pas la faire. Elle fera un tram comme à Besançon et sur un prix au km équivalent au nôtre. Quand on me demande si la ville n'est pas trop petite, je vous informe que celle d'Aubagne qui est de 80 000 habitants est en train aussi de faire un tram. Donc on pourrait relancer tout cela à l'infini mais nous y reviendrons. Je pense que nous n'avons pas assez communiqué sur le tram, je le ferai donc et j'irai porter les bons arguments en expliquant aussi que le tram ce n'est pas uniquement un moyen de transport, c'est aussi un moyen de développer une ville et je vous donnerai les chiffres comme quoi dans toutes les villes qui ont opté pour un tram, il y a eu du développement économique et de la création d'emplois derrière.

Quant à Saint-Ferjeux, je vous avoue que je suis «scotché». Quand vous me dites qu'il ne faut pas effectivement financer les professionnels du déficit, ce sur quoi je suis d'accord avec vous, je vous rappelle que c'est exactement la position que l'Adjoint aux Sports et le Maire de Besançon ont tout le temps développée par rapport aux clubs sportifs en disant qu'on n'était pas là pour financer les déficits. Mais quand vous me parlez de Saint-Ferjeux, je suis «scotché» car figurez-vous que j'ai reçu il y a peu de temps la lettre d'un Député européen MODEM dont le nom m'échappe, qui avait été sollicité par quelques-uns de vos amis de Saint-Ferjeux et qui me demandait de verser une subvention pour venir en aide au déficit de la maison de quartier de Saint-Ferjeux. Mettez-vous d'accord entre vous ! Sur ce problème nous avons été très clairs, Marie-Noëlle a été très claire. Avec le Conseil Général et avec la CAF, nous avons demandé à revoir un certain nombre de moyens et vous avez raison sur le fait qu'il ne faut pas inscrire des actions quand on sait qu'elles ne seront pas financées, là-dessus je suis d'accord avec vous. Alors après, être aux côtés des personnes qui sont sans emploi, oui bien sûr, cela c'est la moindre des choses. Là je trouve que vous avez poussé le bouchon un peu loin mais sur le reste, il n'y a pas comme vous pouvez le constater, de grandes divergences entre nous.

Ce sont des propositions bien vues, bien tentées. Cela sera repris dans les colonnes des médias de Besançon. Je pense que c'était l'objectif que vous poursuiviez d'ailleurs. Il le dit d'ailleurs, au moins il ne s'en cache pas.

M. Philippe GONON : Je suis d'accord avec vous sur le dernier point que vous venez de reprendre, nous ne devons pas financer les déficits de ces gens-là.

M. LE MAIRE : On l'a toujours dit, et écrit même.

M. Philippe GONON : Simplement, très sérieusement, c'est vrai qu'à ce moment-là nous sommes en campagne électorale.

M. LE MAIRE : Pas moi.

M. Philippe GONON : Moi j'y suis. Cette campagne a un avantage fondamental, c'est qu'elle nous permet de rencontrer des gens que nous ne rencontrons pas habituellement.

M. LE MAIRE : Vous peut-être, moi pas !

M. Philippe GONON : Et je vous assure que par moments, quand vous rencontrez des petites dames aux cheveux blancs qui vous disent qu'elles ont 350 € de loyer par mois et 630 € de retraite, de minimum vieillesse etc. vous avez des gens en face de vous qui en parlent très simplement, très modestement et c'est vrai que c'est une difficulté de vivre abominable. Aujourd'hui comment vous vivez avec 300 € par mois en dehors de votre loyer ? C'est quelque chose d'incontestable cela, et je n'ai aucun

mérite à le dire. Mais simplement je le constate en ce moment plus que d'autres jours et c'est vrai que c'est difficile à entendre, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette deuxième intervention. C'est vrai que vous découvrez, nous on voit cela tous les jours. Il y a ces personnes qui ont ces revenus-là, mais aussi des personnes qui travaillent, des mères de famille qui ont deux enfants et qui travaillent 20 h par semaine dans une grande surface et gagnent 700 € par mois. Et c'est pour cela que je dis que c'est difficile. Et c'est pour cela que je dis que c'est scandaleux qu'effectivement on puisse faire cadeau de 20 milliards d'euros à des grandes entreprises alors qu'il y a des gens qui ont travaillé toute leur vie, comme ces petites dames dont vous parlez, et c'est vrai, ne puissent même plus vivre correctement. Vous avez vu les reportages dans les Restaurants du Cœur ? Qui va aux Restaurants du Cœur ? Des personnes qui sont sans emploi, beaucoup de personnes âgées, beaucoup d'étudiants et ce n'est pas normal que des personnes âgées ou que des étudiants soient obligés d'aller aux Restaurants du Cœur pour pouvoir tout simplement manger, ce n'est pas normal !

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je vais essayer de faire court. Vous nous aviez déjà interpellés l'année dernière à ce sujet concernant les repas et ce sujet nous préoccupe. Je vous avais expliqué le coût que cela représente de prendre tout cela en charge et qu'on ne le pouvait pas. Cela coûte cher, effectivement les coûts sont, selon les revenus, entre 5,50 € et 9 €, il y en a très peu qui payent 9 € ; la majeure partie c'est en-dessous de 7 € c'est cher et cela nous préoccupe. Pourquoi c'est cher ? Parce qu'il y a 4 types de repas, 4 types de menus déjà, ce qui complique l'affaire. Il y a un menu normal, un menu pour les personnes édentées, un menu pour les personnes qui ne mangent pas salé, un menu pour les diabétiques. Donc cela complexifie le menu, plus les conditionnements et les livraisons. Nous avons relancé un appel d'offres en 2009 et nous avons retenu le meilleur rapport qualité/prix dans ce qui nous était offert et pourtant on partage votre avis que ce n'est pas suffisant. Et nous sommes en train d'essayer de voir comment nous pourrions faire pour encore abaisser ce coût...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : C'est récent. Je précise aussi que pour 2010 nous n'augmenterons pas le coût du repas facturé aux usagers alors que le château d'Uzel va nous les facturer davantage. Donc nous prenons déjà à notre compte cette augmentation de 1,5 % je crois. Et je voudrais vous préciser que sur la restauration, nous avons actuellement à notre budget CCAS 100 000 € pour la restauration sociale, pour les gens qui n'ont pas de revenus. Y mettre plus voudrait dire qu'il y a d'autres services qu'on ne rendrait pas. Alors oui il y a un problème, oui il faut qu'on essaie de faire mieux mais je vous avoue que ce n'est pas simple.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, l'adoption du budget est un acte politique important, parce que c'est le reflet d'une gestion projetée. C'est le déclencheur aussi d'énergie pour la collectivité pour une année. Alors ce que je me dis à la lecture des documents que vous nous avez fournis, c'est que vous êtes dans une approche décharnée...

M. LE MAIRE : Ah, décharnée !

M. Jean ROSSELOT : ... vous chouinez, vous chouinez, j'ai regardé dans le dictionnaire, c'est de l'argot, cela veut dire pleurnicher. Vous êtes toujours, comme l'année dernière d'ailleurs, alors que les circonstances, les événements appelleraient d'autres réactions, dans une logique que vous aviez appelée de résistance et qui n'est pas la logique qu'il faudrait employer aujourd'hui. Alors vous me direz que vous avez toujours la cuisine centrale, ça fait du réchauffé, sans jeu de mots, cet investissement, il y a le tramway aussi mais je suis assez d'accord avec Philippe GONON, j'en redirai un mot.

Oui dans ce rapport on relève je ne sais pas combien de fois, le mot interrogation, incertitude. Vous pouvez dire tout ce que vous voudrez, face au tsunami, vous ne pouvez pas ne pas être d'accord, que l'on a connu de la crise depuis 2 ans, et grâce à l'action de l'Etat il y a une double réussite, l'esquisse d'une gouvernance financière mondiale nouvelle, mais je dis bien une esquisse, car je reste aussi...

M. LE MAIRE : C'est une esquisse !

M. Jean ROSSELOT : ... mais je ne vous ai pas interrompu. Je dis bien une esquisse parce que je pense que nous serons d'accord d'être scandalisés sur les informations que nous avons quant à la distribution de bonus aux traders, cela doit être éradiqué, mais tout de même il y a une esquisse de gouvernance financière mondiale, on le sait.

Et puis la deuxième réussite c'est celle des plans de relance, et en particulier du plan de relance français. Et là il faudrait arrêter de nous sortir que la Ville, les collectivités ont un budget en équilibre et que l'Etat non, car depuis l'époque où Jean MINJOZ siégeait dans cette enceinte comme Maire jusqu'à la dernière gouvernance de JOSPIN, la règle que les autorités de l'Etat, dont le Parlement se sont donné, c'est celle justement d'utiliser les déficits publics comme leviers de relance de l'économie. C'est d'ailleurs historiquement une règle qui a procédé de la dernière grande crise, celle de 1929, à l'issue de laquelle un grand penseur anglais, KEYNES, a imaginé de modéliser l'emploi de l'emprunt et des déficits pour la relance. Alors il ne faut pas vous en plaindre. En réalité je dis que vous n'avez pas l'énergie et le dynamisme qu'a l'Etat pour essayer de s'en sortir. Voyez la réforme de la fiscalité locale dont vous écrivez qu'elle devrait être en concomitance avec celle de la taxe professionnelle, cela n'a pas d'importance, les 8 milliards sur les 26 milliards que les entreprises payaient d'habitude, ces 8 milliards, je ne dis pas qu'elles ne paieront plus, je vais y revenir, dont elles vont être allégées cette année, c'était justement pour qu'elles continuent à investir, 8 milliards en moins pour qu'elles continuent à investir, pour prolonger l'effet du plan de relance. Et vous qu'est-ce que vous faites pendant le même temps ? Vous ne trouvez rien d'autre à faire qu'accroître, peut-être de pas beaucoup mais c'est symbolique, encore la charge fiscale à travers ces 2 % du foncier bâti qui évidemment s'appliquent aux grandes surfaces industrielles, c'est véritablement scandaleux. Vous n'aviez pas remarqué que depuis 10 ans, depuis la loi de 1999 dont vous parliez tout à l'heure, les choses ont changé à un rythme stupéfiant. Vous n'avez pas remarqué que depuis dix ans c'est l'industrie qui trinque. Vous n'avez pas remarqué que depuis dix ans la grande fragilité de notre économie c'est quand même le manque de compétitivité des entreprises. Ici nous sommes pour les $\frac{3}{4}$ indemnisées ou rémunérées avec de la monnaie courante qui est gagée sur la richesse de l'entreprise et en particulier de l'industrie. Alors il faut peut-être arrêter ! Vous êtes en décalage. Vous feriez mieux d'avoir des plans d'accompagnement ; et c'est là que je dis franchement que je suis sidéré par le manque d'adaptation à notre époque que représente votre gestion à travers ce budget. Les entreprises continueront de payer mais à la grande différence, elles ne paieront plus sur l'investissement, ce qui était quand même un drame et c'était d'ailleurs unique en Europe. Sur quoi vont-elles continuer de payer ? Vous trouviez normal en bon socialiste que les banques et les assurances et la grande distribution, c'est-à-dire ces secteurs où se sont faites les plus grandes fortunes personnelles depuis 30 ou 40 ans, vous ne trouvez pas normal en bon socialiste qu'enfin elles paient, qu'elles soient intégrées dans le lien entre l'entreprise et les collectivités locales par le lien fiscal...

M. LE MAIRE : Mais les banques elles payaient !

M. Jean ROSSELOT : Elles vont payer plus de taxe professionnelle bien entendu !

M. LE MAIRE : Elles payaient déjà.

M. Jean ROSSELOT : Oui mais à travers la valeur ajoutée, elles vont payer bien plus. On voit que vous ne suivez pas tellement les détails.

Vous auriez mieux fait d'aller écouter Gilles CARREZ dont vous parlez souvent. Il a fait une remarquable démonstration pour montrer qu'à travers la nouvelle assiette de la valeur ajoutée, les banques vont payer beaucoup plus...

M. LE MAIRE : Donc tout va bien !

M. Jean ROSSELOT : ...Laissez-moi finir ! La grande distribution va payer, c'est-à-dire encore une fois ce secteur où les grandes fortunes, ce qu'aime en général bien le parti socialiste, se sont faites, va enfin payer. Donc les entreprises vont continuer de payer. Et un plan industriel créé ce sont trois emplois de service. Notre industrie, on n'a pas attendu sur vous parce que ça ne se faisait pas, va enfin être allégée. Pendant que je vous parle, Didier CHEVAL par exemple est en train de parcourir le monde, parce qu'il en bave beaucoup plus qu'il y a dix ans, pour arriver à vendre par rapport aux produits des pays

émergents qui ne viennent pas demander à la CGT ni au Gouvernement français l'autorisation de produire et de vendre à notre place. Et c'est cela que vous devriez intégrer, que vous n'intégrez pas et qui me fait penser que ce budget-là on aurait pu très bien en discuter et le voter il y a dix ans.

Les entreprises de réseau qui étaient abritées de la concurrence internationale, vous ne trouvez pas que c'est normal aussi ? Et mieux que cela, pour faire preuve de sa bonne volonté, l'Etat va abandonner la petite dîme, comme on disait autrefois du clergé avant la Révolution, qu'il prélevait sur les communes pour frais d'assiette et de recouvrement, cela porte quand même sur des sommes assez importantes. Donc cet élan-là je pense que c'est dommage que vous ne l'accompagniez que par, comment dire, du traîne-pied quoi, ce n'est pas de cet élan-là dont on a besoin. Le budget que vous nous présentez prolonge évidemment une histoire, celle de l'année dernière, celle des années passées. Je constate que ce budget est en rapport avec un tissu économique précaire qui est sans arrêt ce que vous le faites : le versement-transport, l'augmentation du foncier bâti. J'avais dit l'année dernière que la taxe foncière chez Bourgeois c'était 200 000 €. Ce n'est pas la taxe foncière du petit pavillon et vous l'augmentez encore. Comme chaque année, vous vous appuyez sur une gouvernance sportive et culturelle signée d'échecs. Vous avez eu dit-on le courage de mettre fin à Sonorama, mais pourquoi n'en tirez-vous pas les leçons, pourquoi vous ne présentez pas au chapitre de la politique culturelle les leçons que vous tirez d'un pareil échec à la fois artistique et financier et quelles pistes nouvelles. Comment vous pouvez faire d'un document comme ça une apologie sans avoir la transparence et le courage de nous expliquer les échecs et d'en tirer les conséquences. Des besoins sociaux auxquels vous ne répondez pas : si on relit l'analyse, très bon document, des besoins sociaux de l'année dernière, on constate que les deux points forts qu'on réclamait aux collectivités territoriales, c'est-à-dire avoir une politique de plus grande mobilité pour ceux qui recherchent un travail et de garde des enfants aussi plus accentuée, on n'en trouve aucune trace quasiment dans vos documents, une politique...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, je voudrais un peu d'attention, je sais que ce n'est pas facile à suivre mais quand même !

M. Jean ROSSELOT : ...je termine, une politique de développement touristique, il paraît que c'est pour bientôt mais quand même avec la formidable gifle, je n'y peux rien, que les faits, qui sont têtus, vous ont asséné, vous aviez prévu 30 % de plus de fréquentation, il y en a eu 4 % de moins. Il faut aussi avoir la modestie plutôt que de nous présenter des documents à la gloire, à votre gloire si je puis dire, la modestie de tirer aussi les conséquences d'échecs pareils. Un mépris que reflète ce document des témoignages du passé, on ne vous demande pas grand chose, on vous demande de garder sur sept hectares, une emprise d'un hectare, un hectare et demi dans l'enceinte du nouvel éco-quartier, je ne sais pas si vous avez lu la presse aujourd'hui, la commune de Villers-le-Lac rachète la caserne des douanes, mais tout le monde le fait...

M. LE MAIRE : Nous on achète la Caserne Vauban !

M. Jean ROSSELOT : ...oui mais pour la raser. Il y a quand même quelque chose Monsieur le Maire, c'est un bâtiment qui a 140 ans, c'est quand même pas mal dans le secteur au point de vue historique que la République radicale...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT ne revenez pas sur la Caserne Vauban, vous l'avez déjà dit 30 fois !

M. Jean ROSSELOT : On ne parle déjà pas souvent dans l'année, vous ne voulez déjà pas qu'on transmette, vous ne faites pas d'efforts de communication, vous permettez que je termine...

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Jean ROSSELOT : ... vous avez parlé assez longtemps, Nicolas BODIN en plus, je dis simplement ceci avant que vous rasiez tout, un bâtiment de 140 ans construit par la République qui s'appelle Vauban en plus, eh bien du Vauban vous n'en avez de l'admiration que pour le Vauban du Roi, c'est absolument incompréhensible. Pendant que, je l'ai dit à l'Agglo, je le répète ici, Martine AUBRY sauve le tri postal à Lille, elle le transforme...

M. LE MAIRE : Il l'a déjà dit vingt fois ça !

M. Jean ROSSELOT : ...en un bâtiment dédié à l'art, qu'ESTROSI sauve les abattoirs, pendant ce temps-là nous on rase tout. C'est cela qu'on gardera comme image de vous ? Un bâtiment comme cela, c'est quand même incroyable ! Une démocratie de proximité étranglée avec une cooptation monarchique qu'on n'avait jamais vue...

M. LE MAIRE : Regardez la couronne, là au-dessus le sceptre !

M. Jean ROSSELOT : ...mais enfin le résultat en est que vous pourrez dire tout ce que vous voudrez c'est absolument scandaleux que des élus de quartier ne puissent pas assister à quelque chose qui est complètement confisqué alors que c'est le lieu d'échange avec les citoyens, que les élus soient de droite ou qu'ils soient de gauche. Ça m'étonnerait d'ailleurs que vous ayez beaucoup à craindre avec le rouleau compresseur de communication que vous déployez. Des élus de l'opposition bâillonnés, ça non plus je n'arrive pas à comprendre ; ça ne vous choque pas que REBSAMEN autorise la retransmission vidéo, ça ne vous fait rien à vous qu'il l'autorise, que partout on le fasse, mais que vous vous trouviez que ça va coûter cher, certainement moins cher que les 20 000 € que vous distillez par-ci par-là. Mais ça ne vous choque pas. Vous êtes en avance sur tous les TIC, sur tous les numériques, sur tout, vous êtes en avance sur tout. Utiliser les technologies modernes pour avoir un lien de communication, un lien de communication pas pour votre gloire mais pour que les citoyens connaissent les arguments qui peuvent s'échanger sur les projets, je n'arrive pas à comprendre que vous vous entêtiez à refuser cette modernisation-là alors que vous vous réclamez de toutes les modernisations possibles et imaginables. Sur le TCSP je partage l'avis de Philippe GONON et je dirais presque celui de Christophe LIME, vous vous entêtez sur ce projet. Bien sûr que des villes ont un tram, mais le rendement par rapport à l'étalement va vous coûter très cher et surtout ne va pas rendre les services en terme de déplacement dont nos populations ont besoin. Vous apporteriez quelques millions d'euros pour transformer ne serait-ce que la Place Leclerc, faire des souterrains comme cela existe ailleurs...

M. LE MAIRE : Vous l'aviez dit dans votre programme municipal !

M. Jean ROSSELOT : ...pour supprimer une forêt de feux tricolores où par dizaines de milliers chaque jour les voitures crachent, démarrent, perdent du temps, quelques millions seulement...

M. LE MAIRE : Une forêt de feux tricolores, quelle image de la Ville !

M. Jean ROSSELOT : ...mais bien sûr, partout on fait des souterrains, on aménage. Une ville de 100 000 habitants peut faire un ou deux souterrains, sous la Place Leclerc par exemple, d'autres aussi s'y prêtent admirablement bien, pour quelques millions d'euros. Vous allez mettre 200 millions, 300 millions, on n'est plus à 100 millions près avec le projet et vous n'allez pas aller à la fac, c'est quand même incroyable, 10 000 étudiants à la Bouloie... et il y aura toujours autant de voitures qui viendront du Nord. Une amélioration de la Place Leclerc, du carrefour avec des souterrains, ce serait extrêmement bénéfique.

J'ai six propositions à faire très rapidement. On vous le répète chaque année, vous ne modernisez pas votre présentation budgétaire. On est toujours au système ringard de la présentation des dépenses par nature. Par exemple la ville de Bordeaux vient de se lancer, tout en gardant l'obligation légale de présenter les dépenses par nature, dans la présentation budgétaire par politique publique, je ne rentre pas dans les détails, ce qui est beaucoup plus clair, beaucoup plus efficace et beaucoup plus citoyen. Cela fait des années qu'on vous le dit dans l'Opposition mais cela ne sert à rien, comme toujours. Vous confisquez la communication, j'en ai dit un mot, écoutez, la transmission vidéo ça ne va pas vous tuer, franchement si vous avez peur de ça, c'est qu'on doit être bon quand même. On est en période budgétaire, il faut que vous mettiez fin au gaspillage. Je parlais tout à l'heure de l'amélioration que pourrait apporter à des dizaines de milliers d'automobilistes qui passent hélas -mais on bascule dans la période de la voiture électrique- l'aménagement de la Place Leclerc. Dans le même temps, vous vous entêtez à suivre je ne sais quel conseil et vous nous faites des parkings dont celui de Micropolis dont la rentabilité a été déjà fortement mise en cause. Je passe aussi souvent devant le parking de la rue Pierre Mesnage qui est aussi grand que deux à trois terrains de foot où il n'y a jamais personne, qui a dû coûter une fortune et

dont j'aurais aimé voir l'argent investi dans ces carrefours pour rendre plus fluide la circulation dans Besançon. C'est un gaspillage éhonté que d'avoir fait ce que vous avez fait à la rue Pierre Mesnage. Il n'y a pas un chat. Cela sert aux brocantes, aux skate-boards, ça sert à tout cela mais il y a trois voitures, dix quelquefois. Je pourrais continuer avec les loyers ; vous parliez des cadeaux aux entreprises, vous faites des cadeaux aux banques à 300 000, 300 000 € de loyer par an, il faut arrêter ces gaspillages. Je viens de donner quatre ou cinq exemples, ça suffit ces gaspillages d'argent public !

Il faut maintenant anticiper mais là ça mérite un peu plus de hauteur de vue et je ne pense pas que vous en soyez malheureusement...

M. LE MAIRE : Capable !

M. Jean ROSSELOT : ...je ne l'ai pas dit mais enfin je vous laisse libre...

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Jean ROSSELOT : ...vous devriez anticiper deux grands changements : d'ici deux ans et même un peu moins, vous allez avoir l'entrée en vigueur de la réforme des collectivités territoriales et l'entrée en service de la LGV. Je vous ai déjà dit qu'il y a un besoin urgent d'homogénéiser ces territoires. Pour le moment nous avons une agglomération et neuf communautés de communes, c'est-à-dire dix centres de commandement, dix capitaines, c'est comme cela qu'on va gagner la guerre de la compétitivité ! Il est urgent d'anticiper ces grandes réformes. Voilà mes propositions.

M. LE MAIRE : Bien je vous remercie. Si je vous avais dit que vous n'étiez pas capable, vous auriez crié...

M. Jean ROSSELOT : Je ne l'ai pas dit...

M. LE MAIRE : Bien sûr ! Monsieur ROSSELOT, vous avez terminé votre intervention. Je vais juste vous dire simplement que je suis stupéfait par ce que vous dites, par vos propos alors qu'on parle d'un budget de 250 millions d'euros, pour la dixième fois sur la Caserne Vauban, les forêts de feu, si c'est cela la vision d'un professeur d'Université. Je suis stupéfait qu'un professeur d'Université spécialiste de droit, tiens des propos de cette qualité concernant le budget d'une ville comme Besançon. C'est carrément affligeant. La place Leclerc vous me l'avez déjà dit dix fois, Vauban vous l'avez dit dix fois, le parking Mesnage dix fois mais c'est à vous Monsieur ROSSELOT d'élargir un peu le champ de vos interventions. J'en arrive à me demander si vous croyez vraiment ce que vous dites. Je ne sais pas si je chouine Monsieur ROSSELOT mais je sais qu'actuellement le peuple souffre, la colère est en train de monter et vous devriez bien, vous, écouter ceux qui chouinent avant que les...

Vous voyez Mesdames et Messieurs ! Monsieur ROSSELOT dit que je ne suis pas un démocrate et il ne me laisse pas parler ! Vous devriez faire très attention à ce que les chouinements du peuple ne se transforment pas demain dans une colère du peuple (intervention hors micro de M. ROSSELOT), voilà continuez ! Monsieur ROSSELOT, une des raisons pour lesquelles je ne veux pas de la vidéo, parce qu'on a bien compris que le point essentiel de ce budget était : est-ce qu'on retransmet oui ou non la vidéo pour que comme au Département il y ait quarante personnes qui se connectent, c'est que je ne veux pas que les gens de cette ville voient la médiocrité des débats qu'il y a ici. La parole est à Annie MENETRIER.

Mme Annie MENETRIER : Le budget 2010 de notre collectivité s'inscrit...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît Monsieur ROSSELOT, ça ne vous ennuerait pas d'écouter Mme MENETRIER ?

M. Jean ROSSELOT : Oh non, j'adore Mme MENETRIER.

M. LE MAIRE : On ne vous demande pas de l'adorer, on vous demande de l'écouter. Arrêtez d'avoir ces propos désagréables comme cela, ce n'est pas un objet d'adoration Mme MENETRIER, vous devez la respecter et l'écouter !

Mme Annie MENETRIER : C'est quand même très désagréable ! Vous me respectez, cela sera suffisant Monsieur ROSSELOT !

M. LE MAIRE : Voilà respectez-la et écoutez-la !

Mme Annie MENETRIER : Le budget 2010 de notre collectivité s'inscrit, comme cela a été dit, dans un contexte national fortement dégradé, avec une augmentation conséquente du chômage. Un million de personnes vont arriver en fin de droits dont une partie bénéficiera de la solidarité nationale, le RSA, l'allocation de solidarité mais plus de 350 000 personnes vont se retrouver sans rien dans quelques semaines. Nous ne pouvons que dénoncer les décisions du Gouvernement malgré les nombreuses alertes des partis politiques de gauche et des organisations syndicales. La situation se dégrade, ce qui n'empêche pas le Gouvernement de multiplier les cadeaux fiscaux aux plus aisés de notre Société, notamment avec le bouclier fiscal, et à reporter la plus grande partie sur les collectivités territoriales. A ce jour ce sont presque une vingtaine de départements en effet qui pourraient se retrouver en cessation de paiement et pratiquement tous les autres ont du mal à boucler leurs budgets. Pour aggraver le tout, le Gouvernement mène au pas de charge la réforme des collectivités territoriales après avoir supprimé la taxe professionnelle sans aucune visibilité. La seule chose que les citoyens vont voir venir juste après les élections régionales, c'est la note à payer avec entre autres la 4^{ème} colonne sur la feuille d'impôt local pour alimenter notre agglomération. Le financement des communes jusqu'à aujourd'hui était équilibré entre les ménages et les entreprises et cela va se dégrader également puisque la répartition sera $\frac{3}{4}$ pour les ménages et $\frac{1}{4}$ pour les entreprises. Dans ce contexte, une nouvelle fois les dotations d'Etat pour notre ville seront à la baisse. Notre collectivité est donc amenée à faire de plus en plus d'efforts alors que les demandes de nos concitoyens n'ont jamais été aussi importantes et je pense au CCAS de la Ville. Notre investissement doit donc se concentrer sur le bien vivre au jour le jour, au quotidien. La Ville doit rester en effet un lieu de proximité sociale, de solidarité, d'échanges, où nos concitoyens ont plaisir à vivre. Voilà ces quelques mots pour dire que les élus communistes voteront le budget.

M. Edouard SASSARD : Merci Monsieur le Maire. Moi je tenais à dire que je suis très inquiet de la politique budgétaire de la Ville de Besançon.

En premier lieu je vais reprendre une partie de ce qu'a dit Philippe GONON. Je vais un petit peu préciser, cela concerne la fiscalité imposée aux Bisontins. Elle ne cesse d'augmenter chaque année depuis le début de votre mandat de façon trop importante. Quand on applique une hausse d'impôts, il faut tenir compte, comme l'a dit Philippe, des taux mais aussi des bases imposables. Pour la taxe d'habitation qui a été en 2009, je le rappelle quand même à tout le monde, la 4^{ème} plus importante de France, ce qui représente une taxe d'habitation au total à peu près à 1 090 €, on est à 700 € à Dijon, 720 € à Mulhouse, et qui touche, comme vous le dites très souvent, les foyers les plus modestes, les locataires, l'augmentation entre 2008 et 2010 sera de plus de 4,7 % en 2 ans : en 2009, 1 % de taux et 2,5 % de base imposable, en 2010 : 0 de taux et 1,20 % de base imposable. Malgré le fait que nous ayons déjà une taxe d'habitation très importante, il y a une augmentation de près de 5 % en deux ans. Pour la taxe foncière entre 2008 et 2010 l'augmentation est en effet de 8,7 %, en 2009 : 3 % de taux et 2,5 % de base imposable, en 2010 : 2 % de taux et 1,2 % de base imposable. En 2 ans c'est une augmentation de près de 9 % de taxe foncière qui s'applique aux propriétaires et aux entreprises. J'ai fait le même calcul, pas seulement sur deux ans, mais sur six années de mandat. A ce rythme, sur six années de mandat, vous augmenterez les impôts, concernant la taxe d'habitation de 14 %, pour la taxe foncière de 26 %, $\frac{1}{4}$. En même temps l'inflation était de l'ordre de 2 % en 2009 et est estimée à 1,2 % en 2010, donc sur six ans c'est une augmentation de 9,6 %, 10 %. La taxe d'habitation augmentera donc de 4 % par rapport à l'inflation et pour la taxe foncière de 16 %...

M. LE MAIRE : Vous êtes capable de dire ce que l'on va faire dans les années à venir, vous êtes fort !

M. Edouard SASSARD : ...de 16 % c'est inacceptable pour les Bisontins. Je vais vous expliquer pourquoi c'est inévitable que cela augmente aussi dans le futur. Ce qui est intéressant c'est de voir comparativement à d'autres villes où les taxes d'habitation sont les plus importantes de France comme Besançon, on a Nîmes, Montpellier, Bordeaux et Argenteuil, nous faisons partie de celles qui en 2009 ont augmenté le plus leur taxe foncière, le plus, 5,5 à Besançon, 3,3 % à Nîmes et 3,8 % à Bordeaux. Et a

contrario j'ai pris aussi l'exemple à l'inverse qui était intéressant, les grandes villes avec les taxes d'habitation les plus faibles n'ont pas augmenté en 2009 leurs taxes foncières autant que Besançon, on aurait pu imaginer pour équilibrer : 4,6 % à Angers, 4,9 % à Villeurbanne, c'est des sources Localtis, Le Monde, Le Figaro, Forum pour la gestion des villes. Nous arrivons donc à une situation où les Bisontins sont fortement fiscalisés à la fois sur la taxe d'habitation, ce que nous savions déjà, qui concerne les revenus les plus modestes, et sur la taxe foncière, 9 % en deux ans, qui concerne les propriétaires et les entreprises. Le risque réel est que Besançon devienne une des villes les plus fiscalisées de France, à la fois sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, ce qui est possible au regard de la hausse des impôts mais surtout du niveau auquel nous partons de ces impôts. L'augmentation est une chose mais le niveau déjà élevé de ces impôts est encore plus inquiétant.

C'est en premier lieu la fiscalité, en second lieu et ce qui est terrible pour notre ville, c'est la hausse importante des besoins d'aide sociale. Vous reconnaissez l'augmentation du chômage et nous constatons malheureusement la nécessité d'augmenter le budget du CCAS. C'est la démonstration que Besançon souffre économiquement. Nous pensions, vous l'aviez dit vous-même, être relativement épargnés par le fait d'avoir de nombreux emplois administratifs et publics, étant une capitale régionale, ce n'est pas le cas. Nous avons un chômage de 9 % en début d'année 2010, ce qui représente en un an + 26 % de demandeurs d'emplois à Besançon, ce qui veut dire que malgré ces emplois administratifs et publics, nos entreprises ont particulièrement souffert. Nous manquons d'entreprises et nous manquons donc d'emplois. La précarité se développe à Besançon. Le manque de volonté économique, de création de richesse par le travail, nous le payons aujourd'hui et tout particulièrement en période de crise. Ces besoins sociaux malgré une fiscalité déjà forte sur les Bisontins vous obligent et vous obligeront encore à l'augmenter. Nous sommes dans une spirale de l'imposition et pourtant les conséquences d'une fiscalité trop importante sont simples : moins de pouvoir d'achat pour les Bisontins et donc moins de consommation quotidienne, moins de restaurant, moins de dépenses dans les commerces, moins de sorties et donc une économie qui souffrira encore plus qu'aujourd'hui. Un territoire qui ne sera pas attractif pour les entreprises, pour les investisseurs et pour les habitants. Une imposition trop importante fera fuir les richesses indispensables à la redistribution après l'impôt. Pour pouvoir redistribuer, il faut avant tout pouvoir prélever de la richesse et avant en créer. Et malgré cette situation vous engagez, je n'ai pas le chiffre exact, mais 20, 30, 40, 50 millions d'euros en fonction de ce que l'on y intègre, dans un projet de tramway. Bien sûr il fera travailler quelques entreprises pendant les travaux mais en aucun cas il ne fera s'installer et vivre des entreprises bisontines. Cette somme, cette réserve budgétaire doit être utilisée de façon différente pour permettre premièrement de diminuer la fiscalité sur les Bisontins en diminuant la taxe d'habitation qui pèse sur les revenus les plus modestes, il faut redonner du pouvoir d'achat aux salaires les plus faibles.

Deuxième point, de diminuer la taxe foncière qui pèse sur des acquéreurs qui souhaitent vivre à Besançon, qui montrent leur volonté de s'intégrer sur le long terme par l'acte d'achat, qui mettront leurs enfants dans les écoles, dans les clubs sportifs ; ceux qui ont acquis en 2008 ont vu leur taxe foncière augmenter de presque 10 % en deux ans. Vous pénalisez ceux qui investissent.

Troisième point, de diminuer cette taxe foncière qui pèse aussi sur les entreprises. Les charges sont un facteur de développement ou non d'une entreprise, de son installation ou non sur un territoire. Je vous reprends encore cet exemple de la zone franche urbaine à La Fayette. Les entreprises sont venues, ont été sauvées et ont créé de l'emploi parce qu'il y avait des charges moins importantes qu'ailleurs et c'est pour cela qu'elles sont venues, elles ne sont pas venues parce qu'elles étaient à côté de Planoise, simplement parce qu'il y avait un intérêt fiscal.

Ensuite investir dans des secteurs d'activités qui créent de l'emploi sur le long terme c'est le cas du tourisme. Il faut une politique touristique avec des moyens très importants. C'est un secteur qui recrute, qui favorise l'apprentissage, le meilleur moyen d'être recruté dans une entreprise accessible à tous, peu importe ses origines, et enfin de développer la formation et l'accès à l'emploi, et pas seulement l'assistantat comptissant...

En conclusion, le budget 2010 est décisif quant à l'avenir de notre ville par un choix que nous allons faire ce soir. Une politique basée sur une augmentation d'impôts n'est pas viable car elle va assécher nos richesses et bloquer la consommation et donc la croissance économique. Au contraire il faut un véritable plan de relance économique qui augmentera nos richesses pour pouvoir redistribuer au plus grand nombre et permettre d'offrir des emplois pour tous.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur SASSARD. Il y a un proverbe qui dit «plus c'est gros, plus ça passe», je crois que c'est incroyable d'entendre de la part d'un élu comme vous qui êtes un admirateur, un fanatique du Président de la République, qui quand même conduit par sa politique la France au bord du gouffre, si nous ne sommes pas déjà dedans, tenir ce discours quand jamais, jamais dans notre pays les gens ont eu autant de difficultés, jamais les pauvres n'ont été aussi pauvres, jamais les jeunes n'ont eu aussi peu de moyens, même les jeunes qui étudient n'ont pas d'espoir, n'ont pas de perspective, de vous entendre reprocher au Maire de Besançon cela, c'est irréel !

Quand vous parlez des taxes locales, j'ai les chiffres ici, la position de Besançon est loin d'être ce que vous dites, on est 18^{ème} sur 30 par rapport au foncier bâti. Quant à la taxe d'habitation, quand vous dites effectivement qu'il ne faut pas pénaliser les plus faibles, est-ce que vous avez compris que cette année on ne va pas augmenter la part communale ? Est-ce que vous allez simplement au moins réviser votre texte en fonction de ce que je vous ai dit ? Sachez aussi qu'à Besançon les plus pauvres ne paient pas la taxe d'habitation, soit 40 %, 20 % en sont dégrevés et 41 % la paient. Pour le reste je ne répondrai pas car c'est limite provocation d'avoir le culot de venir dire ici que nous ne faisons rien pour l'emploi quand on sait quand même qu'il y aura 200 000 chômeurs de plus et que le responsable de cela c'est la politique que vous menez actuellement au niveau national et qui conduit le pays au bord du gouffre.

M. Pascal BONNET : Je commence à comprendre pourquoi en effet vous ne voulez pas diffuser le Conseil Municipal parce que vos propos sont tellement démagogiques...

M. LE MAIRE : Les miens ? C'est amusant cela !

M. Pascal BONNET : ...quand on entend ce qu'on vient d'entendre, on comprend mieux ! Je voudrais dire quelques mots rapidement puisque mes collègues sont déjà intervenus, parce que je constate quand même que vous n'écoutez pas et vous n'entendez que ce que vous avez envie d'entendre. Vous avez naturellement tendance à dénoncer le Gouvernement quand vous êtes vous-même en difficulté, c'est classique. Vous auriez dû écouter un peu plus Jean ROSSELOT au lieu de limiter votre analyse de son intervention aux quelques points qu'il a abordés à la fin de l'intervention, sur les choix du Gouvernement et en particulier la réforme de la fiscalité à l'aide aussi des amendements parlementaires. Il y a une réponse majeure aux besoins de notre économie locale en lien avec les territoires, au profit de l'industrie, et c'est essentiel et les collectivités ne vont pas y perdre autant que vous le dites. Ensuite Edouard SASSARD vous a dit à quel point...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la peine de reprendre, j'ai entendu ce qu'a dit Edouard SASSARD !

M. Pascal BONNET : Non mais comme vous n'avez pas voulu entendre à quel point justement vous n'êtes pas du tout, contrairement à ce que vous l'écrivez, dans le souci de la capacité des gens à avoir un niveau de vie plus conséquent parce que vous refusez de réfléchir à votre fiscalité et je trouve que c'est très symbolique. Vous parlez de 0 % mais d'augmentation de 0 %, c'est une tendance naturelle à augmenter même quand vous êtes à 0 %, c'est anecdotique mais quand même c'est significatif.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas psy, je suis plus simple que cela !

M. Pascal BONNET : J'analyse certaines choses, je ne suis pas psy là, je suis élu et je m'exprime. Je voudrais quand même mettre l'accent sur ce qui me semble essentiel et qu'ont déjà évoqué mes collègues mais on est vraiment au coeur de la problématique qui se pose et qui va se poser de plus en plus dans cette ville, c'est que le choix que vous avez fait au niveau de l'agglomération d'un TCSP centré sur un tram dont on ne sait pas aujourd'hui si on pourra le faire et si on a les moyens de le faire correctement. Ce choix retentit sur le budget de l'agglomération et retentit déjà sur le budget de la Ville et sur les choix politiques de la Ville. On voit qu'il y a un certain nombre de points qui sont liés au tram, on parlera tout à

l'heure du Boulevard Diderot. Ces choix-là ne permettent pas d'autres choix et vous présentez le tram comme la réponse en matière d'attractivité mais toutes les villes qui font un tram auront cette même réponse. On attend plus, vu notre qualité de vie, vu nos atouts touristiques et patrimoniaux, une politique ambitieuse en matière touristique, culturelle et de qualité de vie, on va l'avoir un jour lors du prochain Conseil cette présentation, heureusement. Moi ce qui m'inquiète c'est qu'on aura, on le sait, pour ce qui est du centre-ville à court terme un musée fermé et un musée pas fini, et ensuite on a l'accent sur Vauban, on attend un peu plus de voir ce que cela va apporter parce que vous avez su, c'est vrai, être à l'origine du réseau, mais le réseau pour l'instant c'est d'autres villes qui en profitent et j'aimerais savoir, hors polémique, pourquoi aujourd'hui et sur quels motifs, alors peut-être qu'on aura des explications lors du prochain Conseil, sur quels motifs vous revenez en régie pour la Citadelle alors que vous étiez vous-même à l'origine de la Société d'Economie Mixte. J'aimerais savoir quelles sont les raisons, parce que l'on change beaucoup de choses dans cette ville, on perd beaucoup de temps pour refaire des choses qu'on a déjà faites et pendant ce temps-là les autres avancent. Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Sur cela je vous répondrai la prochaine fois. Vous pouvez me donner des exemples où les autres villes profitent mieux que la tête de réseau ? A quoi pensiez-vous précisément ?

M. Pascal BONNET : Lors d'une récente émission sur France Télévision évoquant le réseau Vauban, on était en Aquitaine et non à Besançon.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas très bien informé Monsieur, parce que ce n'est pas ce qui se dit par exemple, entre autres, au niveau du Ministère. Vous savez, on profite tellement peu de ce réseau que je tiens à vous annoncer quand même que les 5 et 6 mai prochain les Assises de tous les biens inscrits au Patrimoine de l'Humanité auront lieu à Besançon. Il y aura des centaines de Maires qui viendront ici à Besançon avec entre autres peut-être même le Ministre de la Culture que j'ai invité. Je ne suis pas sûr qu'il vienne, parce qu'il m'a déjà promis plusieurs fois et il n'est pas venu mais par contre son Directeur du Patrimoine viendra certainement. Je crois qu'il faut aussi arrêter de dire que nous sommes mauvais parce que cette ville est une ville qui a beaucoup d'atouts.

M. Jean-Claude ROY : Philippe GONON a dit qu'il était en campagne et ce que je regrette depuis un certain temps c'est que vous ayez, Monsieur GONON, jeté aux orties la calcullette que vous aviez en campagne il y a deux ans, parce qu'à ce moment-là vous étiez très prolifique en projets de tous genres et de toutes sortes et votre calcullette ne donnait pas les mêmes chiffres qu'aujourd'hui. Alors concernant la gratuité des transports publics, c'est une bonne idée, mais quand c'est gratuit il y en a toujours qui payent. Quand on veut avoir un réseau de transport public qui aujourd'hui regroupe l'ensemble des 59 communes depuis septembre 2002, qui est basé sur un concept d'intermodalité, de solidarité de territoire, d'harmonisation des réseaux entre eux, entre le fer, les cars du département, les cars des services régionaux de la Région et tous les modes de transport et avec l'arrivée de la LGV à un pôle intermodal, multimodal à la Gare Viotte, ce réseau ne peut pas être gratuit. Par contre sa grille tarifaire pour les catégories les plus sensibles propose des tarifs sociaux, des tarifs réduits et c'est dans ce cadre-là qu'on peut envisager et baser une politique tarifaire sur un transport public de qualité qui s'apprécie, surtout et d'abord, pour les services qu'il rend aux populations, notamment les plus fragiles. Je pense aux personnes à mobilité réduite, je pense aux services à la personne qui vous le savez, aujourd'hui, sont développés sur l'ensemble des 59 communes, qui coûtent cher dans la grille tarifaire, mais que l'on rend bien volontiers parce que ce sont des personnes qui attendent ce service-là. Donc il s'apprécie d'abord à travers le service rendu à la population.

Et puis je laisserai Jacques répondre sur Saint-Ferjeux mais je suis assez surpris que vous disiez autour de cette table qu'il y a une demande forte des commerçants forains pour aller sur des marchés nouveaux. Ce n'est pas du tout l'information que nous avons, nous qui les rencontrons régulièrement. Ils sont même aujourd'hui à la peine pour assurer les marchés existants sur l'ensemble de la commune mais aussi sur des demandes nouvelles, sur des communes périphériques, et pour Velotte en particulier je peux en parler, la Maison de Quartier qui aujourd'hui représente 860 adhérents a fait l'impasse sur le marché de plein air pour se diriger vers un autre projet qui marche bien, un projet de panier fermier, c'est un approvisionnement par des circuits courts et avec un projet SAUGE, qui a été monté avec le Grand

Besançon et qui rend service aujourd'hui à 100 personnes qui tous les deux vendredis du mois viennent chercher ce qu'elles ont commandé par internet préalablement.

Alors à Jean ROSSELOT, je dirais quand même, ce soir Jean c'était la Voix du Nord, le campus est isolé et la rue Pierre Mesnage, c'est la chienlit, vous dépensez de l'argent pour rien. Alors la rue Pierre Mesnage, Jean, il faut arrêter avec ça, ce n'est pas un parking. Quand la Ville de Besançon et le Grand Besançon aménagent une voirie importante pour réaliser non seulement une zone d'activités mais une liaison inter-quartiers, dans le cadre du projet campus, entre le pôle des microtechniques et le campus et qu'on bâtit une rue Pierre Mesnage, c'est à la fois pour prendre des liaisons inter-quartiers, c'est pour y faire une voie en site propre bus et c'est pour prévoir le développement d'une zone d'activités économique. Pour ne pas prendre sur les terrains dédiés au développement économique, on fait en bordure de la chaussée des emplacements pour accueillir les salariés et les visiteurs des zones économiques. Donc il faut arrêter de fantasmer sur de l'argent gaspillé et je dirai que le campus, tu as dû oublier Jean le schéma directeur des voies en site propre qu'on a passé au Grand Besançon qui montrait bien que, dans une vision prospective parce que quand nous sommes élus, nous avons la vision prospective à 20 ou 30 ans, il était dessiné en pointillé, cette liaison du pôle scientifique des microtechniques passant par le campus pour venir vers le centre-ville. Tu n'as, bien sûr, pas oublié que l'avenue de l'Observatoire on a déjà anticipé après la rue Pierre Mesnage pour y faire une voie en site propre. Quand les services de la Ville ont aménagé l'avenue Léo Lagrange, il y a déjà des réservations pour y mettre une voie en site propre et nous sommes tout près là de l'arrivée de la Gare Viotte... Il faut donner à Jean tous les renseignements parce que si la seule idée qu'il a d'une vision prospective à 30 ans c'est d'aménager la Place Leclerc pour les voitures, il y a quelque chose qui ne tient pas. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Je suis tout à fait d'accord avec ce que tu viens de dire, mon Cher Jean-Claude. Simplement je rappelle que ce soir le débat c'est sur le budget. Jacques tu vas répondre sur le marché rapidement mais après je voudrais que l'on recentre la discussion sur le budget. Cela s'adresse à tout le monde d'ailleurs, autant à mes amis qu'aux membres de la minorité.

M. Jacques MARIOT : Je voudrais répondre à Philippe GONON sur la problématique du marché de Saint-Ferjeux et d'une manière générale de la difficulté que l'on a aujourd'hui d'installer des marchés sur Besançon. Dans la plupart des CCH qui travaillent en terme de mixité sociale, on comprend très bien l'intérêt des marchés mais il faut faire des constats et les constats sont les suivants : nous avons fermé les marchés de Clairs-Soleils, de la Place Beauquier. Place Beauquier, on a rencontré la Présidente des Commerçants non Sédentaires, on a trouvé trois commerçants pour s'y installer, les commerçants nous disent : «c'est bien mais il n'y a plus de clients», les clients nous disent «ce n'est pas terrible car il n'y a que trois commerçants», donc on a fermé ce marché. Depuis 2009, tous les mardis on installait Place de la Révolution les mardis du bio. Il ne restait plus que trois commerçants, la représentante de ces commerçants nous a dit : «on arrête, donc là encore c'est un constat d'échec». On a identifié sur la périphérie bisontine une dizaine de marchés dans les communes voisines : Morre, Pelousey, Cayenne, Chemaudin, Geneuille, etc. tous des marchés à circuits courts qui posent des problèmes pour notre Marché Beaux-Arts et qui posera encore problème quand Grand Frais viendra s'installer et j'arrête là-dessus. En conclusion je dirai que malgré le travail quotidien qu'on fait avec la Présidente des Marchés de France qui s'appelait autrefois les Commerçants non Sédentaires, c'est une profession qui vieillit, c'est une profession difficile, il faut beaucoup se baisser et c'est un métier difficile que d'être maraîcher. Je suis d'accord avec Edouard SASSARD qu'il faut créer des richesses par le travail. Malheureusement dans ce métier de maraîcher, d'horticulteur, je dirais de paysan pour être simple, le travail prend toute sa valeur et il y a du travail dans ce secteur d'activités.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais rétablir quand même quatre points. Ce n'est pas de la provocation que je fais, c'est simplement la réalité du dossier travaillé mais ce n'est en aucun cas une provocation.

Deuxième point, je vais vous citer, une fois n'est pas coutume : «plus c'est gros, plus ça passe», «il choppe tout ce qui bouge», «pas crédible». Ces trois expressions-là, en terme de respect c'est vraiment «nickel». Jamais je ne vous ai répondu de cette façon-là. On peut je pense ne pas être d'accord sur le fond des dossiers, se battre etc. mais franchement c'est quand même limite.

Troisièmement, il faut assumer votre politique. J'ai pris les chiffres qui ne mentent pas et ce qui était assez étonnant, c'est que les 2 % d'augmentation de la taxe foncière n'étaient pas précisés sur les orientations budgétaires, pour la première fois. Les années précédentes à chaque fois ils ont été notifiés, en tout cas depuis le début du mandat, l'augmentation était notifiée. Cette fois-ci ce n'était pas marqué, comme par hasard. Je n'ai rien contre vous, il y a une personne des services qui est derrière vous, qui a la feuille, qui va descendre à l'instant T, pour dire : tiens, on va sortir le truc, comme si c'était un peu préparé.

M. LE MAIRE : Ah non !

M. Edouard SASSARD : Il y a un moment quand on fait des choix politiques, on est pour ou contre. Nous on a exprimé notre volonté, on n'était pas les seuls à dire qu'il ne faut pas de tramway et qu'il faut réinvestir l'argent ailleurs sur Besançon, prenez au moins vos responsabilités.

Et enfin pour reprendre vos propos : «je n'engagerai pas des actions non financées», plutôt que d'aller avec votre bâton de pèlerin, allez voir les chefs d'entreprises, les constructeurs etc. expliquez-leur...

M. LE MAIRE : J'ai dit cela à quel moment ?

M. Edouard SASSARD : ... vous avez dit cela aujourd'hui -je n'engagerai pas des actions non financées-, vous retrouverez puisque tout est enregistré...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui ai dit cela !

M. Edouard SASSARD : Si, si...

M. LE MAIRE : Monsieur SASSARD, je précise.

M. Edouard SASSARD : ...je finis mon raisonnement et vous me répondez...

M. LE MAIRE : Non, je ne suis pas d'accord, je vous coupe, vous direz que je ne suis pas un démocrate. J'ai dit, concernant le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux, qu'il ne fallait pas engager des actions qui n'étaient pas financées, ce qui n'est pas la même chose que «je n'engagerais pas d'actions non financées». Continuez Monsieur SASSARD.

M. Edouard SASSARD : Je comprends que vous l'enleviez parce que s'il fallait démontrer...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela !

M. Edouard SASSARD : Je suis d'accord mais même si vous ne l'avez pas dit, s'il fallait démontrer comment...

M. LE MAIRE : Vous me citez et puis après vous dites «même si vous ne l'avez pas dit».

M. Edouard SASSARD : S'il fallait que vous nous démontriez comment vous financez votre tramway, ça serait beaucoup plus compliqué.

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Edouard SASSARD : C'est facile, vous augmentez les impôts. A la limite, aujourd'hui je suis commerçant, je dis : tiens j'ai envie de m'acheter une belle maison, j'augmente mes tarifs de 15 %, voilà j'ai fait le choix et je vais m'acheter une belle maison : qu'est-ce qu'ils vont dire mes clients ? Ils vont me dire que je suis fou, ils s'en iront et je perdrai mes affaires. Vous, vous avez une chance c'est que dans cette administration publique vous augmentez les impôts, vous avez les recettes, voilà, point barre, et derrière vous il n'y a pas de réflexions et pas plus de courage pour les assumer.

M. LE MAIRE : Je trouve particulièrement désagréable que vous me citiez en déformant mes propos, c'est pour cela que je me suis permis de rectifier. Par ailleurs, nous sommes organisés et il y a ici un ordinateur qui est relié en ligne. Ainsi quand des questions sont posées, on va voir ; on ne prépare rien d'avance mais il y a des services dans cette mairie, des fonctionnaires ici qui font bien leur travail et qui ont toutes les informations quand je les leur demande. Ce que j'ai dit tout à l'heure, je le reprécise, concernait des associations qui effectivement ont engagé des actions sachant qu'elles n'étaient pas financées. C'est quand même quelque part un tout petit peu différent de ce que vous avez dit : je vous cite, vous avez dit que «vous n'engageriez pas des opérations non financées». Vous reprenez donc à votre façon des choses que je n'ai pas dites, ce n'est pas très correct.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, je vais faire deux remarques sur votre BP 2010. Vous avez évalué les dépenses de personnel pour le service Archéologie Préventive à plus de 167 000 € ; en réalité les charges de personnel pour 2009 ont été chiffrées à plus de 283 000 €. Vous souhaitez réévaluer ces charges de personnel pour 2010 à plus de 534 000 €, c'est indiqué dans le budget annexe Service Archéologie Préventive.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas très bien compris là !

M. LE MAIRE : Oui mais il s'agit là d'une année pleine et non une demi-année. Je vous le précise pour vous éviter d'aller plus loin dans l'erreur.

M. Michel OMOURI : Attendez, pour neuf mois de fonctionnement on est à 167 000 € et pour douze mois de fonctionnement 534 000 €, cherchez l'erreur, mais bref, où est l'économie réalisée par la création de ce service quand on dépense trois fois plus de dépense publique.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai très précisément.

M. Michel OMOURI : Lors des orientations budgétaires vous avez indiqué que vous avez essayé de maîtriser la dépense publique. Seconde remarque, je souhaiterais que les dépenses de fonctionnement pour 2010 soient plus lisibles et plus transparentes par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2009. Pour 2009 j'évalue à presque 1,8 million d'euros de dépenses obscures qui sont classées dans le chapitre 11 Dépenses de fonctionnement gestion courante. Qu'est-ce que c'est que les dépenses obscures ?

M. LE MAIRE : Oui, dites-le moi, ça m'intéresse de savoir !

M. Michel OMOURI : Les dépenses obscures sont appelées par tous les directeurs des services Finances article 8. Tous les articles qui se terminent par 8 sont des dépenses fourre-tout pour mieux dissimuler les dépenses qu'on ne veut pas voir apparaître en toute transparence. Pour preuve, transport de biens collectifs divers, plus de 21 000 €, services extérieurs autres divers, plus de 23 000 €, alors là c'est le top, on a publicité, on a publication, on a relations publiques et pour terminer divers, plus de 91 000 €. On a aussi autres fournitures non stockées, plus de 141 000 € et pour terminer toujours autres matières et fournitures non stockées, plus d'1 million d'euros. Bref toutes ces dépenses non transparentes ne servent surtout pas l'opposition parce qu'on ne peut pas voir ces chiffres. Si je vous demandais Monsieur le Maire ce que sont les autres matières et fournitures non stockées, vous seriez incapable de me répondre. Je pense que, peut-être, en prenant rendez-vous avec votre Directeur des Finances, il pourra peut-être me répondre. Donc je souhaiterais qu'à l'avenir les dépenses diverses de fonctionnement soient plus lisibles et plus transparentes. Et quand j'ai regardé la totalité des dépenses, je vous le dis et je ne suis pas marseillais, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, on avoisine les 13 millions d'euros.

C'est un travail que j'ai fait et j'y ai passé beaucoup de temps à la calculette.

M. LE MAIRE : Je vous demande de ne pas sourire car ce qui vient d'être dit par M. OMOURI est très grave. J'aimerais que toutes les structures de cette ville. Toutes les associations aient des comptes aussi clairs que ceux de la ville. Vous dites, Monsieur OMOURI, vous n'êtes pas loin de la diffamation car quand vous dites qu'il y a des comptes obscurs pour 12 millions d'euros, vous accusez personnellement un peu le Maire, un peu des services financiers mais surtout M. le Trésorier payeur qui est ici et qui vérifie tous les comptes. Si vous avez des explications à demander, demandez-les à M. PERRIN ici présent qui n'est pas lui un homme obscur mais qui est un homme, comme son métier le veut, très transparent et d'une très grande rigueur. Donc Monsieur OMOURI, regardez-moi...

M. Michel OMOURI : Mais je vous regarde droit dans les yeux !

M. LE MAIRE : ...eh bien je vous demande de retirer ce que vous avez dit qu'il y avait 12 millions de comptes obscurs à la Ville de Besançon, de dépenses obscures parce que vous mettez en cause l'intégrité de M. PERRIN.

M. Michel OMOURI : J'ai dit comptes obscurs car on ne peut pas voir aujourd'hui ces fameuses dépenses ! La preuve ? Dites-moi Monsieur le Maire, votre Directeur des Finances va peut-être me répondre, à quoi correspondent les dépenses regroupées dans les services extérieurs ? Habituellement les directeurs des finances mettent souvent là ces fameuses dépenses comme la poussière qu'on ne veut pas voir et qu'on met sous le tapis.

M. LE MAIRE : Continuez comme cela...

M. Michel OMOURI : C'est ni plus ni moins qu'une perte de lisibilité. J'ai simplement demandé qu'à l'avenir ces dépenses diverses soient mieux détaillées, qu'on sache où on va et comment on dépense. Voyez, ce n'est pas une insulte, on vous dit les choses, mais il ne faut pas vous énerver !

M. LE MAIRE : Je ne m'énerve pas, je demande simplement que dans cette ville tout le monde soit aussi transparent que le Directeur des Finances et le percepteur. Je répète, Monsieur OMOURI, que ce que vous avez dit est particulièrement grave puisque vous avez attaqué d'une façon très très forte et à deux reprises, non seulement l'honnêteté du Maire, mais surtout l'honnêteté du percepteur qui est ici et nous verrons avec lui ce qu'il convient de faire. Vous savez très bien qu'il y a des grands chapitres, on ne peut pas entrer dans le détail et vous savez très bien que le Maire ne connaît pas rubrique par rubrique, article par article. Mais vous savez bien en plus que tout cela est parfaitement accessible et que si vous le souhaitez, on peut vous le donner. Vos remarques ne me font pas rire, Monsieur OMOURI parce qu'on peut avoir toutes les divergences politiques qu'on veut, on peut ne pas être d'accord, mais il y a une chose que vous ne devez pas faire, c'est attaquer l'honnêteté et la sincérité de ce budget. Vous n'avez plus la parole Monsieur OMOURI.

Nous allons vous faire une réponse écrite qui sera publiée et nous nous gardons de toute suite ultérieure parce qu'il faut quand même que vous appreniez une chose Monsieur OMOURI, c'est qu'on ne peut pas se permettre n'importe quoi dans une enceinte publique. Que vous mettiez en doute le Maire, les élus, c'est le jeu de la politique, je n'aime pas ce jeu-là mais encore je pourrais à la limite l'accepter, encore que, dans une séance publique où il y a la presse, le public, dire qu'on cache pour 12 millions de dépenses, cela n'est tout simplement pas acceptable. L'incident est clos. Nous regarderons ce qu'il faut faire par rapport à cela. Monsieur, je n'ai pas à vous répondre ici. Je ne réponds pas à des insinuations calomnieuses comme celles que vous faites en séance publique. Vous aurez tout par écrit mais je me garde toute possibilité éventuellement de vous poursuivre pour diffamation, mais bien sûr que j'irai, j'irai là comme ailleurs. Comme pourrait dire quelqu'un, j'ai mon assistance juridique qui va regarder cela, vous voyez très bien ce que je veux dire Monsieur OMOURI.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je pense que vous êtes un peu dur et que comme toujours, il faut vous reconnaître cela, vous avez l'art de travestir ce que dit un de nos collègues. Il n'a jamais mis en cause l'honnêteté du comptable public et c'est quand même assez scandaleux que de le lui faire dire. Je vais vous dire ceci : peut-être que notre collègue, et ça personne n'en est à l'abri, a commis ce

que les linguistes appellent une impropriété de terme, ce n'est pas impossible (réactions) -je voudrais bien pouvoir finir ma phrase-. Il n'y a pas que vous, on représente ici une partie de la population, il faut respecter à travers notre présence qui vous embête bien sûr cette partie de la population.

M. LE MAIRE : Vous avez terminé Monsieur ROSSELOT ?

M. Jean ROSSELOT : Non, pas du tout.

M. LE MAIRE : Alors terminez !

M. Jean ROSSELOT : C'est très important ce que je vais dire Monsieur le Maire, c'est très important. Si impropriété de terme il y a, c'est de votre faute.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Jean ROSSELOT : Pourquoi a-t-il dit obscur ? Tout simplement et il a raison de ce point de vue-là, il a voulu dire que les dépenses n'ont pas de sens parce qu'elles ne sont pas reliées entre elles. Si justement elles l'étaient alors on aurait des politiques publiques qui auraient du sens. C'est justement ce que les villes modernes sont en train de faire. Elles n'abandonnent pas la présentation par nature des dépenses, mais personne ici n'est capable, pas moi en tout cas, de trouver du sens à ces énoncés, ces colonnes de pages et de dizaines de pages. Elles n'ont pas de sens. Je vous laisse en entretien avec votre directeur des Finances, je reprendrai la suite de la discussion après.

M. LE MAIRE : Poursuivez Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : Ce que je dis, c'est que la présentation des dépenses par nature fait qu'elles n'ont pas de sens parce qu'on trouve en effet de l'habillement, des frais d'impression, des subventions, du carburant, etc. alors que si vous regroupez par politique publique ces dépenses, ce que des villes commencent à faire dans le logement, dans l'emploi, c'est-à-dire qu'on prend l'habillement, on prend les frais d'impression et tout cela on les range sous une catégorie dite de politique publique, alors vous donnez du sens et c'est tout l'intérêt de la modernisation des présentations budgétaires que vous n'êtes pas en effet capable de faire. C'est bien regrettable et on est là pour vous le dire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur OMOURI, je vais vous redonner la parole une fois exceptionnellement. Nous appliquons une réglementation, c'est la M14. Pouvez-vous me dire à quelle page il y a des choses illégales, quelles lignes et quelles pages que je fasse vérifier ? Je vous pose une question, répondez-moi.

M. Michel OMOURI : Si je prends la totalité des dépenses, on va y passer trois heures...

M. LE MAIRE : Non mais je vous demande des exemples précis.

M. Michel OMOURI : Ce que je propose avec votre directeur des Finances ...

M. LE MAIRE : Je constate que vous ne pouviez le faire, c'est bien ce que je pensais.

M. Michel OMOURI : Je ne vais quand même pas me justifier d'un travail que j'ai fait. Simplement je suis prêt à rencontrer votre directeur des Finances ...

M. LE MAIRE : Je ne partage pas ce que vous avez dit. Cela a été enregistré, sera analysé et si l'intégrité de mes services était mise en cause, vous en assumerez les conséquences.

Mme Martine JEANNIN : Je vais faire redescendre un peu le débat.

M. LE MAIRE : J'aimerais mieux que vous fassiez monter le niveau du débat car il est déjà assez bas.

Mme Martine JEANNIN : Je vais faire redescendre la polémique alors. Vous nous avez donné un tableau et je me suis contentée d'en analyser quelques chiffres. Ce tableau est composé de recettes et de dépenses, là c'est la réalité. Vous nous dites que l'Etat a diminué sa dotation, j'ai constaté sur le tableau que l'Etat avait augmenté sa dotation. Par contre le Conseil Général et le Conseil Régional ont diminué leurs dotations, soit un manque à gagner de 700 000 €. Donc en fin de compte ce sont vos amis qui ont diminué la dotation. Si on regarde un peu plus haut dans le tableau, parce que je reste toujours dans la limite du tableau, les droits de mutation ont diminué de 700 000 €, tout le monde en a parlé tout à l'heure par le manque de vente d'appartements. Nous en sommes grosso modo à 1,4 M€ donc on s'attend du côté des dépenses à votre effort pour balancer ces chiffres. Or on s'aperçoit que les frais de personnel explosent pour passer la barre des 2 M€ supplémentaires de dépenses. Non seulement votre personnel ne craint pas de licenciement économique mais en plus malgré la crise les salaires augmentent, sans parler des recrutements que vous avez opérés tout au long de l'année malgré nos désaccords. Chaque fois que vous nous annonciez un recrutement de directrice de Cabinet ou d'adjoint dans les quartiers, nous vous avons alerté que ces postes allaient alourdir vos dépenses.

M. LE MAIRE : On n'a pas recruté d'adjoint dans les quartiers Madame. Ils ont été désignés, on ne les recrute pas.

Mme Martine JEANNIN : Oui mais ce sont des dépenses supplémentaires pour le budget. De plus nous avons lu dans la presse que l'Adjoint GENDRAUD, devant l'hésitation du Conseil de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux de dépenser l'argent public l'encourageait vivement à dépenser l'enveloppe des 18 000 € qui lui était octroyée. Je pense qu'il s'agit là d'un encouragement à dépenser, on ne peut pas dire le contraire (rires). Que voulez-vous qu'on vous dise de plus, que vous n'y êtes pour rien ?

M. LE MAIRE : Rien, merci !

Mme Martine JEANNIN : Que ce n'est pas de votre faute, que la crise est là mais en fait très adroitement vous nous annoncez la hausse de 2 % des impôts fonciers. C'est vrai que ces fameux impôts qui concernent les propriétaires pour lesquels aucune exonération n'est possible, comme si à Besançon être propriétaire ou le devenir voulait dire être riche. Mais si ces personnes sont devenues propriétaires c'est qu'à un moment donné elles avaient un emploi sur Besançon. Alors pensez-vous réellement que ces impôts fonciers doivent servir à générer des dépenses autres ? J'ai le regret de vous dire que je ne donne pas mon aval à ce budget.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que cela ait contribué à rehausser le débat. Je vous demande simplement de regarder Madame JEANNIN, la page 24/55, dans la colonne dotations de l'Etat vous verrez qu'il y a moins 965 000...

Mme Martine JEANNIN : Non, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Madame, je l'ai sous les yeux !

Mme Martine JEANNIN : Regardez Etat, 832 BP 2009, 877 + 5 %. C'est cela qu'il faut dire.

M. LE MAIRE : Non Madame ce n'est pas vrai mais je n'ai pas envie de polémiquer là-dessus parce que ce débat est déjà assez décevant. Les tableaux sont là, j'ai les chiffres sous les yeux, dotation de l'Etat : 43 626 000 en 2009, prévision 2010 : 42 661 000, différence : 965 298.

Mme Martine JEANNIN : La ligne en-dessous c'est Etat aussi.

M. LE MAIRE : Mais Madame ce n'est pas dans la même colonne, c'est dans subventions et participations ! Juste une dernière précision quand même à M. OMOURI concernant le service d'Archéologie. La différence tient au fait que ce n'était pas sur une année complète, et que comme c'est notre service qui va fouiller à Pasteur, on a embauché pour cela du personnel vacataire mais il y aura bien entendu les recettes et il faut aussi regarder cela.

Alors Monsieur GENDRAUD, vous incitez à dépenser l'argent ? Je rappelle d'ailleurs que c'est cette même minorité qui a demandé il y a quelques mois qu'on donne des budgets aux comités de quartier mais elle l'a certainement oublié.

M. Didier GENDRAUD : Effectivement vous avez lu dans la presse que j'ai assisté à une assemblée plénière du Conseil Consultatif des Habitants de Saint-Ferjeux, assemblée plénière sous forme de forum, donc publique. Je dis cela pour M. ROSSELOT puisqu'il aurait pu y assister complètement librement. Ça a été annoncé largement dans la presse. Au cours de cette assemblée plénière, il a été question effectivement de dépenser en partie le budget participatif qui est alloué au Conseil Consultatif des Habitants. Je rappelle l'esprit des budgets participatifs ; il s'agit de mettre à la disposition des habitants, c'est-à-dire au plus près des Bisontines et des Bisontins une partie du budget municipal pour mener rapidement à bien leurs projets. On a collectivement voté et discuté ces budgets participatifs dans cette même assemblée. Je trouve étonnant quand même qu'un membre du Conseil Municipal veuille priver un Conseil Consultatif d'Habitants de ce budget-là, pour moi c'est l'expression de la démocratie, que ça vous gêne Madame JEANNIN, je peux le comprendre mais moi je l'encourage.

M. LE MAIRE : Et vous Monsieur GIRARD, que faites-vous à la Citadelle ?

M. Jean-François GIRARD : Je n'interviendrai pas spécialement sur la Citadelle mais simplement pour rappeler les résultats du dernier schéma qui sont bons et qui sont vraiment le reflet d'un investissement déjà touristique par la Ville. De 2002 à 2009, sources INSEE, les nuitées sont en hausse de plus de 15 % et passent de 373 000 à 442 000 donc on n'a pas baissé, on a augmenté de 15 %. Le chiffre d'affaires induit par notre fréquentation touristique, toujours d'après les sources INSEE, passe de 50 à 62 M€, ce sont des résultats que je devais vous apporter dans un mois mais j'anticipe pour redire la vérité et dire que notre plan tourisme, lui, il existe et il se poursuit. Je n'ai pas terminé. Il y aura fin 2010 la création de 250 chambres supplémentaires. Croyez-vous que les investisseurs privés viendraient investir à Besançon s'ils ne pensaient pas qu'il y aurait un avenir pour eux ? Et enfin Besançon ville des congrès : Pensez-vous que les 1 100 personnes qui vont venir en mars au congrès des Investisseurs Chrétiens et en 2011 les 1 200 personnes qui viendront au congrès de l'Association Française de Mécanique ont choisi Besançon parce qu'elle est dans la Boucle du Doubs ? Non, mais parce qu'il y avait en face d'eux des partenaires qui discutaient et qui leur proposaient un accueil agréable et efficace. Voilà, ce sont des résultats tangibles que je vous donne et bien évidemment le prochain schéma sera dans la continuation avec un renforcement de notre politique de communication, de marketing et d'investissement à l'Office du Tourisme et à la Citadelle.

M. LE MAIRE : Merci Jean-François. Je crois qu'il faudrait qu'au-delà des divergences politiques on croie aux chances de cette ville, aux qualités de cette ville. Si demain il y a 1 200 patrons de petites, moyennes et grandes entreprises, ça va de la toute petite entreprise jusqu'au patron de PSA qui viennent dans notre ville, c'est que ce n'est pas manifestement une ville qui fait peur aux entreprises.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, on croit aux chances de cette ville. Je ne vois pas comment vous pouvez en douter, simplement on doute de vos méthodes pour utiliser les chances et c'est notre rôle aussi devant les Bisontins de pointer ce qui, pour nous, ne permettra pas à Besançon d'avancer. Je voudrais revenir deux minutes sur la question des quartiers parce qu'il y a eu une polémique autour de cette question qui vient d'être révoquée. M. GENDRAUD vient de nous dire que la plénière une fois par an, c'est ce que j'avais lu dans le règlement intérieur dans le cadre d'un forum de quartier, est ouverte et donc à ce titre un élu municipal membre du quartier peut y participer ou un élu municipal même s'il n'est pas du quartier.

M. LE MAIRE : Une assemblée générale, oui bien sûr.

M. Pascal BONNET : Il faut qu'on ait des précisions claires afin qu'il n'y ait pas de malentendu à l'avenir, donc tout élu municipal même s'il n'est pas membre du quartier peut y participer et peut y intervenir ?

M. LE MAIRE : Dans une assemblée générale, bien sûr. Vous faites la confusion...

M. Pascal BONNET : Non mais justement je pose des questions pour qu'on ait des réponses bien précises.

M. LE MAIRE : Vous allez avoir des réponses très précises de l'Adjoint.

M. Pascal BONNET : Je pense à titre personnel qu'en tant qu' élu municipal on n'a pas forcément à intervenir dans les travaux en commission...

M. LE MAIRE : Mettez-vous d'accord avec M. ROSSELOT alors !

M. Pascal BONNET : Laissez-moi terminer, on doit pouvoir assister et écouter ce qui se dit dans les quartiers et à un moment avoir la possibilité de s'exprimer. Le règlement intérieur permet au Conseil Consultatif d'Habitants d'inviter des Adjointes à parler de politique spécifique. Il pourrait également permettre au conseil en question d'inviter l'opposition municipale qui joue un rôle démocratique dans cette ville à s'exprimer et à écouter. Je crois que cette question doit être posée mais au-delà de cela je voudrais dans l'état actuel du règlement intérieur qu'on soit très clair sur ce qui est possible et qu'à l'avenir on n'explique pas à un élu municipal qu'il n'a pas à venir dans son quartier s'exprimer alors que c'est possible, que les choses soient très claires dès le départ. Je voulais revenir 30 secondes aussi sur les propos de Michel OMOURI sans polémique. Michel OMOURI quand il parle d'obscurité c'est un terme politique...

M. LE MAIRE : Il a dit «mettre sous le tapis».

M. Pascal BONNET : Il ne met pas en cause l'honnêteté du Maire, des services, des élus ou de quiconque. On parle là d'une somme importante de dépenses non précisées et là il y a des choix politiques. On peut peut-être faire des économies sur ces dépenses-là ou on peut les repréciser. Vous lui avez demandé en quoi des comptes étaient illégaux, il n'a jamais parlé d'illégalité.

M. LE MAIRE : Si, il l'a dit.

M. Pascal BONNET : Il est question d'obscurité. On estime globalement que votre budget est obscur parce qu'il obscurcit l'avenir de Besançon et je ne pense pas quand je dis cela que je parle d'illégalité. Donc quand on parle politique, on peut avoir des termes que vous prenez comme excessifs mais il n'est pas question là de mise en cause en terme de légalité, en terme de respect des procédures et encore moins de mise en cause des individus qui gèrent cette ville.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, vous êtes le grand Saint-Bernard de l'opposition, vous venez au secours de vos collègues. Je vais vous dire, ces débats ont été enregistrés mais il y a des choses sur lesquelles il faut faire attention. Il y a des mots qui ne sont pas anodins dans la bouche d'élus. Quand vous dites qu'il faut mettre des choses sous le tapis, ça a une signification. Pour moi le débat est clos, ces débats sont enregistrés, nous regarderons. Je me dois de préserver aussi mes services et si vous avez dépassé la norme, je ferai ce que je dois faire pour défendre mes services. Si vous ne l'avez pas dépassée je ne ferai rien et à la limite je préférerais cela.

Quant à vous Monsieur BONNET, que les choses soient très claires ; les assemblées plénières ouvertes à tout le monde bien sûr que vous pouvez y aller. C'est d'ailleurs assez surprenant parce que vous dites dans la même intervention que vous comprenez qu'il ne faille pas que les élus aillent dans le travail des commissions, or c'est justement ce que M. ROSSELOT a fait l'autre jour. Donc vous demandez à la fois que M. ROSSELOT puisse s'exprimer et vous dites quelques secondes avant que c'est normal qu'on n'y aille pas. Alors je vais vous dire le règlement tel qu'il est, et Didier vous le confirmera. Les CCH sont des lieux pour permettre de faire vivre la démocratie participative. Le Conseil Municipal est un lieu où les élus peuvent s'exprimer. Dans les Conseils Consultatifs d'Habitants, on demande aux habitants de se réunir sous la présidence de quelqu'un qui n'est d'ailleurs pas un élu. Avec l'Adjoint de quartier, ils invitent des personnes. Ce n'est pas pour refaire, Dieu merci, dans les Conseils de Quartier des débats aussi stériles qu'ici dans ce Conseil Municipal. Nous ne changerons pas là-dessus, les Conseils de Quartier c'est pour donner la parole aux habitants des quartiers, ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent. Vos amis, et il y en a d'ailleurs beaucoup que j'ai désignés moi-même, les connaissant pour être de vos amis, peuvent

dire tout ce qu'ils veulent mais je ne souhaite pas, nous ne souhaitons pas qu'effectivement on puisse reproduire, qu'on puisse dupliquer les débats du Conseil Municipal dans les Conseils de Quartier parce que ce serait du temps perdu. Par contre lorsqu'il y a des assemblées générales ouvertes à tout le monde, vous pouvez y aller. Ce n'était pas le cas l'autre jour quand M. ROSSELOT est parti. Je fais remarquer d'ailleurs que ce n'est pas l'élu qui lui a demandé de partir, c'est le Président du CCH qui lui a fait remarquer que sa place n'était pas là. Maintenant je passe la parole à Didier, si tu veux préciser cela.

M. Didier GENDRAUD : Juste quelques points de règlement. Tout d'abord, le Maire l'a dit, les Conseils Consultatifs des Habitants comme leur nom l'indique sont bien des instances des habitants -je parle aussi pour vous Monsieur ROSSELOT donc c'est pour ça que j'attends que vous m'écoutez- donc les CCH je le disais sont bien des instances des habitants qui mènent leurs travaux comme ils le souhaitent, ils ont toute liberté par rapport à cela. La charte des Conseils Consultatifs des Habitants et le règlement intérieur précisent que chaque CCH organise par année trois assemblées plénières dont l'une sous forme de forum ouverte à tous les habitants du quartier, ouverte à tout le monde en fait, aux élus s'ils le souhaitent. Alors il est bien évident que dans la façon dont les CCH mènent leurs travaux comme ils travaillent sur des projets de la Ville, ils ont besoin parfois de l'éclairage d'un élu en charge d'un dossier de la Ville d'où la présence de temps en temps en commission ou en assemblée plénière même quand elle n'est pas sous forme de forum d'élus de la Ville pour éclairer les travaux du CCH et à ce moment-là l'élu en question est invité par le CCH. Dans le cas présent où M. ROSSELOT a été prié de rejoindre la sortie, il n'était pas invité par les habitants, c'était donc absolument logique.

M. Frank MONNEUR : Concernant le débat budgétaire, les années précédentes nous avons tenté de nous habituer à une certaine médiocrité mais on ne s'habitue jamais à la médiocrité et le problème c'est que cette fois un pas a été franchi. On voit que dans certaines interventions de l'opposition certains élus tentent d'installer un climat malsain voire délétère et au nom du groupe socialiste et même plus largement je pense au nom du groupe majoritaire, je pense pouvoir dire que nous apportons tout notre soutien à vous Monsieur le Maire, aux services de la Ville ainsi qu'à M. le Trésorier Payeur Général face à ces accusations absolument honteuses et j'espère que ça n'en restera pas là.

Concernant le budget, il est impossible de déconnecter la réalisation du budget de la Ville de la réalité économique sociale actuelle de notre pays. Alors Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous êtes au pouvoir depuis 2002, ça fait 8 ans ; est-ce que vous avez vu dans quel état se trouve la France, dans quel état se trouvent les Français actuellement ? Cela a déjà été dit mais enfin ouvrez les yeux, regardez, le chômage explose, la précarité gagne du terrain partout, la crise sociale est profonde, on pourrait même parler de crise psychologique, les Français ont le moral pour parler familièrement «dans les chaussettes», et en fait notre pays la France est devenue une véritable poudrière mais vous ne semblez pas comprendre que l'explosion sociale est proche. Vous deviez être les champions du pouvoir d'achat. Alors qu'en est-il du «travailler plus pour gagner plus» ? Eh bien en fait pour paraphraser un ancien président, cela a fait pschitt et vous avez échoué sur le plan national, vous êtes en train d'échouer encore et vous donnez des leçons aux collectivités. C'est cela qui est absolument terrible mais à votre place on devrait raser les murs et le débat budgétaire ici ne devrait pas durer aussi longtemps avec des interventions aussi médiocres. Alors vous dites effectivement que nous ne vous entendons pas mais vous, est-ce que vous entendez le pays, est-ce que vous entendez le peuple qui souffre, est-ce que vous entendez la clameur qui monte ? Eh bien continuez à ne pas l'entendre et je pense qu'effectivement nous serons peut-être à même de gouverner la France d'ici peu, nous l'espérons. Alors ce budget a été réalisé je l'ai dit dans un contexte extrêmement difficile. Il a été construit à partir d'incertitudes liées notamment aux réformes de l'Etat. Pourtant c'était une véritable gageure, un défi à relever et toujours avec une qualité de service car c'est cela aussi qui nous anime, c'est la qualité de service. Alors vous parlez effectivement des impôts, etc. vous comparez et bien d'accord mais pour quels services et je crois que les Bisontins ne sont pas dupes et ne sont pas si mécontents que cela. Alors comment avons-nous réussi à boucler ce budget dans le contexte que nous avons évoqué ? Tout simplement parce que nous nous battons pied à pied toujours au service de nos concitoyens, nous ne lâchons jamais rien, oui je le dis nous ne lâchons jamais rien, toujours ancrés sur nos valeurs et notamment nos valeurs de solidarité. Et je terminerai en citant Clemenceau qui me semble-t-il n'était pas le marxiste le plus célèbre dans l'histoire de France, Clemenceau qui disait toujours «dans la guerre comme dans la paix le dernier mot revient toujours à ceux

qui ne se rendent jamais». Eh bien nous, nous ne nous rendrons jamais et nous continuerons à travailler pour les Bisontins et les Bisontines.

M. LE MAIRE : Très bien, je suis d'accord avec toi.

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX : Juste une précision concernant le budget du service d'Archéologie Préventive. Sur le chantier de l'îlot Pasteur ce sont 15 CDD, 14 pour une durée de 9 mois et 1 pour une durée d'un an. J'ajouterai que grâce à ce chantier important, le service d'Archéologie Préventive équilibre son budget à 1 200 000 €, ce qui nous évite d'avoir recours à une subvention d'équilibre comme on l'avait envisagé au moment de la création du service.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Pierre. C'est important ce que tu dis parce que ça montre bien comment, peut-être par méconnaissance, on peut interpréter les chiffres. Là nous avons prévu des dépenses mais nous n'aurons pas besoin de mettre de subvention d'équilibre car on va avoir des recettes puisque les fouilles vont être payées par le constructeur, à savoir la sedD. C'est pour cela qu'il faut faire très très attention à ce que l'on dit et j'appelle quand même à la responsabilité de toutes celles et tous ceux qui s'expriment ici. Ici on n'est pas dans une cour d'école, on est au Conseil Municipal là où se décrète et où s'appliquent les lois de la Ville. Donc ne perdons pas cela de vue.

Je terminerai en disant ma déception car on a beaucoup parlé de bricoles. Je pensais qu'on allait m'interroger sur l'Université, sur les craintes pour l'Hôpital, sur des grands problèmes mais non pour la énième fois on a parlé du rond-point de la place Leclerc et des casernes de Vauban qu'il ne fallait pas démolir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [8 contre du Groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT (2), M. BONNET, Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, M. SASSARD (2), M. OMOURI) et 2 abstentions du groupe MODEM (M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN)] décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 51

Nombre de procurations de vote : 3

Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes : Pour : 44

Contre : 8

Abstentions : 2

Date de la convocation : 16 février 2010.

Récépissé préfectoral du 18 mars 2010.